

République de Guinée



MINISTRE DU PLAN

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

DIRECTION DE LA CORDINATION ET DE LA  
PROGRAMMATION STATISTIQUE

Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Statistiques

(PARCS)

# COMPENDIUM DES STATISTIQUES

Recueil des concepts et définitions des terminologies statistiques

**VOLUME I : CONCEPTS ET DEFFINITIONS**



UNION EUROPEENNE

Septembre 2013

**République de Guinée**



**MINISTRE DU PLAN**

---

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE**

---

**DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE LA PROGRAMMATION  
STATISTIQUE**

**Projet d'Appui au Renforcement des Capacités  
Statistiques**

**(PARCS)**

**COMPENDIUM  
DES STATISTIQUES**

**Recueil des Concepts et Définitions des Terminologies Statistiques**

**VOLUME I: CONCEPTS ET DEFINITIONS**

**Juin 2014**

## TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>3</b>
<b>AVANT PROPOS .....</b>	<b>5</b>
<b>AVERTISSEMENT .....</b>	<b>7</b>
<b>PRÉSENTATION DU MANUEL .....</b>	<b>8</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>8</b>
<b>OBJECTIF GENERAL .....</b>	<b>10</b>
<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES .....</b>	<b>10</b>
<b>CONCEPTS ET DÉFINITIONS .....</b>	<b>14</b>
<b>I. CONCEPTS GENERAUX .....</b>	<b>14</b>
<b>A. DEMOGRAPHIE .....</b>	<b>21</b>
<b>B. CONDITIONS DE VIE DES MENAGES .....</b>	<b>26</b>
<b>C. EDUCATION .....</b>	<b>34</b>
<b>D. SANTE .....</b>	<b>41</b>
<b>E. EMPLOI .....</b>	<b>49</b>
<b>F. JUSTICE ET SECURITE .....</b>	<b>54</b>
<b>G. INDUSTRIE.....</b>	<b>58</b>
<b>H. ENVIRONNEMENT / EAUX ET FORETS .....</b>	<b>61</b>
<b>I. TRANSPORTS .....</b>	<b>63</b>
<b>J. TOURISME/ ARTISANAT .....</b>	<b>65</b>
<b>K. COMMERCE EXTERIEUR .....</b>	<b>68</b>
<b>L. DETTE ET AIDE EXTERIEURES .....</b>	<b>78</b>
<b>M. BALANCE DES PAIEMENTS .....</b>	<b>85</b>

N. PRIX .....	88
O. FINANCES .....	90
P. MONNAIE – CREDIT.....	99
Q. COMPTABILITE NATIONALE .....	104
R. AGRICULTURE .....	118
S. ÉLEVAGE .....	125
T. CULTURE .....	131
U. CLIMATOLOGIE .....	131
<b>II. LES ENQUETES MISES EN PLACE SUR UNE BASE PERMANENTE OU DU MOINS REGULIERE .....</b>	<b>133</b>
II.1.1 Les Recensements Généraux de la Population (RGPH) .....	133
II.1.2 L'Enquête Intégrale sur les conditions de vie des ménages (Avec module Budget et Consommation). .	134
II.1.3 Questionnaire sur les Indicateurs de base de bien-être (QUIBB).....	138
II.1.4 L'Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté (ELEP 2007 et 2012) .....	139
II.1.5 Les Enquêtes Démographique et de Santé (EDS) et les MICS .....	140
<b>II.2 LES ENQUÊTES MISES EN PLACE DE MANIÈRE PONCTUELLE .....</b>	<b>142</b>
II.2.1 Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire en zone rurale, (ENSA 2009) .....	142
II.2.2 Enquête Sécurité Alimentaire Conakry (ESAC 2009) .....	144
II.2.3 Enquête Nationale sur l'État Nutritionnel et le Suivi des Principaux Indicateurs de Survie de l'Enfant (2007-2008); .....	146

## SIGLES ET ACRONYMES

A PU .....	Administration publique
AVD .....	Analyse de viabilité de la dette
BCRG .....	Banque Centrale de la République de Guinée
BCG .....	Bacille de Calmette et Guérin (vaccin antituberculeux)
BEPC .....	Brevet d'études du premier cycle

BIT.....	Bureau International du Travail
BTP.....	Bâtiments et Travaux Publics
C2D.....	Contrat de Désendettement et de Développement
CAF .....	Coût, Assurance, Fret
CDMT .....	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CE1 .....	Cours Elémentaire première année
CE2 .....	Cours élémentaire deuxième année
CEDEAO .....	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPE.....	Certificat d'Etudes primaires Elémentaires
CM1.....	Cours moyen première année
CM2.....	Cours moyen deuxième année
CMC.....	Centre Médical Communal
CNSS .....	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CP1.....	Cours primaire première année
CP2.....	Cours primaire deuxième année
CPF.....	Code des personnes et de la famille
CPN2.....	Consultation prénatale 2
DSRP.....	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTC polio3.....	Vaccin contre la combinaison Diphtérie - Tétanos - Coqueluche - Poliomyélite
DTCoq.....	Vaccin contre la combinaison Diphtérie-Tétanos- Coqueluche
DTP3.....	Diphtérie - Tétanos - Pertussis (3 doses)
QUIBB.....	Questionnaire des Indicateurs de base de bien-être
EIBC.....	Enquête sur les conditions de vie des ménages
EDS.....	Enquête démographique et de santé
EP.....	Enquête prioritaire
EPIC.....	Entreprise publique à caractère industriel et commercial
FBCF.....	Formation brute de capital fixe
FOB.....	Free on board (Franco à bord)
IDE.....	Investissements directs étrangers
IDH.....	Indice de développement humain
IHPC.....	Indice harmonisé des prix à la consommation
INS.....	Institut National de la Statistique
INRAP.....	Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique
IPH-1.....	Indicateur de la pauvreté humaine pour les pays en développement

IPI .....	Indices de la production industrielle
IDH .....	Indicateur Spécifique du Développement Humain
ISF.....	Indice synthétique de fécondité
KG.....	Kilogramme
MICS	Enquête par grappe à indicateurs multiples
MRA .....	Ministère des ressources animales
OMD.....	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG.....	Organisation non gouvernementale
PEV .....	Programme élargi de vaccination
PIB.....	Produit intérieur brut
PNUD .....	Programme des Nations unies pour le développement
PPTE.....	Pays pauvres très endettés
RNA.....	Recensement National de l'agriculture
RGPH.....	Recensement général de la population et de l'habitation
SA.....	Société anonyme
SARL.....	Société à responsabilités limitées
SIDA.....	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SMIG.....	Salaire minimum Interprofessionnel garanti
SR .....	Santé de la reproduction
TBN.....	Taux brut de natalité
TCEN.....	Taux de change effectif nominal
TGFG .....	Taux global de fécondité générale
TOFE .....	Tableau des opérations financières de l'Etat
TVA.....	Taxe sur la valeur ajoutée
VIH/Sida...	Virus de l'immunodéficience humaine /Syndrome d'immunodéficience acquise
ZC.....	Zone de contrôle
ZD.....	Zone de dénombrement

## **ADRESSES / CONTACTS**

### **DIRECTION GENERALE**

#### **DIRECTEUR GENERAL :**

Aboubacar KABA

Tél. : 628 43 82 57 / 657 55 72 98

Email : kababoubacar@yahoo.fr

#### **DIRECTEUR GENERAL-ADJOINT :**

Sékou DIOUBATE

Tél. : 620 46 90 27 / 657 54 60 31

Email : dioubates@yahoo.fr

#### **DIRECTRICE DE LA COORDINATION ET DE LA PROGRAMMATION STATISTIQUE**

Fatoumata DANFACA

Tél. : 622 68 39 34 / 664 22 96 05

Email : dbalaki@yahoo.fr

#### **SOUS-DIRECTEUR DE LA COORDINATION STATISTIQUE**

Mamadou Alpha DIALLO

Tél. : 622 40 04 11

Email : alphadialbah@yahoo.fr

#### **SOUS-DIRECTEUR DE LA PROGRAMMATION STATISTIQUE**

Aboubacar Maïga DIAKITE

Tél. : 628 84 03 02 / 669 7130 31

## AVANT PROPOS

L'Institut National de la Statistique (INS) a le plaisir de mettre à la disposition des techniciens et des utilisateurs de données le **Recueil des concepts, définitions, indicateurs et méthodologies utilisés dans le Système Statistique National** en Guinée. Le Recueil des concepts, définitions, indicateurs et méthodologies utilisés dans le Système Statistique National rassemble, d'une part, les définitions des principaux concepts et indicateurs utilisés dans les publications statistiques, et d'autre part, les synthèses méthodologiques des principales opérations statistiques réalisées dans le pays.

Les objectifs de ce document sont les suivants :

- ❖ Promouvoir l'utilisation de concepts normés au sein du SSN ;
- ❖ Favoriser la compréhension et l'assimilation des statistiques produites pour une meilleure utilisation ;
- ❖ Harmoniser les définitions au sein du SSN ;
- ❖ Faire connaître les traits caractéristiques des méthodologies des principales opérations statistiques ;
- ❖ Eviter les comparaisons erronées entre données issues d'opérations différentes.

Le document est structuré en trois principales parties. La première est une liste alphabétique de tous les concepts et indicateurs définis avec l'indication des pages où les définitions sont situées. La deuxième partie présente les définitions des concepts et indicateurs qui sont cette fois classés en thèmes et sous-thèmes.

La troisième et dernière partie présente des fiches qui synthétisent la méthodologie des principales opérations statistiques.

L'INS tient à remercier tous ceux qui ont d'une manière ou d'une autre contribué à l'élaboration de ce document, notamment l'Union européenne à travers le Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Statistiques (PARCS) pour son assistance permanente.

**Le Directeur Général**



Aboubacar KABA

## **AVERTISSEMENT**

Le présent document est une première édition qui est appelée à s'enrichir de nouveaux concepts et de nouvelles méthodologies au fil du temps. Ce faisant, il devra également combler et parfaire ses éventuelles insuffisances et imperfections. Toutes les observations, critiques et suggestions pouvant contribuer à son amélioration sont donc les bienvenues.

## PRÉSENTATION DU MANUEL

### INTRODUCTION

L'amélioration de la qualité de la production statistique par la normalisation des outils de production demeure l'objectif premier du Système Statistique National (SSN). Dans ce sens, la réalisation du compendium des concepts et définitions des terminologies statistiques habituellement utilisés dans la production et l'analyse statistiques en République de Guinée vise à mettre en place un cadre d'harmonisation des méthodologies de calcul des indicateurs de suivi des politiques de développement au pays. Elle rentre aussi dans l'effort d'amélioration de la circulation de l'information au sein du SSN.

A travers ce document, l'Institut National de la Statistique met l'accent sur l'importance d'un tel instrument de coordination des productions statistiques afin de garantir la conformité aux normes de qualité et pratiques internationales des données statistiques mise à la disposition des utilisateurs.

Cet effort d'harmonisation des statistiques rentre dans la mise œuvre de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS). En effet, la SNDS vise dans son deuxième axe stratégique, l'amélioration de la qualité des produits statistiques dont les principaux résultats à atteindre sont:

- La normalisation de la production statistique pour l'ensemble du SSN;
- L'application des normes du Système Général de Diffusion des Données (SGDD) à chaque produit statistique;
- La diffusion des bonnes pratiques au niveau du SSN.

L'harmonisation des concepts statistiques est fondamentale pour améliorer à la fois la qualité de la production et faciliter l'accès aux données statistiques. Au niveau international, le FMI a publié en 1996 et 1997 la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) et le SGDD qui sont des cadres cohérents de diffusion des statistiques. Les pays en développement ont particulièrement été invités à adhérer

au SGDD qui est relativement plus souple que la NSDD. L'adoption de terminologies communes répond à la fois à la normalisation des concepts et à la facilitation de l'accès aux données par les utilisateurs en améliorant la transparence des données (OCDE, Manuel sur la communication et la présentation de données et des métadonnées, 2007).

Le présent document définit les principaux concepts utilisés dans les productions et les publications statistiques guinéennes et les métadonnées sur les grandes enquêtes nationales. Il s'adresse la fois aux cadres statisticiens en charge de la production statistique et aux usagers pour mieux comprendre la qualité des données. L'élaboration du présent manuel permet de rendre plus transparents les concepts et méthodologies utilisés dans la production des statistiques. Le manuel devrait faciliter le dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de statistique et contribuer ainsi à amélioration de la circulation des informations et à faciliter l'accès aux données. Enfin, la publication de ce manuel permettra la normalisation de la production des indicateurs de suivi des politiques de développement par l'utilisation de concepts, de nomenclatures et de méthodologies communes alignés sur les normes internationales.

## **OBJECTIF GENERAL**

L'objectif général de l'élaboration du présent manuel des concepts et définitions est d'assurer une meilleure coordination technique de la production des données pour faciliter la diffusion, l'interprétation et l'exploitation des données issues des différentes structures du SSN.

## **OBJECTIFS SPECIFIQUES**

L'objectif spécifique poursuivi par le présent travail est de :

- définir les principaux concepts utilisés dans les productions et publications statistiques guinéennes afin d'assurer leur normalisation et la transparence des données;
- assurer que les définitions et concepts sont conformes aux pratiques internationales et adaptées au contexte guinéen;
- fournir un instrument technique de coordination des activités de production et d'analyse des données statistiques.

## **DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE**

La rédaction du manuel a consisté à définir les principaux concepts statistiques par thèmes. Son élaboration a bénéficié de la contribution de l'ensemble des producteurs statistiques sous la conduite de l'équipe de la Direction de la Coordination et Programmation Statistique (DCPS) de l'INS. La démarche a consisté à:

- (i) Classer les concepts en domaine et sous domaines;
- (ii) Collecter les informations et les documents techniques par domaine ou sous-domaine sur les différents concepts utilisés dans le processus de production, de traitement et de publication des données;
- (iii) Évaluer les concepts au regard des pratiques et normes internationales;
- (iv) Rédiger le manuel des concepts;
- (v) Valider lors d'un atelier regroupant l'ensemble des acteurs du SSN.

Le manuel a été finalisé lors d'un atelier de travail impliquant les représentants des services producteurs de statistiques dont la liste se trouve en annexe.

### **1. Démographie**

2. Conditions de vie des ménages
3. Education
4. Santé
5. Emploi
6. Justice et Sécurité
7. Industrie
8. Tourisme/Artisanat
9. Prix
10. Comptabilité Nationale
11. Finances
12. Agriculture
13. Elevage
14. Dette et Aides extérieures
15. Transport
16. Commerce extérieur
17. Balance des Paiements
18. Environnement/Eaux et Forêts
19. Météorologie
20. Pêche et Aquaculture
21. Grandes Enquêtes Statistiques

La classification des concepts en domaine et sous-domaines a donné 21 catégories:

La deuxième et la troisième partie traitent les concepts et définitions ainsi que les métadonnées sur les grandes enquêtes nationales.

La partie sur les concept et définitions comprend trois parties:

- (i) les "Concepts généraux" qui traite des principaux concepts et définitions qui régissent toute enquête aussi bien auprès des ménages qu'auprès des entreprises;

- (ii) les concepts relatifs aux différents domaines et sous domaines. Les listes ne sont bien sûr non exhaustives mais se limitent principalement aux concepts courants pour comprendre les statistiques courantes en matière de suivi des politiques de développement économique et social;
- (iii) "les principaux sigles et abréviations" habituellement utilisés dans les documents statistiques et autres publications.

## CONCEPTS ET DÉFINITIONS

### I. CONCEPTS GÉNÉRAUX

**Zone de contrôle(ZC):** la ZC est une aire de dénombrement comprenant 4 ou 5 ZD.

**Altitude :** L'altitude d'un point est le niveau d'élévation par rapport au niveau de la mer tranquille.

**Arrondissement de Recensement(AR):** l'AR se confond généralement à un Arrondissement administratif. Il comprend plusieurs aires de dénombrement.

**Commune:** C'est une unité administrative de la subdivision administrative du territoire. La Zone spéciale de Conakry, la capitale du pays, contrairement aux autres Régions, est subdivisée en Communes, qui ont rang et prérogative de préfecture. La sous-préfecture correspondant au chef-lieu de la Préfecture est érigée en Commune. Et la Commune quant à elle est subdivisée en Quartiers. On compte 38 communes urbaines et 304 communes rurales. Chaque commune est subdivisée en Quartiers.

**Concession:** C'est un espace clôturé ou non à l'intérieur duquel sont bâtis une ou plusieurs constructions à usage divers (habitation, dépendances, édifices publics ou privés etc). Ainsi, peuvent être considérés comme concessions des bâtiments affectés à un usage administratif, public, religieux, industriel

La concession peut également comporter en milieu rural un ensemble de constructions clôturées ou non autour duquel existent une ou plusieurs maisons d'habitation dont les occupants déclarent appartenir à l'ensemble.

**Coordonnées géographiques:** c'est la position d'un point de la surface de la terre exprimée en longitude et latitude.

**Découpage administratif:** c'est la répartition du territoire national en régions administratives, préfectures, sous-préfectures/communes et districts/quartiers. La République de Guinée est subdivisée en unités administratives territoriales bien

structurées que sont la Région Administrative, la Préfecture, la Souspréfecture, la Commune, le District et le Quartier.

**Ilot:** une aire généralement construite entourée de tous les côtés par des limites visibles telles que des rues, routes, cours d'eau, chemin de fer. Une limite administrative constitue aussi une limite d'ilot.

i) **Échantillon:** C'est un sous-ensemble ou une partie prélevée dans l'univers (population) sur lequel porte l'observation des caractéristiques de l'univers étudié. Les résultats obtenus sur l'échantillon sont généralisés ensuite sur tout l'univers. On parle alors d'extrapolation. Dans le cadre des enquêtes ménages en Guinée, l'échantillon est basé sur les zones de dénombrement (ZD) issus du RGPH. Par exemple, dans le cadre de la réalisation de l'Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté (ELEP), l'échantillon couvre l'ensemble du territoire national. Les domaines d'analyse retenus sont la région administrative et le milieu de résidence (urbain et rural). Au total 15 strates dont 8 pour le milieu urbain et 7 pour le milieu rural ont été constituées. L'échantillon a été tiré à 3 degrés en milieu urbain et 2 degrés en milieu rural. En milieu urbain:

(i) 1er degré: ville;

(ii) 2ème degré: Zone de Dénombrement (ZD); et (iii) 3ème degré: ménage. En milieu

rural: I. 1er degré: ZD:

II. 2ème degré: ménage;

La base de sondage issue du RGPH de 1996 a servi pour le tirage des villes et des ZD. L'échantillon couvre 515 ZD réparties en 179 ZD rurales et 336 ZD urbaines. En milieu urbain 12 ménages ont été sélectionnés tandis qu'en milieu rural, 20 ménages ont été tirés par ZD.

**Échantillonnage (ou sondage):** Méthode et procédure de choix d'un échantillon lors d'une enquête par sondage. L'échantillonnage permet aux statisticiens de tirer des conclusions au sujet d'un tout en y examinant une partie. Il nous permet par la suite d'estimer des caractéristiques d'une population en observant une partie de l'ensemble de la population.

**Enquête:** C'est une étude statistique qui peut soit porter sur tous les individus d'une population donnée (recensement), soit porter sur un échantillon de cette population (enquête par sondage). L'enquête peut être ponctuelle, occasionnelle, ou régulière.

**Enquête par sondage:** Étude statistique portant sur une partie de la population appelée échantillon et qui a pour objectif final de recueillir le maximum d'informations sur le sujet étudié.

**Enquêteur:** C'est la personne chargée de mener la collecte des données sur le terrain.

**Indice:** Un indice est un nombre utilisé pour montrer la variation d'une certaine quantité au cours du temps. Les indices sont couramment utilisés pour suivre les changements (dans les conditions commerciales et économiques). Ils mesurent la croissance des prix, de production et d'autres quantités d'intérêt économique. L'indice le plus connu est l'indice des prix à la consommation, qui fournit une mesure générale de variation du prix des biens de consommation et services. Les indices sont calculés en comparant les variations de quantité d'une période à l'autre.

**Latitude:** C'est la mesure exprimée en degrés de l'angle entre le plan équatorial et la ligne qui relie le centre de la terre et le point où l'on se trouve. La latitude est comptée positive dans l'hémisphère Nord et négative dans l'hémisphère Sud. Par exemple, les latitudes de la Guinée sont comprises entre 7°30' et 13°00'.

**Logement:** Local distinct et indépendant se trouvant à l'intérieur d'une concession si celle-ci en comporte plusieurs, ou se confondant à la concession elle-même, pour servir d'habitation. Le logement est l'unité d'habitation du ménage. Il est constitué par l'ensemble de constructions qui abritent les membres d'un ménage.

**Logement gratuit:** Situation d'occupation de l'habitat ou du logement dans laquelle celui-ci est gracieusement offert au ménage par une tierce personne qui ne perçoit aucun loyer en retour.

**Longitude:** C'est la mesure exprimée en degrés de l'angle entre le méridien d'un lieu et celui de Greenwich pris pour l'origine des mesures de longitudes. Conventionnellement, les points à l'est de Greenwich auront des longitudes

positives et ceux à l'ouest auront des longitudes négatives. Par exemple, les longitudes de la Guinée sont comprises entre 7°30' et 15°10'

**Milieu Urbain:** C'est la partie lotie du Chef-lieu des Préfectures y compris la capitale.

**Ménage:** Ensemble de personnes qui vivent ensemble. On distingue deux types de ménages : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

**Ménage ordinaire:** Est défini en tenant compte de la façon dont les personnes s'associent pour pouvoir satisfaire individuellement ou collectivement à leurs besoins alimentaire et autres besoins vitaux. Il est constitué d'un ensemble de personnes, apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un individu appelé «chef de ménage», vivent sous le même toit ou dans la même concession et prennent leur repas quotient de la même marmite.

**Ménage collectif:** Est constitué par un groupe de personnes, sans lien de parenté à priori, qui vivent ensemble au sein d'une même institution pour des raisons de santé, d'études, de travail, de voyage, de discipline ou autres. Des exemples de ménages collectifs sont: établissements d'enseignement à régime d'internat, casernes et internats militaires, prisons, hôtels, hôpitaux couvents, orphelinats, internats, etc.

**Période de référence:** La période de référence de l'enquête correspond à la période, de durée bien déterminée, précédant la visite de l'enquêteur. Par exemple, pour la définition d'un chômeur selon la norme de la BIT, la personne doit être sans travail, c'est-à-dire ne pas avoir d'activité, même minimale, pendant la semaine de référence et être disponible pour travailler dans les quinze jours. Pour le module santé dans l'ELEP, la période de référence est de quatre semaines précédentes l'enquête.

**Plan de sondage (ou d'échantillonnage):** C'est la façon dont on prélèvera l'échantillon dans une enquête par sondage. Les étapes suivants amènent à définir le plan d'échantillonnage comporte (i) Déterminer ce que sera la population observée; (ii) Choisir le délai d'exécution de l'enquête le plus approprié; (iii) définir les unités d'enquête; (iv) établir la taille de l'échantillon et (v) Sélectionner une méthode d'échantillonnage.

**Population (statistique):** Voir Univers statistique

**Précision:** Degré de concordance entre les calculs ou les estimations et les valeurs exactes ou réelles des variables examinées. Les statistiques ne correspondent pas aux valeurs réelles en raison de la variabilité (les statistiques varient d'une enquête à l'autre en raison des effets aléatoires) et des distorsions (la moyenne des valeurs possibles des statistiques en fonction de l'enquête n'est pas égale à la valeur exacte en raison d'effets systématiques).

**Préfecture:** C'est une subdivision territoriale administrative, qui relève directement de la Région Administrative. La Préfecture est dirigée par un Préfet. On compte 33 préfectures. Chaque Préfecture est subdivisée en un certain nombre de Sous-préfectures, chacune dirigée par un Sous-préfet.

**Région Administrative:** C'est la plus grande division administrative du territoire national. On en compte au total huit: Boké, Conakry, Faranah, Kankan, Kindia, Labé, Mamou, Nzérékoré. Elle est dirigée par un Gouverneur. Tous les services de l'État sont représentés au niveau du chef-lieu de la Région Administrative. La Région Administrative est subdivisée en préfectures. La Zone spéciale de Conakry, la capitale du pays, contrairement aux autres Régions, est subdivisée en Communes (Dixinn, Kaloum, Matam, Matoto, Ratoma), qui ont rang et prérogative de préfecture.

**Résident absent dans un ménage:** Personne qui réside habituellement dans le ménage et qui a passé la nuit de référence hors du ménage, mais qui a l'intention de passer moins de 6 mois à l'extérieur du ménage.

**Questionnaire:** (ou fiche de collecte): Support utilisé dans les enquêtes statistiques pour recueillir l'information et ceci quelle que soit la personne qui le remplit.

**Recensement:** Il désigne toute étude statistique portant sur l'ensemble des unités de la population étudiée de manière exhaustive. Un recensement a pour but l'obtention des caractéristiques de toutes unités observées. On parle aussi d'enquête exhaustive. Il permet en même temps de déterminer l'effectif de la population étudiée. La Guinée a réalisé deux Recensements Généraux de la Population et de l'Habitation, le premier en mars 1983 (RGPH1), le second en 1996 (RGPH2) et deux Recensements National Agricole RNA1988; RNA 2000. Le pays est actuellement à son troisième recensement de la population (RGPH3).

**Sous-préfecture:** C'est la subdivision en dessous de la préfecture. Chaque cheflieu de la Préfecture est érigée en une Commune urbaine. La sous-préfecture est dirigée par un sous-préfet

**Statistique (ou méthode statistique):** Le terme "Statistique" désigne l'ensemble des techniques de collecte, d'exploitation, d'analyse et d'interprétation des données chiffrées.

**Statistiques:** Lorsqu'il est utilisé au pluriel, le terme "statistiques" désigne essentiellement les données chiffrées, contenues dans les tableaux ou représentées dans les graphiques, issues du dépouillement.

**Taille du ménage :** Nombre de personnes résidant habituellement dans un ménage.

**Unité d'observation (ou unité statistique):** Lors d'une enquête, on cherche à obtenir des informations sur des individus. Au sens statistique, l'unité d'observation est l'individu statistique observé. Exemple 1 : Lors d'une enquête sur les conditions de vie des ménages (ELEP par exemple), on veut collecter des informations sur le ménage, les membres du ménage, le sexe, l'âge, la scolarité, l'activité, l'emploi, les revenus des personnes. Toutes ces variables concernent les membres de ménage, le ménage étant l'unité d'observation.

Exemple 2: Dans les enquêtes auprès du secteur productif moderne, l'unité d'observation est l'établissement.

**Unité d'analyse:** Individu (au sens statistique) sur lequel porte l'analyse des résultats. Dans une même enquête, on peut avoir plusieurs unités d'analyse en fonction des centres d'intérêt. A titre d'exemple, considérons une enquête emploi sur laquelle l'unité d'observation est le ménage. Si on s'intéresse à l'analyse des déterminants des revenus de l'activité, l'unité d'analyse est l'individu; si on s'intéresse à l'analyse de la pauvreté en relation avec le marché du travail, l'unité d'analyse est le ménage.

**Univers statistique (ou population statistique):** Domaine ou ensemble des unités sur lequel porte l'étude ou l'investigation statistique. On l'appelle aussi population statistique. Ainsi on parlera de population d'individus, de villages, de voitures, de champs, d'entreprises ou d'évènement (naissances, décès, migrations...).

**Unité d'échantillonnage:** Unité tirée au terme du processus d'échantillonnage. Dans le cadre des enquêtes auprès des ménages (ELEP, EDS, etc.) et des enquêtes agricoles, le ménage est l'unité d'échantillonnage. Pour ce qui est des enquêtes auprès des entreprises du secteur moderne en général, l'établissement constitue l'unité d'échantillonnage.

**Série statistique:** Une série statistique est une correspondance qui associe à chaque unité statistique de la population la valeur de son caractère. On distingue deux sortes de séries statistiques: (i) Les séries dans le temps, chronologiques, temporelles ou chronologiques dans lesquelles varient, en fonction du temps (divisé en années, semestres, trimestres, mois, semaines, jours, heures), les valeurs d'un caractère déterminé pendant une période donnée; (ii) Les séries statistiques dans l'espace, ou spatiales dans lesquelles varient, à un instant donné, en fonction des valeurs du caractère X, le nombre Y d'observations correspondantes.

**Zone de dénombrement (ZD):** Elle est constituée d'une aire de comptage de la population définie lors des travaux cartographiques attribués à un agent recenseur. Cette aire compte entre 1 200 et 1 600 habitants environ en milieu urbain et entre 800 et 1 200 habitants environ en milieu rural.

Une ZD peut être constituée d'un village, d'une partie d'un village ou de plusieurs villages (en milieu rural). En milieu urbain, une ZD peut être constituée d'un secteur, d'une partie d'un secteur ou de plusieurs secteurs. C'est la plus petite unité opérationnelle de dénombrement au RGPH.

**Zone de contrôle (ZC):** Ensemble de ZD délimitant une aire géographique sans signification administrative dont la population totale est en moyenne de 5 000 habitants.

**Quartier ou le District:** Le quartier constitue en définitive la plus petite entité territoriale administrative du pays. Le Quartier est placé sous la responsabilité d'un Chef de quartier. Le Quartier est généralement subdivisé en Secteurs en milieu urbain. Le district est dirigé par le Président du District. Le District est constitué essentiellement de localités rurales (villages, hameaux).

## A. DEMOGRAPHIE

**Accroissement démographique (taux):** Mesure de l'évolution de l'effectif d'une population donnée au cours d'une période du fait de la natalité, de la mortalité et des migrations.

**Accroissement naturel de la population (taux):** Différence entre le taux brut de natalité et le taux brut de mortalité. Il mesure l'augmentation d'une population au cours d'une période donnée du fait uniquement des naissances et des décès.

**Age médian:** Age qui sépare la population en deux parties égales. Ainsi, une moitié de la population a un âge au plus égal à l'âge médian et l'autre moitié a un âge supérieur à l'âge médian.

**Age moyen au premier mariage:** Moyenne pondérée des âges au premier mariage, avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs.

**Célibataire:** est toute personne qui n'a jamais contracté de mariage ou d'union conjugale.

**Densité de la population:** Rapport entre l'effectif de la population et la superficie du territoire. Il s'agit de l'effectif moyen de la population par unité de superficie (kilomètre carré).

**Divorcé:** est toute personne, précédemment marié, dont le mariage a été dissout (légaux, coutumiers ou religieux) et qui ne s'est pas remariée.

**Effectif de la population:** Nombre d'individus composant cette population.

**Émigré:** Personne partie depuis plus de 6 mois ou depuis moins de 6 mois avec l'intention de rester plus de 6 mois à l'extérieur de son lieu de résidence antérieur.

**Espérance de vie à la naissance:** Nombre moyen d'années que peut espérer vivre un enfant à la naissance.

**État matrimonial:** Situation conjugale d'une personne (célibataire, marié, divorcé, veuf, union libre).

**Fécondité Générale:** (Taux Global): Rapport entre les naissances vivantes et l'effectif des femmes âgées de 15 à 49 ans révolus. Il s'agit du nombre moyen de

naissances vivantes dans la population des femmes en âge de procréer au cours d'une période donnée. (TGFG exprimé pour 1 000 femmes).

**Immigration (taux):** Pour un territoire donné est le rapport du nombre des immigrants durant une année à la population moyenne de cette année et, plus généralement, rapport du nombre des immigrants durant une période au nombre correspondant de personnes-années durant la période;

**Indice synthétique de fécondité (ISF):** est le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme à la fin de sa vie féconde si elle subissait les taux de fécondité observés à une période considérée. C'est un indice conjoncturel de fécondité, il est obtenu à partir du cumul des taux de fécondité par âge. (EDS considère la période des trois années ayant précédé l'enquête)

**Union:** union s'applique à l'ensemble des femmes et des hommes qui vivent maritalement avec un/une partenaire, que l'union soit légale ou non. Entrent dans cette catégorie, aussi bien les mariages civils, religieux et coutumiers, que les unions de fait.

**Mariage:** il s'applique à l'ensemble des femmes et des hommes qui vivent maritalement avec un/une partenaire avec un acte légal

**Mariage précoce:** Mariage d'enfants ou d'adolescents de moins de 17 ans.

**Marié(e):** toute personne qui a conclu au moins un mariage au cours de son existence et, à la date de référence à un(e) conjoint(e).

**Migrant:** est toute personne ayant effectué un déplacement d'un milieu de résidence à un autre (pays, Région, Préfecture, sous-préfecture).

**Migrant ancien:** Individu dont le lieu de naissance ou de résidence au moment de l'opération de collecte est différent du lieu de résidence antérieur une année avant l'opération de collecte.

**Migrant multiple:** est tout individu dont les lieux de résidence (actuel et antérieur) et de naissance sont différents.

**Migrant de retour:** est tout individu dont le lieu de résidence antérieur est égal au lieu de résidence actuelle et différent du lieu de naissance.

Il est un migrant de retour interne lorsque son lieu de provenance est interne au pays. Il est un migrant de retour externe lorsque ce lieu de provenance est extérieur au pays.

**Migrant récent:** Individu ayant migré au cours des 12 mois précédant le recensement. Son lieu de résidence au moment de la collecte des données est donc différent de celui d'il y a un an.

**Migration:** Changement de la résidence habituelle pour une durée de séjour minimale conventionnelle.

**Monogame:** Homme marié à une seule femme.

**Mortalité (taux):** Rapport entre le nombre de décès survenus au cours d'une période et l'effectif moyen de la population au cours de cette même période.

**Mortalité infantile (taux):** Rapport entre le nombre de décès des enfants de moins d'un an survenus au cours d'une période donnée et le nombre de naissances vivantes totales survenues au cours de cette période.

**Mortalité juvénile (taux):** Rapport entre le nombre d'enfants décédés après le premier anniversaire et avant l'âge de cinq ans et le nombre de naissances vivantes au cours de la même période.

**Mortalité maternelle (taux):** Rapport entre le nombre de décès de mères survenus pendant la grossesse, à l'accouchement ou après 42 jours (six semaines) au cours d'une période donnée et le nombre de naissances vivantes.

**Mortalité néonatale (taux):** Rapport entre le nombre de décès d'enfants de moins de 28 jours au cours d'une période donnée et le nombre de naissances vivantes au cours de cette même période. Il s'exprime en nombre de décès pour 1000 naissances vivantes.

**Mortalité néonatale précoce (taux):** Rapport entre le nombre de décès d'enfants de moins d'une semaine au cours d'une période donnée et le nombre de naissances vivantes au cours de cette même période. Il s'exprime en nombre pour 1000 naissances vivantes.

**Mortalité par groupe d'âges ou par année d'âge(taux):** Rapport entre les décès et les populations moyennes d'un âge ou d'un groupe d'âges donnés.

**Mortalité post néonatale (taux):** Rapport entre le nombre de décès d'enfants après la période néonatale (0-28 jours) mais avant le premier anniversaire et le nombre de naissances vivantes au cours de cette même période.

**Natalité (taux brut):** Rapport entre le nombre de naissances vivantes et l'effectif moyen de la population au cours d'une période donnée.

**Nationalité:** Pays d'appartenance. La nationalité est généralement acquise à la naissance ou par naturalisation.

**Nuptialité (taux):** Rapport du nombre de mariages au cours d'une période donnée à la population totale moyenne au cours de cette période.

**Parité moyenne à 45-49 ans:** Nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes âgées de 45 à 49 ans.

**Polygame:** Homme marié à au moins deux épouses ou femme mariée ayant une ou plusieurs coépouses.

**Population féminine en âge de procréer:** Population féminine de la tranche d'âge 12-49 ans lorsque la fécondité est très précoce ou plus couramment de la tranche d'âge 15-49 ans.

**Population infantile:** Population âgée de moins de 12 mois.

**Population juvénile:** Population âgée de 1 à 4 ans révolus.

**Population mineure:** Population âgée de 0 à 17 ans.

**Pyramide des âges:** Représentation graphique formée de deux histogrammes des effectifs par âge, l'un pour le sexe masculin (à gauche), l'autre pour le sexe féminin (à droite). Les deux histogrammes sont accolés de façon à rendre commune l'échelle des âges afin d'obtenir une vue d'ensemble de la structure de la population.

**Quotient de mortalité infantile:** Probabilité pour un enfant qui naît, de décéder avant son premier anniversaire.

**Quotient de mortalité infanto-juvénile:** Probabilité pour un enfant de décéder avant son cinquième anniversaire.

**Quotient de mortalité juvénile:** Probabilité pour un enfant qui a dépassé son premier anniversaire de décéder avant son cinquième anniversaire.

**Rapport de masculinité:** Rapport entre l'effectif des hommes et celui des femmes à une date donnée au sein d'une population

**Recensement:** Dénombrement complet et exhaustif d'une population qui se fait suivant une méthode de collecte bien élaborée pour éviter les omissions et les doubles comptes.

**Recensement général de la population et de l'habitation(RGPH):** Est une opération statistique qui a pour but, de dénombrer la population et de collecter des renseignements sur les caractéristiques individuelles de toutes les personnes vivant sur le territoire national guinéen à un moment donné.

**Résident:** la personne considérée comme résident est celle qui vit dans le ménage de façon habituelle, c'est-à-dire depuis au moins six mois ou qui a l'intention de s'y installer pour une durée de six mois ou plus.

**Résident absent:** Personne qui réside habituellement dans le ménage et qui est absente la nuit qui a précédé le passage de l'enquêteur.

**Résident présent:** Personne qui réside habituellement dans le ménage depuis au moins 6 mois (ou depuis moins de 6 mois avec l'intention de rester au moins 6 mois) et qui a passé la nuit de référence dans le ménage.

**Séparé:** Personne qui a été abandonnée par son conjoint(e) sans que le divorce ait été prononcé.

**Solde migratoire:** Différence entre les entrants (immigrants) et les sortants (émigrants) au sein d'une population donnée au cours d'une période donnée.

**Structure de la population:** Répartition de l'effectif de la population selon une variable donnée. Par exemple cette répartition peut se faire en fonction du sexe et de l'âge des chefs de ménage et en fonction de la région et du milieu de résidence.

**Survie (taux):** Mesure de la probabilité pour un individu ayant un âge donné d'atteindre un âge supérieur.

**Temps de doublement:** période durant laquelle l'effectif d'une population est multiplié par deux. Elle est exprimée en années.

**Union libre:** Etat d'une personne vivant avec une autre de sexe différent sans que le mariage civil, coutumier ou religieux ait été célébré.

**Urbanisation (taux):** Rapport entre la population qui vit en milieu urbain et la population totale.

**Veuf/veuve:** Personne dont le/la conjoint(e) est décédé(e) et qui ne s'est pas remariée.

## **B. CONDITIONS DE VIE DES MENAGES**

**Accès à l'eau :** Pour un ménage, disponibilité d'une source d'approvisionnement en eau à moins de 30 minutes quel que soit le mode de transport utilisé.

**Accès à l'électricité (taux):** Rapport entre le nombre de ménages connectés au réseau électrique et la population totale.

**Autoconsommation:** Consommation par le ménage de sa propre production. L'autoconsommation est restreinte aux produits issus de l'exploitation agricole, d'élevage et de la cueillette.

**Capital financier d'un ménage:** Réserve de valeur matérialisée par l'ensemble des ressources provenant de l'épargne ou de l'emprunt qui facilite les dépenses productives (achat d'équipements et de matériels productifs), dépenses de nourriture, d'éducation, de santé, d'habillement, de logement.

**Capital humain:** Ensemble des ressources personnelles productives économiquement. Ces ressources peuvent s'accroître en réalisant des dépenses d'éducation, de formations professionnelles, de santé, d'alimentation, de logement. Toutes choses égales par ailleurs, un enfant né dans de bonnes conditions qui a été scolarisé et qui a fait des études supérieures, dispose d'un capital humain plus important qu'un autre qui n'aurait pas bénéficié de toutes ces conditions.

**Capital physique d'un ménage:** Ensemble des actifs productifs (terres, outils, équipement, bétail, etc.), des actifs ménagers (appareils ménagers, logement, vêtements, vélos, bijoux) et des stocks détenus par le ménage.

**Capital social:** Ressource provenant des relations culturelles et sociales avec d'autres individus capables d'influencer positivement la situation économique d'un individu. Ainsi, les solidarités sociales, ethniques ou familiales sont des facteurs de lutte contre la vulnérabilité et la pauvreté. (types d'associations les plus courantes sont les sérés/tontines suivi des associations de femmes des associations de ressortissants.

**Chef de concession:** Personne qui est responsable de la concession. Il peut s'agir du propriétaire, d'un parent du propriétaire ou de l'individu qui encaisse les loyers pour le compte du propriétaire. Cet individu peut habiter ou non la concession.

**Chef de ménage:** C'est celui qui est reconnu comme tel par les autres membres du ménage; il est le plus souvent le responsable du logement occupé par le ménage. Il doit être un résident.

**Couverture en eau potable (taux):** Rapport entre le nombre de ménages se procurant de l'eau dans les installations jugées capables de fournir de l'eau potable (branchements au réseau de distribution d'eau courante, bornes fontaines, forages, puits et sources aménagés) et le nombre total de ménages au niveau d'une entité géographique donnée;

**Couverture géographique en électricité (taux):** Rapport entre la surface totale des zones électrifiées et la surface totale habitée.

**Desserte en électricité (taux):** Rapport entre le nombre de ménages connectés à un réseau de distribution d'électricité et la population totale.

**Eau courante:** Eau du robinet distribuée par des canalisations.

**Eau potable:** Eau dont la consommation n'a pas de dangers pour la santé humaine à court, moyen et long termes. Elle doit être conforme aux normes de potabilité de l'eau adoptées par la Guinée et dont les fondements sont les directives pour la qualité de l'eau potable de l'Organisation mondiale de la santé. En général, l'eau potable provient d'un robinet individuel ou d'un autre robinet (voisin, vendeur, public), d'un forage ou d'un puits amélioré.

**Eaux usées:** Les eaux usées sont les eaux ménagères (eaux de lavage du linge, de vaisselle et de douche) et les eaux vannes issues des toilettes.

**Eaux vannes:** Mélange des excréta avec les eaux de la chasse d'eau.

**Excréta:** Les excréta sont les fèces, les urines et les eaux de lavage anal.

**Electrification (taux):** Rapport entre le nombre de ménages ayant accès à l'électricité et le nombre total de ménages.

**Groupe socioéconomique:** Combinaison des caractéristiques d'une personne selon la situation d'activité, le secteur d'activité, la branche d'activité et la catégorie socioprofessionnelle. On distingue généralement les groupes socioéconomiques suivants: (i) Salarié public; (ii) salarié privé; (iii) Employeurs;(iv) travailleur Indépendant dans la production agricoles; (v) travailleur Indépendant non-agricole; (vi) autres employés; (vii) Sans emploi.

**Prélèvement:** est une consommation sans contrepartie par un ménage de biens et services issus de son entreprise non agricole.

**Salariés du public:** Tous les fonctionnaires et agents de l'Etat, y compris les contractuels de l'Administration et des organismes publics. Les salariés des organismes internationaux et des Ambassades étrangères, y compris tous ceux qui ont le statut diplomatique en Guinée, sont classés comme «Salariés de l'Administration Publique».

**Salarié des entreprises mixtes:** tous les travailleurs des entreprises privées avec participation de l'Etat et parapubliques.

**Salariés du privé structuré:** tous les travailleurs salariés des entreprises du secteur privé formel;

**Travailleur Indépendant:** est une personne qui exerce son métier ou son activité économique à son propre compte seul ou avec l'aide des membres de sa famille ou des apprentis non rémunérés;

**Travailleur du secteur informel:** Toute personne qui exerce une activité dans le secteur informel.

**Employeur:** est une personne qui emploie des travailleurs salariés au sein d'une entreprise qui lui appartient. Il possède les moyens de production, équipements, machines bâtiments etc.

**Membres de coopérative de producteurs:** sont des personnes qui participent volontiers et de façon active à une activité commune de production dans le domaine agricole, commercial ou artisanal. Ils ne sont pas salariés, mais au contraire ils se partagent les bénéfices réalisés suivant des règles établies;

**Aide familial:** est une personne, qui travaille dans une exploitation économique familiale, sans percevoir en contrepartie une rémunération en espèces ou en nature;

**Inactif:** est une personne qui n'exerce aucune activité économique (invalides, retraités, rentiers, malades de longue durée et personnes âgées).

**Chômeur:** Est toute personne active, qui n'a exercé aucune activité rémunérée au cours des sept derniers jours et qui est à la recherche d'un emploi.

**Incidence de la pauvreté:** est la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté. (Rapport entre le nombre de personnes pauvres et la population totale).

**Indice P0 :** représente le ratio de pauvreté par tête (Head Count Ratio). A titre d'exemple, la valeur de  $P_0 = 0,552$  pour l'ensemble du pays signifie que 55,2% de la population guinéenne disposent d'un revenu en dessous du seuil de pauvreté (ELEP2012).

**Indicateur de pauvreté humaine (IPH):** C'est un indice permettant de caractériser le niveau de pauvreté d'un pays. Il a été créé par le PNUD. L'indicateur de pauvreté des revenus (IPH-1) est un indicateur composite mesurant le degré de privation des trois dimensions fondamentales traduites au niveau de l'indicateur du développement humain: une vie longue et en bonne santé (espérance de vie), la connaissance (indicateur d'instruction) et un indicateur de conditions de vie. L'indicateur de pauvreté humaine (IPH-2) est calculé à partir: (i) indicateur de longévité (espérance de vie); (ii) indicateur d'instruction; (iii) indicateurs de conditions de vie; et (iv) indicateur d'exclusion.

**Indicateur du développement humain(IDH):** Indicateur composite mesurant les résultats moyens obtenus au niveau de trois dimensions fondamentales du développement humain: une vie longue et en bonne santé, la connaissance et un niveau de vie décent. Pour mesurer le développement humain, le PNUD a développé cet indicateur composite qui combine (i) le revenu national, (ii) le niveau d’alphabétisation des adultes et (iii) l’espérance de vie.

**Indice de Gini ou indice de concentration:** Le coefficient de Gini, du nom du statisticien italien Corrado Gini, permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des revenus et du niveau de vie (ou autres comme les salaires, dépenses, etc.) dans une population donnée (à l'échelle d'une ville, d'un territoire ou d'un pays). Ce coefficient indique dans quelle mesure la répartition des revenus entre les individus ou les ménages est plus ou moins inégalitaire. L'indice de Gini est un nombre sans dimension compris entre 0 et 1: le chiffre 0 représente une inégalité parfaite et le chiffre 1 une situation d'inégalité absolue. Plus sa valeur est grande, plus la concentration est forte et plus la répartition est équitable et vice versa.

**Latrine/fosse traditionnelle:** Simple fosse où les excréments passent directement dans le trou sans évacuation.

**Latrine améliorée auto aérée(LAA):**est une latrine avec une fosse disposant d’un tuyau d’aération qui sort au-dessus du toit. L’extrémité supérieure du tuyau est recouverte d’un filet empêchant l’entrée des insectes et l’intérieur de ce tuyau est maintenu dans le noir;

**Latrine avec trou ouvert:** correspond à un trou rudimentaire qui donne sur une fosse dans le sol pour la collecte des excréments et n’a ni plate-forme ni siège.

**Latrine avec dalle:** est constituée d’un trou qui donne sur une fosse qui collecte les excréments, au-dessus de ce trou se trouve une plate-forme ou un siège fixe situé au dessus du niveau du sol pour empêcher les infiltrations d’eau de surface, facile à nettoyer.

**Lien de parenté avec le chef de ménage:** Indique pour chaque personne vivant dans le ménage, sa relation avec le Chef de Ménage.

**Locataire:** Situation d'occupation de l'habitat ou du logement dans laquelle celui-ci est mis en location par une tierce personne et le ménage paie un loyer pour l'usage sans avoir la propriété de l'habitat.

**Matériau des murs de l'habitation:** Matériau principal des murs de l'habitation. On distingue les murs en: (i) Dur: murs construits en béton, en briques de ciment, de terre cuite ou en pierre taillée, (ii) Semi-dur: murs construits en briques de terre battue avec un revêtement en ciment;(iii) Banco: murs construits en briques de terre battue sans revêtement en ciment;(iv) Paille: murs construits en matériaux de nature végétale (bois, paille, tige de mil, etc.).

**Pauvreté:** La définition la plus acceptée de la pauvreté est celle d'une privation, tant physiologique que sociale, du bien-être de l'être humain. Cette définition porte sur les deux dimensions de la pauvreté: la dimension physiologique (pauvreté économique) et la dimension sociale (pauvreté humaine).

**Pauvreté de potentialités ou de «capacités»:** Insuffisance de moyens («différentes formes de capital») qui auraient permis de se soustraire de la pauvreté, de vivre correctement et de mettre en valeur ses capacités individuelles.

**Pauvreté des conditions de vie ou «d'existence»:** Impossibilité de satisfaire aux besoins essentiels qui permettent de mener une vie décente dans une société donnée (au sens d'un minimum par rapport au mode de vie matériel et culturel de cette société).Ce concept renvoie à la notion d'intégration/exclusion sociale et traduit une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation (déséquilibre nutritionnel), à la santé (non-accès aux soins primaires), à l'éducation (non-scolarisation), au logement, etc.

**Pauvreté économique:** La dimension économique de la pauvreté comprend trois formes: la pauvreté monétaire, la pauvreté des conditions de vie ou «d'existence» et la pauvreté de potentialité ou de «capacités».

**Pauvreté monétaire:** Insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante (expression d'un niveau de bien-être trop faible).Sa mesure s'appuie soit sur le revenu, soit sur la consommation, traduite en valeur monétaire. On définit un seuil monétaire (ligne de pauvreté) en deçà duquel on est considéré comme pauvre.

**Pièces d'une habitation:** Différents compartiments de l'habitation, réservés aux divers usages: dormir, se laver, manger, etc. En général, le nombre de pièces d'une habitation permet d'apprécier les problèmes d'exiguïté et de promiscuité.

**Profondeur (ou écart) de la pauvreté:** mesure la distance à laquelle les ménages ou individus se retrouvent par rapport au seuil de pauvreté. Elle permet d'évaluer les ressources nécessaires pour amener l'ensemble de la population pauvre au niveau du seuil de pauvreté.

**Propriétaire:** Situation d'occupation de l'habitat ou du logement dans laquelle celui-ci appartient au ménage.

**Revenu total du ménage :** Ensemble des revenus monétaires et non monétaires du ménage.

**Revenu monétaire du ménage:** Toutes les entrées d'argent au niveau du ménage issues de la production agricole, de l'activité d'exploitation (entreprise ou commerce), des salaires et revenus non agricoles sur commission. Il intègre également les revenus de la propriété, les revenus financiers, les transferts reçus, etc.

**Revenu non monétaire du ménage:** Valeur au prix du marché de biens et services produits par le ménage et utilisés pour sa propre consommation, et valeur locative des logements occupés par leur propriétaire.

**Seuil de pauvreté :** Niveau de revenu permettant de couvrir le besoin minimum calorique alimentaire et les besoins de base non alimentaires.

**Sévérité de la pauvreté:** La sévérité (ou l'intensité) de la pauvreté mesure la dispersion des dépenses de consommation des ménages pauvres autour de la moyenne de ces dépenses. Elle mesure la moyenne des carrés des écarts entre consommation (ou les revenus) des ménages ou individus pauvres et le seuil de pauvreté. Elle mesure l'importance relative des ménages les plus pauvres dans une population donnée.

**Statut ou mode d'occupation du logement:** Lien existant entre l'occupant et le logement. On distingue (i) Propriétaire, (ii) Locataire, (iii) Gratuitement logé.

**Type d'habitation:** Le bâtiment est une construction limitée par des murs extérieurs en maçonnerie, en terre ou en matériaux végétaux, en bois ou en fer, contenant une ou plusieurs pièces plus ou moins grandes, couvertes par un toit et destinées à servir d'habitation aux personnes ou aménagées pour servir de bureau, d'ateliers, etc. Une case, une baraque, une villa ou un immeuble moderne sont des bâtiments. On distingue:(i) Maison individuelle (ii) Appartement; (iii) Chambre/studio;(iv) Case; (v) Case et maison; (vii) Plusieurs maisons; (viii) Baraque; (ix) Autres.

**Visiteur:** Personne présente dans un ménage, qui y a passé la nuit de référence mais qui n'y réside pas parce que sa résidence habituelle se trouve ailleurs.

**Vulnérabilité:** Risque qu'un ménage, un individu ou une communauté, quel que soit son niveau de richesse, trouve sa situation ou ses conditions de vie se dégrader dans le futur face aux fluctuations de la vie (risques et chocs). Ces fluctuations de la vie peuvent découler d'évènements incertains (risques individuels et les risques communautaires) qui peuvent affecter le niveau de vie, comme la maladie, la vieillesse, les pertes de récolte, le chômage, la sécheresse ou les risques liés aux actions d'autres personnes ou aux décisions politiques

**Vulnérabilité à la pauvreté de potentialité ou de capacités:** Absence de capacité de réaliser les ajustements nécessaires pour protéger son bien-être lorsqu'il est exposé à des chocs ou des événements externes défavorables. La capacité des ménages, individus ou communautés à éviter ou réduire la vulnérabilité dépend non seulement des ressources dont ils disposent initialement, mais aussi de l'accessibilité et de leur aptitude à utiliser efficacement ces ressources pour obtenir un revenu, de la nourriture ou d'autres choses.

**Vulnérabilité à la pauvreté des conditions de vie:** Risque d'être exclu d'un certain mode de vie matériel et culturel. On peut dans ce cadre considérer la vulnérabilité à l'analphabétisme, la vulnérabilité à la mortalité infantile et juvénile ou aux complications de grossesse, ou à la malnutrition, etc.

**Vulnérabilité à la pauvreté humaine:** Risque de privation dans le futur des droits sociaux, civiques et l'impossibilité de mener des activités politiques, syndicale et culturelle pour défendre sa situation économique et sociale. L'individu ou le

ménage est exposé à la perte de son identité sociale, culturelle et politique et ne sera pas à mesure de la recouvrir.

**Vulnérabilité à la pauvreté monétaire:** Risque qu'un ménage ou un individu tombe dans la pauvreté du fait d'un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté.

**Zone d'habitation:** Emplacement de l'habitation en zone lotie ou non lotie.

## C. EDUCATION

**Achèvement au Primaire (Taux Brut) :** Rapport entre l'effectif des élèves du CM2 et la population de 11ans.

**Achèvement au Primaire (Taux Net) :** Rapport entre l'effectif des élèves arrivés au CM2 sans redoubler sur la population scolarisable de 11ans.

**Achèvement au Secondaire1 (Taux Brut) :** Rapport entre l'effectif des élèves qui ont terminé le collège (10<sup>e</sup> A) et la population scolarisable de 15ans.

**Achèvement au Secondaire1 (Taux Net) :** Rapport entre l'effectif des élèves qui ont terminé le collège sans redoubler la population de 15ans.

**Achèvement au Secondaire2 (Taux Brut) :** Rapport entre l'effectif des élèves qui ont terminé le collège (10<sup>e</sup> A) et la population scolarisable de 15ans.

**Achèvement au Secondaire2 (Taux Net) :** Rapport entre l'effectif des élèves ayant terminé le lycée sans redoubler et la population de 18ans.

**Abandon (taux):**Rapport entre le nombre d'élèves inscrits au cours d'une année scolaire et qui quittent le système scolaire durant l'année scolaire pour une raison quelconque et le nombre total d'élèves inscrits au cours de cette année scolaire. Il peut être calculé pour le primaire, le secondaire et le supérieur.

**Accessibilité à l'école primaire:** L'accessibilité est examinée sous l'angle du temps mis par les élèves pour atteindre l'école primaire Un établissement scolaire est dit accessible lorsque les élèves mettent moins de 30 minutes pour s'y rendre quel que soit le mode de transport utilisé.

**Accessibilité à l'établissement secondaire:** L'accessibilité est examinée sous l'angle du temps mis par les élèves pour atteindre l'école secondaire. Un établissement

scolaire est dit accessible lorsque les élèves mettent moins de 30 minutes pour s'y rendre quel que soit le mode de transport utilisé.

**Accès au Primaire (taux brut):** Est le rapport entre le nombre d'élèves nouvellement inscrits en première année du primaire (tous âges confondus) pour une année donnée et la population ayant l'âge officiel d'admission dans ce cycle.

**Achèvement (taux):** Le taux d'achèvement d'un ordre d'enseignement (Primaire, Collège, lycée, etc.), pour une année donnée, est le rapport entre le nombre d'élèves nouvellement inscrits (non redoublants) au niveau de la dernière année de cet ordre d'enseignement et la population ayant l'âge officiel de fréquenter la dernière année de cet ordre d'enseignement

**Admission (taux brut):** Rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis en première année d'un cycle ou ordre d'enseignement et la population ayant l'âge officiel d'admission dans ce cycle. Il sert à mesurer le niveau général d'accès au cycle, à estimer la capacité du système éducatif à accueillir en première année la population ayant l'âge légal d'admission au cycle. Il peut être calculé pour le primaire, le secondaire et le supérieur.

**Admission (taux net):** Rapport entre le nombre de nouveaux entrants dans un niveau d'enseignement donné ayant l'âge officiel d'entrée à ce niveau et la population d'âge officiel d'entrée à ce niveau d'enseignement.

**Admission en 1ère année (taux brut):** Rapport entre le nombre d'enfants nouvellement inscrits en 1<sup>ère</sup> année (quels que soient leurs âges) et le nombre total d'enfants âgés de 6-11 ans.

**Admission en 1ère année (taux net):** Rapport entre le nombre d'enfants âgés de 6 ans, nouvellement inscrits en 1<sup>ère</sup> année et le nombre total d'enfants âgés de 6-11 ans.

**Alphabétisation:** Action des pouvoirs publics et de certaines institutions privées qui consistent à apprendre à lire et à écrire aux populations. Ensemble des activités éducatives et de formation destinées à des jeunes et à des adultes en vue d'assurer l'acquisition de compétences de base dans une langue donnée et qui vise l'autonomie de l'apprenant. Elle est une composante de l'éducation non formelle.

**Alphabétisation (taux):** Rapport entre le nombre de personnes capables de lire, écrire et comprendre un exposé simple et la population totale.

**Alphabétisation des adultes (taux):**Rapport entre le nombre de personnes de 15 ans et plus capables de lire et écrire en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec leur vie quotidienne et la population totale de 15 ans et plus.

**Analphabétisme (taux):** Rapport entre le nombre de personnes incapables de lire, écrire et comprendre, un exposé simple et la population totale.

**Classe «multigrades»:** Classe comportant des élèves de différents niveaux d'études ou différents groupes pédagogiques tenue par un maître.

**Classe simple:** Classe comportant des élèves d'un seul niveau d'étude ou groupe pédagogique tenue par un maître.

**Classe à double vacation:** Salle de classe utilisée par deux maîtres encadrant par rotation deux groupes pédagogiques différents.

**Déperdition due à l'abandon:** Le nombre d'élèves qui ont abandonné avant la fin du cycle. Elle peut être calculée pour tous les cycles.

**École bilingue:** Ecole dont l'enseignement est dispensé dans deux langues (français, anglais par exemple);

**École primaire classique:** Ecole où l'enseignement est dispensé en français avec un cycle de 6 ans et où l'âge de recrutement est de 6-11ans.

**École primaire à cycle incomplet:** Ecole primaire classique dont tous les six niveaux du cycle ne sont pas opérationnels.

**École primaire à cycle complet:** Ecole primaire classique dont tous les six niveaux du cycle sont opérationnels.

**Éducation:** Ensemble des activités visant à développer chez l'être humain ses potentialités physiques, intellectuelles, morales, spirituelles, psychologiques et sociales, en vue d'assurer sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et sa participation au développement économique, social et culturel de sa société. Elle comprend l'éducation de la petite enfance, l'enseignement de base et l'éducation non formelle.

**Éducation de base:** Ensemble des activités éducatives et de formation consistant à faire acquérir à l'individu dans un contexte historique, social et linguistique

déterminé, un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes indispensables lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer plus efficacement au développement économique, social et culturel de celle-ci. Elle comprend l'éducation de la petite enfance, l'enseignement de base et l'éducation non formelle.

**Éducation formelle:** Ensemble des activités éducatives se déroulant dans un cadre scolaire, universitaire ou de formation professionnelle.

**Éducation informelle:** Il s'agit de toute forme d'éducation non structurée concourant à la formation de l'individu et à son insertion sociale.

**Éducation ou encadrement de la petite enfance:** Ensemble des activités éducatives destinées à des enfants de 0 à 5 ans en vue de favoriser leur développement global et harmonieux, stimuler leurs potentialités affectives, intellectuelles, motrices, artistiques et contribuer à leur épanouissement et leur apprentissage de la vie sociale.

**Éducation préscolaire:** Ensemble des activités éducatives destinées aux jeunes enfants de 3 à 5 ans, en vue de développer leurs potentialités affectives, artistiques, intellectuelles et physiques et de les préparer à l'enseignement primaire.

**Éducation spécialisée:** Ensemble des activités d'éducation et de formation destinées à des personnes atteintes d'un handicap physique, sensoriel ou mental ou ayant des difficultés d'adaptation personnelle et d'intégration sociale, afin de faciliter leur adaptation et leur insertion sociales.

**Effectif des enseignants:** Ensemble du personnel des écoles destiné à des tâches d'enseignement et d'encadrement qu'il soit utilisé ou non.

**Élève:** Personne qui est inscrite et fréquente régulièrement un établissement scolaire pour y recevoir un enseignement général.

**Étudiant:** Personne qui est inscrite et fréquente régulièrement un établissement d'enseignement technique ou universitaire pour y recevoir une formation conséquente.

**Enseignant titulaire:** Responsable des enseignements d'une classe fonctionnelle ou d'une unité d'enseignement.

**Enseignement:** Ensemble des cours prescrits dans un curriculum constituant un ordre d'études.

**Enseignement de base:** Ensemble des activités d'enseignement et de formation consistant à faire acquérir aux apprenants de 6 ans à 16 ans des compétences de base qui leur permettent soit de poursuivre les études de l'enseignement secondaire, soit de s'insérer dans la vie socioprofessionnelle. Il comprend l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

**Enseignement à la maternelle:** Niveau d'enseignement formel d'une durée normale de 3 ou 4 ans visant à préparer l'accès à l'enseignement primaire.

**Enseignement primaire:** Niveau d'enseignement formel d'une durée normale de 6 ans et dont le programme est conçu pour faire acquérir des connaissances élémentaires. Il est destiné aux enfants âgés de 6 ans au moins et constitue le premier palier de la fréquentation scolaire obligatoire. Il est sanctionné par un Certificat d'Etudes Primaires (CEP).

**Enseignement secondaire:** Ordre d'enseignement formel dont la durée normale est de 4 ans pour le 1<sup>er</sup> cycle et 3 ans pour le second. Il vise essentiellement à préparer l'accès aux écoles supérieures et d'enseignement technique.

**Enseignement Technique et formation professionnelle de type A:** on y accède avec le Brevet d'Etudes du Premier Cycle et sanctionné par le Certificat d'Aptitude Professionnelle/BEP après 3 ans.

**Enseignement Technique et formation professionnelle de type B:** on y accède avec le Baccalauréat et sanctionné par le Brevet de Technicien Supérieur après 3 ans.

**Enseignement supérieur:** Ordre d'enseignement formel, dispensé dans une institution universitaire ou assimilée et permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances de niveau supérieur, de développer la recherche scientifique et technique, de diffuser la culture et l'information scientifique. Il comporte un à trois cycles sanctionnés chacun par un diplôme, un grade ou un certificat, sauf cas particulier.

**Formation professionnelle de courte durée:** on y accède après abandon au niveau de la 5<sup>ème</sup> Année du primaire ou du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, sanctionné par le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).

**Fréquentation scolaire (taux):**Rapport entre présences effectives et présences possibles. Ce taux est mensuellement calculé.

**Garderies:** Centres spécialisés d'encadrement des enfants de 0 à 3 ans.

**Groupe pédagogique:** Groupe d'élèves d'une même année d'étude, recevant dans un même lieu et au même moment, l'enseignement d'un même maître.

**Indice de parité filles/garçons :**Rapport entre effectif des filles et celui des garçons.

**Indice de parité filles/garçons par rapport au TBS:** Rapport entre le taux brut de scolarisation des filles et le taux brut de scolarisation des garçons.

**Indice de parité filles/garçons par rapport au Taux d'achèvement:** Rapport entre le taux d'achèvement des filles et celui des garçons.

**Niveau d'instruction:** Niveau le plus élevé de scolarisation officielle atteint par une personne. Il est évalué par la dernière classe achevée (avec ou sans succès) du système scolaire.

**Perfectionnement par des modules de formation:** assure le perfectionnement des ouvriers des secteurs formel et informel par l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel (ONFPP).

**Personnel enseignant qualifié au primaire:** Enseignant titulaire d'un des diplômes suivants: Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP), Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) ou Certificat Supérieur d'Aptitude Pédagogique (CSAP).

**Petite enfance:** Enfants âgés de 3 à 5 ans;

**Population scolaire:** Population qui fréquente un établissement scolaire d'enseignement régulier au cours d'une année scolaire. Elle comprend: les élèves de l'école primaire, ceux du secondaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles),les étudiants de l'enseignement technique professionnel et ceux du supérieur.

**Population scolarisable:** Ensemble des enfants âgés de 6 à 11 ans pour le primaire et de 12 à 18 ans pour le secondaire.

**Ratio élèves par maître:** Rapport entre le nombre total d'élèves et le nombre total de maître en situation de classe. C'est le nombre moyen d'élèves enseignés par un maître titulaire.

**Ratio élèves par salle de classe:** Rapport entre le nombre total d'élèves et le nombre total de classes fonctionnelles. C'est le nombre moyen d'élèves par salle de classe fonctionnelle.

**Ratio livres/élève au primaire:** Rapport entre le nombre total de livres par matière et le nombre total d'élèves.

**Redoublement (taux):**Rapport entre le nombre d'élèves qui redoublent au cours d'une année scolaire et le nombre total d'élèves au cours de l'année scolaire précédente. Il peut être calculé par classe ou en moyenne pour l'établissement.

**Réussite au primaire (taux):**Rapport entre le nombre d'élèves déclarés admis à l'examen du CEP et l'effectif des élèves présentés.

**Salle de classe fonctionnelle:** Unité pédagogique où des enseignements sont dispensés. Elle peut être construite ou en abri précaire (paillote par exemple).

**Scolarisation au Primaire (Taux Brut) :** Rapport entre l'effectif des élèves du primaire et la population scolarisable (6-11 ANS).

**Scolarisation au Primaire (Taux Net) :** Rapport entre l'effectif des élèves âgés de 6 à 11 ans et la population scolarisable (6-11 ANS).

**Scolarisation au Secondaire1 (Taux Brut) (Collège):** Rapport entre l'effectif des élèves du secondaire1 et la population scolarisable (12-15 ans).

**Scolarisation au Secondaire1 (Taux Net)(Collège) :** Rapport entre l'effectif des élèves âgés de 12-15 ans et la population scolarisable (12-15 ans).

**Scolarisation au Secondaire2 (Taux Brut) (Lycée) :** Rapport entre l'effectif des élèves du secondaire2 et la population scolarisable (16-18 ans).

**Scolarisation au Secondaire 2 (Taux Net)(Lycée) :** Rapport entre l'effectif des élèves âgés de 16-18 ans et la population scolarisable 16-18 ans.

**Scolarisation au supérieur (taux brut):**Rapport du nombre de personnes (tous âges confondus) fréquentant l'enseignement supérieur et le nombre total de personnes âgées de 19 à 23 ans (20 à 24 ans avant l'année scolaire 2008/2009).

**Transition du primaire (taux):**le taux de transition du primaire au collège, pour une année donnée, est le rapport entre le nombre d'élèves nouvellement inscrits en première année du collège et l'effectif des élèves de la dernière année du primaire de l'année précédente.

**Transition du secondaire (taux):**le taux de transition du collège au lycée, pour une année donnée, est le rapport entre le nombre d'élèves nouvellement inscrits en première année du lycée et l'effectif des élèves de la dernière année du collège de l'année précédente.

## **D. SANTE**

**Système de soins:** Le système de soins guinéens est composé des sous-secteurs publics et privés :

- Le sous-secteur public est organisé de façon pyramidale et comprend de la base au sommet le poste de santé, le centre de santé, le centre de santé amélioré, l'hôpital préfectoral ou de district ou le Centre Médical Communal (CMC), l'hôpital régional, l'hôpital national ou CHU;
- Le sous-secteur privé comprend d'une part les structures médicales et d'autre part les structures pharmaceutiques. Dans la typologie du soussecteur médical, on distingue le cabinet de soins infirmiers ou de sage femmes, le cabinet de consultation médicale et la clinique. Les structures pharmaceutiques et biomédicales sont composées des points de vente, des officines privées des sociétés grossistes et des laboratoires d'analyses biomédicales

**Poste de santé :** constitue la formation sanitaire de base qui représente le premier niveau de prise en charge sanitaire. Selon les données de la carte sanitaire, les postes de santé ne sont implantés que dans les districts situés à au moins 5 km du centre de santé de référence et pour une population couverte d'au moins 3 000 habitants. Ces activités sont essentiellement limitées aux Consultations primaires Curatives (CPC) et à l'assistance aux accouchements et Programme Elargi de Vaccination (PEV) de routines. Ils réfèrent leurs malades aux centres de santé.

**Centre de santé:** C'est le deuxième niveau de prise en charge, qui, en plus des activités assignées aux postes de santé, réalise des activités de Consultations Périnatales (CPN), et quelques activités de laboratoires au niveau parasitologie. Cette structure reçoit des malades référés par les postes de santé;

**Centre de santé amélioré:** C'est une structure intermédiaire entre les centres de santé et les hôpitaux de district. En plus des activités développées au niveau des centres de santé, il dispose d'un plateau technique permettant la prise en charge des césariennes et des hernies étranglées. Cette structure est autorisée à hospitaliser et suivant les normes de la carte sanitaire, la capacité d'hospitalisation est de 15 lits. Il reçoit des patients référés par les centres de santé et les postes de santé;

**Centre Médical Communale:** assure des soins primaires et des traitements de deuxième niveau. Il a pour vocation de couvrir une commune ou plusieurs sous-préfectures avoisinantes appartenant à l'aire de santé définie par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique. Son paquet d'activités se divise en deux parties: (i) Le niveau secondaire comprenant les consultations de références, les hospitalisations des urgences obstétricales, chirurgicales, pédiatriques et médicales; les activités de laboratoires; (ii) Le niveau primaire comprenant l'accueil, la vaccination, la stratégie avancée, la surveillance nutritionnelle, les CPN, la CPC, la vente des médicaments, les accouchements et la surveillance épidémiologique.

**Cabinet de soins ou de sage-femme:** est une structure privée qui mène essentiellement de activités de soin (pansement, injection, perfusion et la petite chirurgie telle que l'excision) ou les CPN et accouchement;

**Cabinet de consultation médicale:** est une structure privée qui s'occupe essentiellement des consultations médicales et chirurgicales et parfois des activités de soins;

**Clinique:** est une structure privée qui s'occupe généralement des consultations et hospitalisations.

Les cliniques peuvent être : (i) Une clinique simple (médicale ou chirurgicale) ; (ii) Une clinique médico-chirurgicale ou ; (iii) Une polyclinique.

**Hôpital préfectoral:** de niveau hiérarchique équivalent à une division de l'administration centrale, l'hôpital préfectoral est chargé:

- D'assurer la prise en charge des référés, des consultations externes, des hospitalisations;
  - D'assurer le diagnostic et le traitement des patients;
  - De développer des activités de recherche opérationnelle en vue d'améliorer les performances du district sanitaire;
  - De participer à la formation initiale et continue des personnels de santé.
- Il couvre le territoire d'une préfecture et constitue le premier niveau de référence qui n'a pas de Centre de Santé Amélioré (CSA) et le second niveau de référence là où ces structures existent. Il comprend un Paquet Minimum (PMA) dont l'augmentation est fonction des besoins de soins identifiés dans chaque préfecture.

Le paquet d'activités se répartit entre les services médicaux, les services médico-techniques et les services administratifs.

**Hôpital Régional:** est un Etablissement Public Administratif (EPA) à caractère scientifique et social placé sous la tutelle du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ; il jouit de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de gestion conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. A ce titre, il est doté d'organes de décision et d'organes consultatifs.

Les organes de décision sont le Conseil d'Administration et la Direction Générale chargée de la mise en œuvre des orientations stratégiques. Les organes consultatifs sont le Comité Médical, le Conseil d'Hygiène et de Sécurité. Sur le plan opérationnel, l'hôpital régional conserve la vocation et la mission d'un hôpital préfectoral pour le chef-lieu de la région. Il est implanté dans cette ville et a en outre pour rôle la prise en charge des malades référés des hôpitaux préfectoraux de la région; Il comporte les services médicaux et les services médico-techniques.

**Hôpital National:** est un Etablissement Public Administratif (EPA) à caractère scientifique et social placé sous la tutelle du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ; il jouit de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de gestion conformément à la législation et à la réglementation régissant les EPA. Il assure une couverture nationale. Il peut être situé dans n'importe quelle ville de la Guinée. Les centres hospitaliers de Conakry (Donka, Ignace Deen et Hôpital Sino-Guinéen) sont de ce type. Ils jouent le rôle de structure de référence pour les hôpitaux préfectoraux, régionaux et les autres formations sanitaires publiques et privées. L'hôpital national a une vocation plus affirmée de centre d'enseignement, de recherche en santé et formation des personnels. Il comporte au moins les unités

prévues au niveau régional. Les autres unités spécialisées sont créées selon les besoins spécifiques par arrêté de Monsieur le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique.

**Accessibilité à la santé:** L'accès aux services de santé est examiné sous l'angle du temps mis par les usagers pour se rendre à l'établissement sanitaire le plus proche. Un établissement sanitaire est dit accessible lorsque les individus qui le fréquentent mettent moins de 30 minutes pour y arriver.

**Accouchement assisté:** Accouchement conduit par un personnel de santé formé: médecin, sage-femme, infirmier(e), aide-soignante, matrone ou accoucheuse traditionnelle;

**Accouchements assistés (taux):**Rapport entre le nombre d'accouchements conduits par un personnel de santé formé: médecin, sage-femme, infirmier(e), aide-soignante, matrone ou accoucheuse traditionnelle et le nombre total d'accouchements.

**Besoins en santé:** Personnes qui ont été malades ou blessées au cours des 15 jours ayant précédé l'enquête.

**Consultation postnatale:** Ensemble des soins offerts à l'accouchée et à l'enfant de la première semaine jusqu'à 6 à 8 semaines après l'accouchement.

**Consultation prénatale:** Ensemble des soins et de surveillance médicale apportés à la femme enceinte pendant la période allant de la conception jusqu'à l'accouchement.

**Couverture en CPN2 (taux):** Rapport entre le nombre de femmes ayant suivi au moins deux consultations prénatales et le nombre total de femmes enceintes.

**Couverture obstétricale (taux):** Rapport entre le nombre de femmes assistées médicalement lors de l'accouchement et le nombre total d'accouchements.

**Couverture prénatale (taux):** Rapport entre le nombre de femmes enceintes vues par un personnel médical qualifié pour des raisons liées à leur grossesse, au moins une fois pendant leur grossesse et le nombre de naissances vivantes durant une période déterminée.

**Couverture vaccinale par antigène du PEV (taux):** Proportion d'enfants âgés de 0 à 11 mois ayant reçu le vaccin contre l'une des maladies cibles du Programme Elargi de Vaccination (PEV) que sont : la tuberculose, la rougeole, la poliomyélite, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, etc.

**Couverture vaccinale des enfants (taux):** Rapport entre le nombre d'enfants d'un certain âge ayant été vaccinés au cours d'une période et le nombre total d'enfants du même âge à cette période.

**Déficient mental:** Personne atteinte de troubles et désordres mentaux (fou/folle) ou personne atteinte d'insuffisance congénitale des facultés intellectuelles (encéphalopathie).

**Émaciation:** est un indice qui donne une mesure de la masse du corps en relation avec la taille. La malnutrition aiguë qui se manifeste par une insuffisance de poids par rapport à la taille chez les enfants exprimée par l'indice du poids-pour-taille. Cet indice qui donne une mesure de la masse du corps en relation avec la taille reflète la situation nutritionnelle au moment de l'enquête.

**Enfant malnutri:** C'est un enfant de taille trop petite pour l'âge et qui traduit un retard de croissance. Cette situation est généralement la conséquence d'une alimentation inadéquate et/ou de maladies infectieuses survenues pendant une période relativement longue.

**Faible poids à la naissance (taux):** Rapport entre les enfants dont le poids à la naissance est inférieur à la norme OMS (2500 g) et le nombre total de naissances vivantes.

**Femme en âge de procréer:** Individu de sexe féminin âgé d'au moins 15 ans révolus et d'au plus 49 ans révolus;

**Indice pondéral:** est l'indice poids pour âge qui permet de connaître de façon assez acceptable la prévalence de la malnutrition sous toutes formes confondues;

**Fréquentation des formations sanitaires (taux):** Rapport entre l'effectif de la population ayant utilisé les formations sanitaires au moins une fois au cours d'une période donnée et l'effectif de la population totale pour la même période.

**Handicap:** Une incapacité physique, auditive, visuelle ou mentale dans la vie de tous les jours qui entraîne un ralentissement de l'activité productive de l'individu. Dans certains cas le handicap peut se traduire par une incapacité totale.

**Hospitalisation:** Séjour que le malade effectue dans un hôpital ou un centre médico-communal (CMC). Les hospitalisations sont comptées en jours.

**Insuffisance pondérale:** Etat nutritionnel des enfants évalué au moyen de l'indice poids-âge. L'indice poids-âge permet de connaître la prévalence de la nutrition, toutes formes confondues.

**Malnutrition des enfants (taux):**Rapport entre le nombre d'enfants en situation de malnutrition (enfants pour lesquels l'indice taille pour âge se situe à moins de deux écarts-types en dessous de la médiane taille pour âge de la population de référence) et la population de référence.

**Morbidité (taux):** Rapport entre le nombre de personnes tombées malade pendant une période donnée et la population totale.

**Mortalité maternelle (taux):**Rapport entre le nombre de femmes qui meurent au cours de la grossesse ou dans les 42 jours qui suivent l'accouchement (période puerpérale à l'exclusion des décès non liés à la grossesse ou à l'accouchement)et le nombre de naissances vivantes au cours d'une période donnée.

**Naissance vivante:** Expulsion d'un fœtus de plus de 6 mois qui, après séparation du placenta, respire ou manifeste tout autre signe de vie;

**Occupation des lits (taux):**Rapport entre le nombre de lits occupés pondéré par le nombre de jours d'occupation au cours d'une période donnée avec le nombre de lits installés pondéré par le nombre total de jours au cours de cette période.

**Prévalence contraceptive (taux):**Proportion de femmes utilisant des méthodes contraceptives, toutes méthodes confondues. On distingue les méthodes modernes (pilule, injection, DIU, condom MAMA) et les méthodes traditionnelles (tafoé, décoction et infusion).

Proportion de femmes utilisant des méthodes contraceptives modernes. Ces méthodes contraceptives modernes sont :

- **la stérilisation féminine:** différents types d'opérations qu'une femme peut faire pour éviter d'avoir des enfants; par exemple, la ligature des trompes, l'ablation de l'utérus (hystérectomie) ou des ovaires;
- **la stérilisation masculine:** opération mineure pratiquée sur les hommes dans un but contraceptif. On l'appelle vasectomie;
- **DIU (Dispositif Intra Utérin) ou Stérilet:** placé par un médecin ou une infirmière à l'intérieur de l'utérus, par le vagin, un petit objet en forme de T; Il y a deux modèles de DIU: Le DIU hormonal et le DIU au cuivre qui est un stérilet classique. Les deux modèles de DIU sont efficaces pour prévenir les grossesses. Il peut être utilisé pendant 5 à 10 ans.
- **Injectables:** Une injection d'hormone peut être effectuée de manière régulière à des femmes pour éviter une grossesse. Le type d'injection le plus fréquent est fait tous les trois mois.
- **Implants:** appelé Norplant est constitué de petits bâtonnets qui sont insérés, au cours d'une opération, sous la peau de la partie supérieure du bras.
- **Pilule:** Les femmes peuvent prendre une pilule chaque jour pour éviter de tomber enceinte.
- **Condom masculin:** Un préservatif en caoutchouc, fin et transparent, peut être enfilé sur le sexe de l'homme avant des rapports sexuels pour éviter une grossesse.
- **Condom féminin:** Un préservatif en caoutchouc, fin et transparent, peut être placé dans le vagin de la femme avant des rapports sexuels pour éviter une grossesse.
- **Méthode de l'Allaitement Maternel et de l'Aménorrhée (MAMA):** Après la naissance, une femme peut retarder le retour de ses règles en allaitant fréquemment.
- **Méthode du rythme:** Cette méthode est aussi appelée, l'abstinence périodique ou la méthode du calendrier. Cette méthode est basée sur le principe selon lequel une femme peut éviter de tomber enceinte en évitant d'avoir des rapports sexuels certains jours de son cycle menstruel.

- **Pilule du lendemain** : les femmes peuvent prendre pendant trois jours après des rapports sexuels non protégés une pilule pour éviter de tomber enceinte. Ces pilules sont appelées « pilule du lendemain ».
- **Autres méthodes**: Ces méthodes peuvent comprendre des méthodes modernes comme les spermicides sous forme de mousse, gelée, crème, tablette moussante ou suppositoire qui sont utilisés pour tuer le sperme ou rendre les spermatozoïdes incapables de pénétrer dans l'utérus.
- **Les méthodes traditionnelles ou populaires** sont l'abstinence prolongée, l'allaitement, les herbes ou le retrait.

**Prévalence d'une maladie (taux)**: Rapport entre le nombre total de cas actifs de cette maladie et la population totale cible;

**Prévalence du VIH/SIDA (dans une population)**: Rapport du nombre de cas de VIH à l'effectif total de la population concernée;

**Ratio nombre d'habitants par personnel de santé (médecin, pharmacien, infirmier, sage-femme, etc.)**: Rapport entre la population concernée et le nombre de personnels de santé. On a ainsi par exemple le nombre d'habitants par médecin ou nombre d'habitants par sage-femme.

**Retard de croissance**: Insuffisance de taille par rapport à l'âge chez les enfants (indice taille pour âge situé à plus de deux écarts type en dessous de la médiane taille pour âge de la population de référence).

**Retard de croissance sévère**: se traduit par une taille trop petite pour l'âge et traduit un retard de croissance. L'indice taille-pour-âge, qui rend compte de la taille d'un enfant par rapport à l'âge, est donc une mesure des effets à long terme de la malnutrition et il ne varie que très peu en fonction de la saison au cours de laquelle les enfants ont été mesurés.

**Séroprévalence du SIDA (taux)**: Rapport du nombre de personnes infectées par le VIH/SIDA et la population totale.

**Santé de la Reproduction (SR):** Bien-être général tant physique que mental et social de la personne humaine pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité.

**Satisfaction par rapport aux soins de santé:** Personnes qui ont consulté le personnel de santé au cours des 15 jours ayant précédé l'enquête et qui n'ont cité aucun problème rencontré.

**Statut sérologique:** Indication de la présence ou non d'anticorps spécifiques à une maladie dans l'organisme. La présence des anticorps indique que la personne, à un moment donné dans le passé, a été infectée par la maladie ou est simplement entrée en contact avec l'agent pathogène. On dit que la personne a une sérologie positive, ou bien est séropositive. Inversement, l'absence d'anticorps indique habituellement que la personne n'a pas été contaminée, la personne est dite séronégative.

**Utilisation des soins de santé:** Personnes qui ont consulté le personnel de santé au cours des 15 jours ayant précédé l'enquête pour raison de maladie ou pas.

## E. EMPLOI

**Accident de travail :** Accident survenu à un travailleur par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause.

**Actif occupé:** Personne exerçant un ou plusieurs emplois (au sens du BIT, personne ayant exercé une activité économique ne serait-ce qu'une heure au cours d'une semaine de référence).

**Activité (taux brut):**Rapport entre la population active et la population résidente totale.

**Activité (taux):**Rapport entre la population active et la population en âge de travailler.

**Activité économique:** Travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et des services économiques. La personne qui exerce une activité économique perçoit généralement en contrepartie de son activité une rémunération en espèce ou en nature.

**Aide familial:** Personne qui travaille dans une entreprise familiale sans être rémunérée. Elle est en général nourrie, logée et soignée lorsqu'elle est malade et reçoit de temps en temps des cadeaux.

**Agent contractuel de la fonction publique:** Agent de la fonction publique ayant vocation à occuper : (i) - Les emplois publics permanents autres que ceux des fonctionnaires; (ii) - Les emplois publics non permanents destinés à la réalisation d'activités extraordinaires ou conjoncturelles des administrations centrales ou déconcentrées de l'Etat;

**Agent de la fonction publique:** Personne physique recrutée et affectée pour assurer à titre permanent ou temporaire, une mission de service public au sein des administrations centrales ou déconcentrées de l'Etat et des institutions publiques.

**Apprenti:** Personne qui apprend un métier manuel dans un atelier ou sur le terrain auprès d'un maître. Il ne perçoit aucune rémunération en espèce ou en nature en contrepartie du travail accompli.

Chômage (taux): Rapport entre la population au chômage et la population active.

**Chômage technique:** Inactivité forcée due à une discontinuité dans le processus technique de la production: panne de machine, rupture de matières premières, etc...

**Chômeur au sens du BIT:** Personnes en âge de travailler sans emploi, disponible pour travailler et qui est effectivement à la recherche d'un emploi.

**Chômeur de longue durée:** Chômeur à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

**Conflit collectif de travail:** Différend opposant plusieurs travailleurs à leur(s) employeur(s) pour la reconnaissance d'un droit collectif.

**Conflit individuel de travail:** Différend opposant un travailleur à son employeur pour la reconnaissance d'un droit individuel.

**Contrat d'apprentissage:** Convention écrite établie entre une personne (morale ou physique) appelée « maître » et une personne désirant apprendre un métier.

**Contrat de travail:** Convention écrite établie entre un employeur (personne morale ou physique) et un travailleur.

**Détachement:** Position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration d'origine, continue de bénéficier dans son emploi d'origine, de ses droits à l'avancement et à la retraite;

**Démission:** Rupture du contrat de travail du fait du travailleur.

**Disponibilité:** Est la position du fonctionnaire autorisé, pour un motif d'intérêt personnel, à suspendre temporairement ses activités de service.

**Embauche :** Engagement d'un agent jugé qualifié pour un emploi donné.

**Employeur, patron :** Personne qui exploite sa propre entreprise économique (ou exerce pour son propre compte un métier) et emploie un ou plusieurs salariés qu'elle paie.

**Enfant travailleur :** Personne âgée de 6 à 17 ans qui participe à la production des biens et services ;

**Fonctionnaire :** Agent titularisé dans l'un des emplois publics permanents ci-après : (i) Emploi moyen comprenant les responsabilités d'encadrement techniques de haut niveau, d'application ou d'exécution, spécialisée A/B, concourant à la mise en œuvre des missions de souveraineté dévolues à l'Etat ;(ii) Emploi d'exécution comprenant les responsabilités, d'application simple, concourant à la mise en œuvre des missions jugées stratégiques par l'Etat.

**Grève:** Cessation concertée et collective de travail en vue d'appuyer les revendications professionnelles auxquelles l'employeur refuse de donner satisfaction.

**Inactivité (taux):**Rapport entre la population inactive et la population totale.

**Indépendant:** Personne qui travaille pour son propre compte. Il peut cependant avoir des aides familiaux ou des apprentis non rémunérés.

**Infraction en matière de législation du travail:** Manquement à une disposition légale ou réglementaire dans le cadre du travail constaté lors des contrôles d'établissement par l'inspection du travail.

**Licenciement:** Rupture définitive du contrat de travail d'un employé.

**Maladie professionnelle:** Maladie contractée par un travailleur par le fait du travail. La liste des maladies professionnelles et des conditions de contraction est donnée par décret.

**Occupation (taux):**Rapport entre la population active occupée et la population active.

**Occupation principale:** Activité qui a pris plus de temps à l'individu au cours de la période de référence.

**Offres d'emploi/demandes de travail:** Places vacantes ou nouvelles à durée déterminée ou indéterminée annoncées sans obligation auprès des agences, cabinets de recrutement ou tout autre canal. Les entreprises sont «offreurs d'emplois» mais «demandeurs de travail».

**Personne à la retraite:** Personne qui n'exerce aucune activité économique et dont les ressources proviennent principalement d'une pension versée par l'Etat ou tout autre organisme, celle-ci provenant d'une activité antérieure.

**Personne au foyer:** Personne en âge de travailler n'exerçant aucune activité économique (ni agricole, ni artisanale, ni commerciale) et qui effectue des travaux ménagers chez elle. Par exemple les parents qui prennent soin du ménage et des enfants.

Les domestiques rémunérés ne sont pas des personnes au foyer, ce sont des personnes actives occupées.

**Pluriactivité (taux):**Rapport entre le nombre de personnes exerçant un ou plusieurs emplois secondaires et le nombre d'actifs occupés.

**Population active:** Personnes en âge de travailler et disponibles pour le travail. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population active occupée) et ceux qui sont sans travail et qui en cherchent (population au chômage).

**Population active occupée:** Personnes disposant d'un emploi permanent (même si elles sont en vacances, malades, en grève ou en arrêt provisoire de travail, etc.),

celles qui n'ont pas un emploi permanent mais qui ont travaillé au cours d'une période de référence spécifiée.

**Population économiquement à charge:** Population constituée des personnes inactives (élèves/étudiants, personnes au foyer) et des personnes n'étant pas en âge de travailler.

**Population en âge de travailler:** Personnes ayant un âge égal ou supérieur à 10 ans ou compris entre 15 et 64 ans selon les cas.

**Population inactive:** Personnes qui n'exercent pas d'activité économique et/ou ne sont pas disposées à le faire. Ce sont généralement les élèves et les étudiants en cours de scolarité, les retraités, les personnes au foyer, les rentiers, les enfants en bas âge, les personnes invalides (handicapés, vieillards, malades).

**Rentiers:** Personnes qui n'exercent aucune activité économique et dont les ressources proviennent principalement de placements de fonds et de biens notamment immobiliers.

**Retraite:** Cessation des relations de travail d'un salarié du fait qu'il ait atteint la limite d'âge réglementaire de travail.

**Risques professionnels:** Accidents de travail et maladies professionnelles.

**Salaire Minimum Inter Professionnel Garanti (SMIG):** Rémunération réglementaire en dessous de laquelle un salarié ne peut, en principe, être employé.

**Salarié, employé:** Personne qui travaille et qui, en contrepartie, reçoit un salaire en espèces ou en nature;

**Salarisation (taux):**Rapport entre le nombre de salariés et la population active occupée.

**Sous-emploi global (taux):**Rapport entre le nombre de chômeurs et d'actifs occupés en situation de sous-emploi (visible ou invisible) et la population active.

## F. JUSTICE ET SECURITE

**Abus de confiance:** Détournement ou dissipation d'une chose préalablement remise à titre de louage, dépôt, mandat, nantissement, prêt à usage ou pour un travail salarié ou non.

**Accident mortel, accident avec blessé:** Événement imprévu malheureux ou dommageable ayant occasionné la mort ou des blessures.

**Affaire criminelle:** Infraction de droit commun ou infraction politique, sanctionnée de peines afflictives et infamantes ou seulement infamantes (que sont: la mort, l'emprisonnement à vie et l'emprisonnement à temps), voire de peines complémentaires.

**Affaire jugée:** Affaire pour laquelle une décision a été rendue sur l'objet du litige.

**Affaire nouvelle:** Affaire nouvellement arrivée et enregistrée dans une juridiction.

**Appel :** Recours par lequel une partie porte une affaire jugée par une juridiction de premier degré devant la juridiction de second degré pour qu'elle soit rejugée.

**Assassinat:** Meurtre commis avec préméditation ou guet-apens.

**Attaque à main armée:** Agression physique ou morale au moyen d'une arme à feu ou d'une arme blanche.

**Bulletin de casier judiciaire:** Le casier judiciaire est un relevé dans lequel sont inscrites les condamnations pénales prononcées par les autorités judiciaires ainsi que certaines sanctions disciplinaires, administratives ou civiles concernant une même personne.

**Cassation:** Annulation par la Cour de cassation ou le Conseil d'Etat d'une décision passée en force de chose jugée et rendue en violation de la loi.

**Certificat de nationalité:** Attestation délivrée par le président du tribunal de grande instance, au vu des pièces justificatives, selon laquelle un individu est de nationalité guinéenne.

**Condamné:** Personne jugée et reconnue coupable de faits de crime ou de délit et à l'égard de qui une peine a été prononcée.

**Conseil d'Etat:** Juridiction suprême de l'ordre administratif compétente pour connaître des recours contre les décrets et les actes administratifs dont le champ d'application va au-delà du ressort territorial d'un seul tribunal administratif et des appels interjetés contre les décisions du tribunal administratif.

**Contravention:** Infraction à une loi ou un règlement, qui est sanctionnée par une amende ou des peines complémentaires en cas de récidive.

**Coups et blessures volontaires:** Faits de faire volontairement des blessures ou porter des coups ou commettre toute autre violence ou voie de fait entraînant une maladie ou une incapacité de travail (de plus de sept jours).

**Coups mortels:** Coups portés ou blessures faites volontairement sans intention de donner la mort et qui l'ont pourtant occasionnée.

**Cour d'appel:** Juridiction d'appel des décisions rendues en matière civile, commerciale, et correctionnelle et de simple police par les tribunaux de grande instance, les tribunaux d'instance et en matière sociale par les tribunaux du travail. Elle statue en matière criminelle en premier et dernier ressort.

**Cour de cassation:** Juridiction suprême de l'ordre judiciaire, elle vérifie la légalité des décisions rendues en dernier ressort par les juridictions inférieures et qui ont fait l'objet d'un pourvoi en cassation; elle juge en droit, non pas en fait.

**Cour des comptes:** Juridiction supérieure dont la compétence est de contrôler les finances publiques ;

**Détention provisoire:** Mesure d'incarcération d'un inculpé pendant l'information judiciaire ordonnée par un juge d'instruction.

**Détenu:** Personne maintenue en détention en vertu d'un mandat ou d'une décision de justice ;

**Détournement de deniers publics:** Fait pour une personne de détourner ou de dissiper à des fins personnelles des deniers publics, effets actifs en tenant lieu, titres de paiement, valeurs mobilières, actes contenant ou opérant obligations ou décharge, matériels ou objets mobiliers appartenant, destinés ou confiés à l'Etat et assimilés qu'elle détenait en raison de ses fonctions.

**Escroquerie:** Délit réalisé soit par l'usage de faux ou de fausses qualités, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses pour persuader de l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout évènement chimérique en vue de se faire remettre ou délivrer, ou tenter de se faire remettre ou délivrer des fonds, des meubles ou des obligations, dispositions, billets, promesses, quittances ou décharges, et de spolier ainsi autrui de la totalité ou d'une partie de sa fortune.

**Fausse monnaie:** Contrefaçon, falsification, ou altération des signes monétaires ayant cours légal en Guinée ou à l'étranger.

**Homicide:** Atteinte portée à la vie humaine. Il peut être volontaire ou involontaire.

**Incarcération :** Mise en détention ou emprisonnement.

**Inculpé:** Personne soupçonnée d'une infraction pendant la procédure d'instruction ;

**Juge des enfants :** Juridiction compétente pour connaître des contraventions et délits commis par les mineurs âgés de moins de 18 ans. Il est également compétent pour ordonner toutes mesures utiles lorsque le mineur de moins de 18 ans est en danger. Il est juge d'instruction en matière criminelle.

**Maison d'arrêt et de correction :** Etablissement pénitentiaire qui reçoit les personnes en attente de jugement (prévenus et inculpés) et les personnes jugées (condamnés).

**Mineur:** Enfant ou adolescent qui n'a pas atteint l'âge de la majorité pénale fixée à 18 ans révolus ;

**Mutilation génitale féminine :** Fait de porter atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme par ablation totale, par excision, par infibulation, par insensibilisation ou par tout autre moyen ;

**Ordonnance:** Décision rendue par le Président du tribunal ou par un juge qui a reçu délégation de celui-ci. Il existe différents types d'ordonnances (ordonnance de référé, ordonnance sur requête, ordonnance d'injonction de payer, etc.) ;

**Prévenu :** Personne mise en cause dans une affaire et dont le procureur décide de la mise en détention en vue de la manifestation de la vérité ;

**Ratio population par magistrat :** Rapport entre le nombre d'habitants et le nombre de magistrats. Il s'agit du nombre moyen d'habitants par magistrat ;

**Recel:** Délit commis par celui qui aura sciemment détenu des choses enlevées, détournées ou obtenues par autrui au moyen d'un crime ou d'un délit ;

**Référé:** Procédure d'urgence par laquelle une partie peut obtenir d'un juge unique une décision rapide qui ne se heurte à aucune contradiction sérieuse ou que justifie l'existence d'un différend ou encore une décision de remise en état, soit pour prévenir un dommage imminent, soit pour faire cesser un trouble manifestement illicite ;

**Tribunal administratif :** Juridiction du premier degré de l'ordre administratif, il est, en premier ressort et à charge d'appel devant le Conseil d'Etat, juge de droit commun du contentieux administratif : contentieux de l'annulation et contentieux de la réparation ;

**Tribunal de grande instance :** Juridiction de premier degré, il est compétent en matière civile, commerciale, pénale, et de manière générale dans toutes les affaires pour lesquelles la compétence n'est pas attribuée expressément par la loi à une autre juridiction ;

**Tribunal:** Juridiction de proximité compétente pour connaître de toutes les situations non contentieuses relevant de l'état des personnes (jugement supplétif d'actes de naissance, de décès, etc.), de litiges en matière civile et commerciale ;

**Tribunal d'instance :** Juridiction ayant pour but de désengorger les tribunaux de grande instance, il est compétent pour juger tous les litiges en matière civile et commerciale et en matière pénale des contraventions. Il est la juridiction d'appel des décisions des tribunaux ;

**Tribunal du travail :** Juridiction compétente pour juger les litiges en matière d'application du Code du travail et du Code de sécurité sociale ;

**Tribunal pour enfants :** Juridiction d'appel des décisions rendues par le juge des enfants, il statue en premier et dernier ressorts en matière de crimes ayant pour auteur des mineurs ;

**Viol :** Acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte ou surprise ;

**Vol:** Soustraction frauduleuse d'une chose appartenant à autrui ;

**Vol aggravé ou qualifié :** Vol réalisé dans certaines des conditions suivantes : (i) de nuit ; (ii) en réunion par deux ou plusieurs personnes ; (iii) à l'aide d'escalade, d'effraction extérieure ou intérieure, d'ouverture souterraine ou de fausses clés dans une maison, un appartement, une chambre ou un logement habité ou servant à l'habitation ou à leurs dépendances ; (iv) - Si l'auteur du vol s'est assuré la disposition d'un véhicule motorisé en vue de faciliter son entreprise ou de favoriser sa fuite ; (v) Si l'auteur est un domestique ou serviteur à gage ; (vi) Si l'auteur est un ouvrier ou apprenti dans la maison, l'atelier ou le magasin de son employeur ou s'il est un individu travaillant habituellement dans l'habitation où il a volé ;

## **G. INDUSTRIE**

**Indices de la Production Industrielle (IPI):** Instrument statistique qui mesure les variations des quantités produites dans l'industrie. Si l'on se réfère à la classification traditionnelle des activités économiques en trois secteurs, les IPI se rapportent au secteur dit secondaire : usines, chantiers, mines et carrières. Les produits suivis sont situés à tous les niveaux des processus de fabrication ;

**APIP:** Agence de Promotion des Investissements Privés qui dispose d'un guichet unique de formalité d'enregistrement des sociétés ou entreprises.

**Bail Emphytéotique:** est un contrat de longue durée qui confère à l'acquéreur un droit réel d'utilisation et d'hypothèque.

**Bornage:** Est un travail topographique qui a pour objet la délimitation d'un terrain par un ensemble de blocs de béton fortement scellé.

**Cahier de charges:** Est un document de référence contenant les spécifications administratives, techniques et financières nécessaires à la réalisation d'un Projet de construction ou de fournitures de service.

**Déchets industriels:** Les résidus industriels issus de la fabrication d'un produit à l'usine.

**Développement industriel:** Multiplication et agrandissement d'entreprises du secteur industriel se traduisant par le renforcement du tissu industriel du Pays le tout découlant de la mise en œuvre d'une politique et d'un programme cohérent.

**Entreprise industrielle:** Entité ou établissement économique dont les activités reposent sur la production industrielle et la commercialisation des produits finis.

**Enquête industrielle:** Collecte d'informations sur les entreprises, en vue d'alimenter une Banque de données.

**Equipement:** L'ensemble des moyens techniques (machines) et autres matériels nécessaires à la réalisation et à l'exploitation d'une unité de production.

**Extension:** Agrandissement d'un domaine ou d'une unité industrielle.

**Friche industrielle:** Domaine (foncier) comportant des installations industrielles vétustes et bâtiments désaffectés et/ou abandonnés.

**Informations industrielles:** Renseignements concernant la situation et/ou l'évolution des entreprises industrielles.

**Informations technologiques:** Connaissances acquises pour la production des biens et services.

**Inventaire:** Faire un état des lieux sur le terrain en relevant tous les biens mobiliers et immobiliers.

**Levé topographique:** C'est un ensemble de travaux de géomètres destinés à l'établissement d'un plan coté. Ils devront comporter tous les détails du terrain pour les futurs travaux de matérialisation des limites et surtout de terrassement de la zone.

**Matières premières:** Produits destinés à la transformation industrielle.

**Outil industriel:** Equipement utilisé pour la transformation de la matière première en produits finis ou semi- finis.

**Plan de masse:** Est le plan d'ensemble d'un terrain industriel disposant de cotations requises pour son utilisation.

**Plan d'implantation:** est le schéma d'ensemble indiquant la position spatiale des ouvrages à réaliser.

**Produit fini:** Produit issu de la transformation industrielle, prêt à être consommé ou utilisé.

**Réseau GPS:** Est un système de repère satellitaire dans n'importe quelle position du globe.

**Schéma directeur d'industrialisation (SDI):** Est une orientation stratégique du développement industriel à court, moyen et long termes.

**Sécurité industrielle:** Ensemble des mesures à prendre pour la protection de l'usine et de son personnel.

**Site industriel :** Est un domaine public classé et destiné uniquement aux activités industrielles.

**Société industrielle:** Une personne morale dont les activités sont basées sur la production industrielle.

**Sous-traitance :** Travail au marché confié par l'entrepreneur principal à un exécutant.

**Technologie:** Ensemble de connaissances, de savoir-faire et d'outils pour fabriquer un produit.

**Technologie endogène:** Technologie d'origine locale.

**Technologie étrangère:** Une technologie importée.

**Technologie industrielle:** Technologie appliquée à la transformation d'une matière première en produit fini ou semi-fini.

**Technologie propre:** Ensemble de mesures internes destinées à réduire la charge polluante d'un procédé.

**Titre foncier:** Est un document juridique de propriété foncière.

**Transfert de technologie:** Transmission d'une technologie d'un pays dit fournisseur à un pays dit destinataire.

## **H. ENVIRONNEMENT/EAUX ET FORETS**

**Environnement:** Ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques naturels ou artificiels et des facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels, qui ont un effet sur le processus de maintien de la vie, la transformation et le

développement du milieu, les ressources naturelles ou non et les activités humaines;

**Aire faunique de protection:** Espaces spécialement réservés pour la conservation de la faune et de son habitat;

**Conservation des espèces menacées:** Statut accordé à certaines espèces de la flore et de la faune sauvages en fonction de leur état de conservation sur le territoire national ou de la nécessité de prendre des mesures de protection;

**Déchets industriels ou assimilés:** Résidu liquide, solide ou gazeux, issu d'un processus de fabrication, de transformation ou d'utilisation d'une matière ou d'un produit;

**Déchets urbains:** Détritus solides, liquides ou gazeux en provenance des maisons d'habitation et assimilés, des immeubles administratifs, des salles de spectacles, des restaurants et de tout autre établissement recevant du public. Les casernes et les écoles sont assimilées à des maisons d'habitation;

**Déforestation:** Destruction de la forêt pour une autre utilisation des terres ou réduction à long terme du couvert arboré au-dessous du seuil minimal de dix pour cent;

**Forêts:** Espaces occupés par des formations végétales d'arbres et d'arbustes à l'exclusion de celles résultant d'activités agricoles;

**Forêts publiques:** Forêts qui ne font pas l'objet d'appropriation privée. Les forêts publiques sont classées ou protégées;

**Foyer amélioré:** Tout dispositif, appareil ou instrument permettant de faire des gains d'énergie dans la cuisson des repas par rapport au foyer dit traditionnel généralement formé sommairement de trois pierres;

**Périmètres de restauration:** Portions de terrain dégradé en vue de la réalisation d'opération de régénération;

**Pollution:** Toute modification des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des eaux et des sols compromettant ainsi les usages qui en sont faits ou qui pourraient en être faits;

**Pollution atmosphérique:** Présence dans l'air ambiant de substances ou particules qui, de par leurs aspects, leurs concentrations, leurs odeurs ou leurs effets physiologiques, **portent** préjudice à la santé et à la sécurité publique ou à l'environnement. La présence dans l'atmosphère de substances contribuant entre autres à l'effet de serre et à la réduction de la couche d'ozone;

**Produits forestiers:** Produits provenant de formations végétales d'arbres et d'arbustes ainsi que tout ce qui se trouve dans les limites de la forêt;

**Produits forestiers non ligneux (PFNL):** Produits d'origine biologique, autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et d'arbres hors forêts. Les PFNL peuvent être récoltés dans la nature, ou produits dans des plantations forestières ou des périmètres d'agroforesterie, ou par des arbres hors forêt. On distingue 16 catégories de PFNL dont huit (8) catégories de produits végétaux (aliments, fourrage, matières premières pour la préparation de médicaments et de produits aromatiques, matière première pour la préparation de colorants et de teintures, matière première pour la fabrication d'ustensiles, d'objets d'artisanat et pour la construction, plantes ornementales, exsudats, et autres produits végétaux) et huit catégories de produits animaux (animaux vivants, cuirs, peaux et trophées, miel sauvage et cire d'abeille, viande de brousse, matière première pour la préparation de médicaments, matières premières pour la préparation de colorants, autres produits animaux comestibles, autres produits animaux non comestibles);

## I. TRANSPORTS

**Accessibilité rurale (taux):** Pourcentage de la population située à moins de 2 km d'une route carrossable en toute saison;

**Groupes tarifaires dans l'aviation civile:** Les codes tarifaires utilisés par les transporteurs aériens sont groupés en catégories générales ci-après:

- (i) Classe affaires. Il s'agit d'un niveau de tarif moins élevé que la première classe et plus élevé que le tarif de base. Il donne droit à différentes commodités (p. ex. fauteuils plus larges, places attribuées à l'avance, etc.);

- (ii) Classe économique: Il s'agit d'un niveau de tarif de base, moins coûteux que celui de la classe affaire et de la première classe et n'incluant pas de commodités (p. ex. fauteuils plus larges, consommations gratuites) afférentes au tarif de première classe;
- (iii) Première classe. Il s'agit d'un niveau de tarif élevé donnant droit à des services et/ou commodités de toute première qualité;

**Passager aérien:** Dans le cas du transport régulier, il s'agit d'une personne qui paie plus de 25% du plein tarif de classe économique, qui monte à bord d'un aéronef et qui présente un coupon de vol (ou un autre document ayant trait au transport de cette personne entre deux points indiqués sur le document);

**Route carrossable:** Route en terre.

**Route revêtue:** Route protégée par une couche imperméabilisée, enrobée d'enduit superficiel, sans asphalte;

**Routes (Catégories de):** les routes sont classées en:

- (i) routes internationales. Ce sont les routes principales reliant notamment la Guinée avec les pays limitrophes;
- (ii) routes nationales reliant les régions et préfectures entre elles;
- (iii) pistes rurales reliant les sous-préfectures rurales et les districts ou villages ;

**Services d'affrètement aérien:** Transports de personnes et/ou de marchandises aux termes d'un contrat en vertu duquel une personne, autre que le transporteur qui exploite le service aérien, retient un bloc de places ou une partie de l'espace de chargement pour son propre usage ou pour revente, en tout ou en partie au public;

**Vols internationaux:** Vols reliant la Guinée à une ville d'un pays étranger;

**Vols long-courriers:** Vols sur une distance de 800 kilomètres ou plus;

## J. TOURISME/ ARTISANAT

**Arrivée:** Séjour dans un lieu unique. Ce concept est sensiblement différent de celui de touriste. Deux régions d'un même pays comptabiliseront chacune une arrivée pour un même touriste visitant ces deux régions au cours d'un même séjour. Pour le niveau national ce même touriste ne sera à l'origine que d'une seule arrivée dans le pays. Ce touriste produira autant d'arrivées que de voyages effectués dans le pays au cours d'une période donnée;

**Artisanat:** il est défini comme étant l'ensemble de toute activité d'extraction, de production, de transformation, d'extraction, de réparation ou de prestation de service essentiellement manuel et exercée à titre principal dans une des branches dont la liste est annexée au code de l'Artisanat. Il comprend huit (8) secteurs: Secteurs des métaux, bois et fibres végétales, textile, bâtiment, cuir, alimentation, prestation de services et activités diverses;

**Artisan:** tout travailleur autonome ayant des qualifications professionnelles requises et exerçant pour son propre compte, à titre principal, seul ou avec les membres de sa famille, d'apprentis ou de compagnons une activité d'extraction, de production, de transformation, d'extraction, de réparation ou de prestation de service à but lucratif.

**Dépenses touristiques :** la dépense touristique est définie comme « la dépense totale de consommation effectuée par un visiteur ou pour le compte d'un visiteur pour et pendant son voyage et son séjour dans le lieu visité ».

**Durée de la visite du séjour ou du voyage (nombre de nuitées):** la durée d'une visite (séjour ou voyage) est mesurée dans les unités suivantes: « en nombre d'heures pour les visiteurs de la journée (excursionnistes) et nuitées pour visites comportant un séjour, en termes de temps passés dans le pays visité pour le tourisme récepteur ou le temps passé hors du pays de résidence habituelle pour le tourisme émetteur ».

**Excursionniste:** Visiteur de la journée;

**Logements touristiques:**(i)*Etablissements d'hébergement collectif:* hôtels et Etablissements assimilés (Hôtels, Etablissements para hôtelier); Etablissement spécialisés (Etablissement de cure, campement de travail de vacances, hébergement à l'intérieur de moyens de transports collectifs, centres de

conférences) ; Autres Etablissements collectifs (logement pour vacances, Etablissements pour le camping touristiques, autres Etablissements collectifs); (ii) *Hébergement touristique privé*(logements occupés par leurs propriétaires, chambres louées dans les logements familiaux, logements loués à des particuliers ou à des Agences professionnelles, hébergements cédés gratuitement par des membres de la famille ou des amis, autres logements particuliers).

**Nuitée:** Elle équivaut à une nuit d'un touriste dans un établissement d'hébergement;

**Occupation des chambres (Taux):** Rapport entre le nombre de chambres occupées et le nombre de chambres offertes ou disponibles dans les structures d'hébergement;

**Occupation des lits (Taux):**Rapport entre le nombre de lits occupés et le nombre de lits offerts ou disponibles dans les structures d'hébergement (par mois);

**Paiements touristiques internationaux:** (i) *Recettes:* les recettes du Tourisme récepteur sont définies comme les « dépenses effectuées dans le pays d'accueil par les visiteurs internationaux, y compris le paiement de leurs transports internationaux aux compagnies nationales de transports ». Les recettes au titre des transports internationaux sont définies comme « tout paiement de compagnie de transport enregistrée dans le pays, effectué par des visiteurs étrangers, que ceux-ci se rendent ou non dans le pays qui comptabilise les recettes ». (ii) *Dépenses:* Les dépenses au titre du tourisme international sont définies comme « les dépenses effectuées à l'étranger par les visiteurs à destination d'autres pays, y compris le paiement de leurs transports internationaux aux compagnies de transports étrangères. Les dépenses au titre des transports internationaux sont définies comme « tout paiement aux compagnies de transport enregistrées par une personne résidant dans le pays qui comptabilise les dépenses ». Classification des dépenses touristiques: 1. Voyages, vacances et circuits à forfait ; 2. Hébergement ; 3. Repas et boissons ; 4. Transport ; 5. Loisirs, culture et activités sportives ; 6. Autres achats

**Tourisme:** Activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année à des fins de loisirs, pour

affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité;

**Tourisme émetteur:** Tourisme des visiteurs résidant à l'intérieur du territoire économique du pays

**Tourisme intérieur:** Tourisme des visiteurs tant résidents que non-résidents dans les limites du territoire économique du pays (tourisme interne et tourisme récepteur);

**Tourisme international:** Tourisme des visiteurs résidents hors du territoire économique du pays et celui des visiteurs non-résidents à l'intérieur du territoire économique du pays (tourisme récepteur et tourisme émetteur);

**Tourisme interne:** Tourisme des visiteurs résidents à l'intérieur du territoire économique du pays;

**Tourisme national:** Tourisme des visiteurs résidents dans les limites et en dehors du territoire économique du pays (tourisme interne et tourisme émetteur) ;

**Tourisme récepteur:** Tourisme des visiteurs non-résidents à l'intérieur du territoire économique du pays;

**Touriste:** Visiteur qui passe au moins une nuit dans un moyen d'hébergement collectif ou privé dans le lieu visité;

### **Visiteurs internationaux :**

- (i) Sont inclus dans les statistiques du tourisme: les non-résidents étrangers, les membres des équipages (non résident : les équipages des navires ou des avions étrangers en réparation ou en faisant escale dans le pays et qui utilisent les moyens d'hébergement du pays), les nationaux résidant à l'étranger, les passagers en croisière, équipages (qui ne sont pas résidant du pays visité et qui séjournent pour la journée), visiteurs de la journée.

- (ii) Sont exclus dans les statistiques du tourisme: les travailleurs frontaliers, les immigrants temporaires, les immigrants permanents, les nomades, les passagers en transit, les réfugiés, les membres des forces armées, les représentants consulaires et les diplomates (tourisme récepteur).

## K. COMMERCE EXTERIEUR

**Accord commercial**: Traité de commerce ou convention commerciale entre deux ou plusieurs parties en vue de développer les relations commerciales;

**Accords de Libre- Echange Nord-Américain (ALENA)**: Traité entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994 qui a créé une zone de libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique.

**APE**: Les Accords de partenariat économique sont des accords commerciaux visant à développer le libre échange entre l'Union Européenne et les pays dits ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

**CAF (prix)**: Sigle qui signifie Coût, Assurance, Fret, de l'anglais CIF (Cost, Insurance and Freight). Prix d'un bien à la frontière du pays importateur ou prix d'un service fourni à un résident avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations et paiement de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays;

**Balance commerciale**: Document comptabilisant l'ensemble des exportations et des importations de biens et services d'un pays sur une période donnée, généralement l'année;

**C.E.D.E.A.O**: (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest): Créée en 1976, elle compte 15 pays membres après le départ de la Mauritanie tous de l'Afrique de l'ouest. Ce sont: Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Ghana, Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo;

**Commerce extérieur**: Ensemble des flux d'exportations et d'importations de marchandises (biens et services) entre un pays et le reste du monde. Le commerce extérieur comprend.

a) *Commerce spécial*:

(i) Importations: marchandises qui pénètrent sur le territoire national pour y être consommées directement ou intégrées dans un processus de production (perfectionnement actif, admission temporaire);

(ii) Exportation: marchandises nationales ou nationalisées qui quittent le territoire définitivement, le cas échéant après stockage ou perfectionnement, ou pour être travaillées à l'extérieur dans le cadre du perfectionnement passif.

b) *Commerce général:*

(i) Importations: marchandises qui, à leur arrivée, sont soit déclarées pour la consommation intérieure, soit mises en entrepôts sous douane ; soit admises en admission temporaire;

(ii) Exportation: marchandises qui quittent le territoire soit directement, soit à leur sortie d'entrepôts, soit en réexportation;

**Compétitivité:** Capacité d'une entreprise, d'un secteur économique, d'une économie ou d'une industrie donnée à vendre et à fournir un ou plusieurs biens et services marchands sur un marché donné en situation de concurrence. Selon l'OCDE, la compétitivité est «la latitude dont dispose un pays dans des conditions de marché libre et équitable pour produire des biens et services qui satisfont aux normes internationales du marché tout en maintenant et en augmentant simultanément les revenus réels de ses habitants dans le long terme». Les pays compétitifs sont donc ceux qui vendent comparativement plus que les autres (à l'export comme à domicile) et augmentant durablement la richesse à domicile.

**Contrebande:** Elle désigne le transport illégal de marchandises ou de personnes, en particulier au travers de frontières, ceci afin d'éviter de payer des taxes ou de faire entrer des produits interdits dans un pays ou, inversement, d'en faire sortir malgré l'interdit (on parle alors d'évasion). Par extension, et comme il s'agit des mêmes réseaux, la contrebande peut concerner des personnes, soit pour leur permettre d'entrer dans un pays qui leur est fermé, soit pour leur permettre de sortir d'un pays qui leur interdit. Le plus souvent, les biens alimentent un marché noir tandis que les individus sont contraints au travail clandestin ;

**Déclaration en douane:** Un questionnaire servant au prélèvement des informations douanières. Il doit être rempli par tous les importateurs et exportateurs et pour toutes les marchandises qui traversent les frontières dans un sens ou dans un autre.

**Douane:** Administration chargée de contrôler le passage des biens et des capitaux à travers les frontières;

**Dumping:** Pratique qui consiste à revendre un produit en dessous de son coût de production.

**Entrepôts:** Magasins où des marchandises d'origine étrangère peuvent séjourner en suspension des droits, taxes et prohibitions dont elles sont passibles. Ces marchandises sont sous le contrôle de la douane. On distingue:

(i) *Entrepôt réel ou public:* Magasin public concédé par la commune ou la chambre de commerce où les marchandises de n'importe quel importateur peuvent y séjourner en suspension des droits et taxes. Il est réservé aux marchandises dont la présence dans les entrepôts publics présente un danger ou exige des aménagements spéciaux. Exemple: Entrepôt hydrocarbure, entrepôt frigorifique;

(ii) *Entrepôt fictif:* Les magasins appartenant aux particuliers (importateurs) ;  
**Exportations:** Les exportations des biens et services comprennent tous les biens neufs ou existants qui, à titre onéreux ou gratuits sortent définitivement du territoire économique à destination du reste du monde et tous les services fournis par des unités résidentes à des unités non-résidentes. Elles sont mesurées FOB (free on board) c'est à dire la valeur des marchandises majorée des frais de transport et d'assurance jusqu'à la frontière, non compris le montant des droits et taxes de sortie;

**Exportations de biens et services:** Valeur de tous les biens et services marchands fournis au reste du monde: marchandises, fret, assurances, voyages et autres services hors facteurs. La valeur des revenus des facteurs et de la propriété (autre fois qualifiés de services, y compris les revenus des facteurs) ;

**Exportations FOB:** Valeur des marchandises exportées sans les frais de transport et autres frais, taxes et charges d'assurances;

**FOB (prix):** Sigle qui signifie Free On Board, soit en français Franco à bord. On dit qu'une marchandise est achetée ou vendue FOB quand celle-ci est achetée sans les frais de transport et autres frais et taxes y afférant et sans les assurances pour cette marchandise. Par conséquent, quand on achète un produit quelconque à un prix «FOB», il faut ensuite qu'on paie son transport et les taxes ainsi que les frais d'assurances pour ce produit. Le prix « FOB » est ainsi toujours inférieur au prix "CAF" ;

**Fret:** Les services de fret comprennent le chargement des biens à bord du moyen de transport ou leur chargement, si le contrat passé entre le propriétaire des biens et le transporteur stipule que ce dernier est tenu de fournir ce service. Quand un tel service est fourni à la frontière douanière du pays d'où les biens sont exportés, les frais de chargement sont classés comme fret si le service est rendu par le transporteur ou pour son compte, et inclus dans les biens dans le cas contraire.

**Fraude commerciale:** Acte illégal voire criminel impliquant une supercherie destinée à procurer un avantage financier à son auteur.

**General Agreement on Tariffs and Trade (GATT):** Accords conclus en 1948 et constituant le cadre de réglementation et de négociation en matière de commerce international. Son but étant de réduire progressivement les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges.

**Importations:** C'est une entrée dans un pays de biens et services provenant d'un autre pays.

**Importations de biens et services:** Valeur de tous les biens et services marchands provenant du reste du monde : marchandises, fret, assurances, voyages et autres services hors facteurs. La valeur des revenus des facteurs et de la propriété (autrefois qualifiés de services, y compris les revenus des facteurs);

**Importations FOB:** Valeur des marchandises importées sans les frais de transport et autres frais, taxes et charges d'assurances;

**Prix CAF (Coût Assurance Fret) :** Le prix d'un bien à la frontière du pays importateur ou le prix d'un service fourni à un résident avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations et paiement de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays;

**Marché commun:** Une union douanière dans laquelle les facteurs de production circulent librement. Il n'y a pas d'entrave à la libre circulation des travailleurs et des capitaux entre les pays.

**Non-résidents:** Ce terme (au sens de la comptabilité nationale) est défini selon qu'on se réfère aux personnes physiques ou morales. Pour les personnes physiques, sont concernées: a) les personnes, quelle que soit leur nationalité, Guinéenne ou étrangère, qui ont leur domicile principal à l'étranger; b) les fonctionnaires et militaires étrangers en poste en Guinée;

Pour les personnes morales, sont concernées:

- a) les personnes morales (Guinéennes ou étrangères) pour leurs seuls établissements situés à l'étranger, à l'exception pour les Guinéennes, des personnes morales résidentes énumérées en b) ci-dessous;
- b) les ambassades, missions diplomatiques et consulats étrangers en Guinée.
- c) les organismes internationaux de caractère intergouvernemental installés en Guinée;

**OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique):** Regroupe les 24 pays industrialisés et a pour but d'apporter l'aide financière et l'assistance technique au tiers monde et de développer le niveau de vie et la stabilité économique de ses membres. Elle est constituée des Pays de l'Union européenne, Suisse, Islande, Norvège, États-Unis, Japon, Turquie, Pologne, République tchèque, Hongrie, Canada, Mexique, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande.

**OMC (Organisation Mondiale du Commerce):** Créée en 1995, à la suite des négociations commerciales entreprises dans le cadre de l'Uruguay round. Elle succède au GATT et a pour mission de faire respecter les engagements contenus dans les accords commerciaux.

**Pays de l'Est:** Pays de l'ex-Yougoslavie, Slovaquie, pays de l'ex-URSS, Roumanie, Bulgarie, Albanie;

**Pays du G7:** Canada, États-Unis, France, Italie, Allemagne, Royaume-Uni et Japon;

**Pays du G8:** Ce groupe est formé des pays du G7 et de la Russie;

**Pays du G20:** Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du sud, Etats Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Turquie, Union Européenne Espagne, Pays-Bas. Deux(2) organisations internationales sont également représentées, La Banque mondiale et le Fond Monétaire Internationale (FMI)

**Pays du Moyen-Orient:** Chypre, Liban, Syrie, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Arabie saoudite, Koweït, Qatar, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Oman, Yémen.

**Pays d'origine:** Le pays dans lequel les marchandises ont été fabriquées, extraites ou récoltées, ou ont subi une opération de transformation substantielle (le seuil de 30% au niveau de l'UEMOA) leur donnant leur forme définitive;

**Pays de provenance:** Le pays où la marchandise a fait l'objet de sa première expédition (en cours de route, la marchandise peut transiter par différents pays);

**Pays de destination:** Le pays de dernière destination connue au moment de la déclaration d'exportation;

**Pénétration étrangère sur le marché intérieur:** Rapport des importations CAF (valeur utilisée pour les importations à la sortie du pays exportateur, plus les frais d'acheminement jusqu'à la frontière du pays importateur, mais avant tout paiement de droit et taxes d'entrées) à l'ensemble production + importations – exportations;

**Position extérieure globale:** Bilan ou état du stock d'avoirs et engagements financiers extérieurs.

**Position extérieure globale nette:** Différence entre les avoirs financiers extérieurs et les engagements extérieurs du pays. Elle sert à analyser l'évolution et la tendance du comportement de l'économie par rapport au reste du monde à une date déterminée;

**Protectionnisme:** Système douanier destiné à protéger un pays de la concurrence étrangère;

**Quota (ou contingent) :** Une forme de protectionnisme qui consiste à n'accepter en terme de volume ou de valeur qu'un certain montant d'importation;

**Réexportation:** Fait d'exporter des marchandises précédemment importées (en général en franchise temporaire de droits de douane) et qui viennent de subir certaines transformations ; régime suspensif qui s'y applique.

**Réserves internationales:** Elles comprennent les droits de tirage spéciaux (DTS), les disponibilités au FMI et les réserves en devises;

**Résidents:** Ce terme (au sens de la comptabilité nationale) est défini selon qu'on a affaire aux personnes physiques ou morales. (i) Personnes physiques: a) les personnes, quelle que soit leur nationalité, Guinéenne ou étrangère, qui ont leur domicile principal en Guinée; b) les fonctionnaires et militaires Guinéens en poste à l'étranger; c) les fonctionnaires Guinéens mis à la disposition d'une organisation internationale ou de tout autre employeur non-résident. (ii) Personnes morales: a) les personnes (Guinéenne ou étrangères) pour leurs seuls établissements situés en Guinée, à l'exception des personnes morales non-résidentes énumérées en b et c ci-dessus; b) les ambassades, missions diplomatiques, consulats Guinéens à l'étranger et les unités de l'armée guinéenne stationnées à l'étranger;

**Solde de la balance commerciale:** Différence entre la valeur des flux d'exportations et celle des flux d'importations de marchandises;

**Subvention:** Forme de protectionnisme qui vise à modifier le prix auquel font face les producteurs nationaux sans modifier celui auquel vont être confrontés les consommateurs;

**Tarif douanier:** Document qui définit la liste des marchandises soumises aux droits de douane et qui fixe les quotités de droits à percevoir pour chacune d'elles.

**Taux de couverture en volume:** Rapport entre les exportations FOB et les importations CAF. Une amélioration de ce taux de 1% signifie que la croissance du volume des exportations est 1% plus forte que celle du volume des importations.

**Taux d'ouverture:** Il est résumé par la valeur des échanges rapportée au PIB.

**Taux de protection effective:** Il se définit comme le pourcentage d'augmentation de la valeur ajoutée d'un secteur par unité de produit qui est dû à l'ensemble des barrières tarifaires mises en place par le pays.

**Termes de l'échange:** Rapport entre l'indice des prix des exportations et l'indice des prix à l'importation pour une année de base donnée.

Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées) : les recettes d'exportation s'améliorent. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent. Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné. Une amélioration des termes de l'échange de 1% signifie que la croissance du prix des exportations est 1% plus forte que celle du prix des importations ;

**Territoire douanier:** Un territoire pour lequel une administration douanière exerce son contrôle sur les entrées et les sorties des marchandises. Le territoire douanier ne coïncide pas toujours avec le territoire national; Plusieurs pays peuvent se réunir pour former une union douanière. Exemple: CEMAC, CEDEAO;

**Territoire économique d'un pays:** Zone géographique relevant d'une administration centrale (gouvernement) et à l'intérieur de laquelle les personnes, les biens et les capitaux circulent librement. Le territoire économique d'un pays comprend:

- i) L'espace aérien, les eaux territoriales et le plateau continental situé dans les eaux internationales sur lesquelles le pays jouit de droits exclusifs;
- ii) Les enclaves territoriales dans le reste du monde (ambassades, bases militaires, etc.);
- iii) Toutes les zones franches, entrepôts sous douane ou usines exploitées par des entreprises offshores sous contrôle douanier. Le territoire économique d'un pays exclut donc les enclaves territoriales utilisées par des gouvernements étrangers ou des organisations internationales qui sont physiquement situées à l'intérieur des frontières géographiques du pays;

**Transactions courantes:** Ensemble des transactions portant sur des valeurs économiques (autres que financiers) entre entités résidentes et non-résidentes. On y inscrit aussi les contreparties des valeurs économiques courantes qui sont fournies ou acquises sans réciprocité;

**Transit:** Une marchandise est en transit lorsqu'elle traverse le territoire douanier. Il est qualifié de direct lorsque la marchandise ne séjourne pas dans les entrepôts et d'indirect lorsque la marchandise séjourne dans les entrepôts. La marchandise en transit direct est exclue des statistiques du commerce extérieur, tandis que celle en transit indirect est un complément des statistiques douanières;

**Union douanière:** Zone de libre-échange assortie d'un tarif extérieur commun. Chaque pays membre applique les mêmes droits de douane à l'égard des pays tiers.

**Union économique et monétaire:** Marché commun dans lequel les états coordonnent leurs politiques économiques et mettent en place une monnaie commune.

**U.E.M.O.A:** Union économique et monétaire ouest africaine qui regroupe 8 pays de l'Afrique de l'ouest (Niger, Bénin, Burkina Faso, Mali, Togo, Côte d'Ivoire, Sénégal et Guinée Bissau). Elle est créée en janvier 1994 en remplacement de l'UMOA (union monétaire ouest africain) par les chefs d'Etats.

**Union européenne:** Association composée de 27 États européens qui délèguent par traité l'exercice de certaines compétences à des organes communs. Elle s'étend sur un territoire de 4 376 780km<sup>2</sup>, est peuplée de 503,7 millions d'habitants et est la première puissance économique mondiale. Le processus d'intégration économique du continent européen, entamé en 1951, n'associait alors que l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les PaysBas. Les derniers arrivés dans l'Union étant la Roumanie et la Bulgarie (1<sup>er</sup> janvier 2007). Les pays sont classés comme suit:

- (i) Union Monétaire : France, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Espagne, Italie, Pays-Bas, Irlande, Portugal, Finlande, Autriche.
- (ii) Hors Union Monétaire: Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Suède
- (iii) Les pays membres de L'Union Européenne :  
L'Allemagne, La Belgique, La Bulgarie, Chypre, Le Danemark, L'Espagne, L'Estonie, La Finlande, La France, La Grèce, La Hongrie, L'Irlande, L'Italie, La Lettonie, La Lituanie, Le Luxembourg, Malte, Les Pays-Bas, La Pologne, Le Portugal, La République Tchèque, La Roumanie, Le Royaume-Uni, La Slovaquie, La Slovénie et La suède.

- (iv) **Valeur CAF:** Valeur retenue pour les importations est la valeur CAF (coût de la marchandise, assurance, fret). Elle représente la valeur de la marchandise à son point d'entrée en Guinée;

**Valeur FOB:** A l'exportation, la valeur est FOB (Free on Board): c'est la valeur de la marchandise au point de sortie de la Guinée.

**Zone de libre-échange:** Une zone à l'intérieur de laquelle les biens et services circulent librement. Chaque pays a aboli les barrières protectionnistes envers ses partenaires;

**Zone franche:** Zone aménagée, généralement au port pour les entreprises à vocation exportatrices. Toutes les marchandises qui y entrent sont exonérées des impôts et taxes de douane;

## L. DETTE ET AIDE EXTERIEURES

**Analyse de Viabilité de la Dette (AVD):** Analyse consistant à vérifier la viabilité de la dette en prenant en compte les nouveaux financements nécessaires pour l'atteinte des objectifs de croissance macroéconomique et les financements des dépenses de réduction de la pauvreté;

**Arriérés de la dette:** Dette due et non remboursée à une date précise. Les arriérés peuvent correspondre à des retards de paiement ou à de la dette échue depuis longtemps;

**Back office:** Fonction de gestion de la dette qui concourt à la tenue et au suivi des statistiques, à la mise en œuvre de la stratégie d'endettement ainsi qu'au règlement du service de la dette;

**C2D (Contrat de Désendettement et de Développement):** Volet bilatéral additionnel français de l'initiative PPTTE. Les C2D sont mis en œuvre après le point d'achèvement de l'initiative PPTTE. Ils correspondent à un mécanisme de refinancement par dons des échéances du service de la dette qui continue à être remboursées par les pays, selon des modalités définies;

**Club de Londres:** Groupe informel dans lequel les banques commerciales et les débiteurs souverains se réunissent pour négocier les conditions de crédits octroyés

par ces banques (sans garantie d'un gouvernement envers le créancier), les négociations se déroulant souvent à Londres. Chaque Club de Londres est constitué à l'initiative d'un pays débiteur particulier et est dissout aussitôt que l'accord a été signé;

**Club de Paris:** Groupe informel et volontaire de pays créanciers publics, qui ne connaît ni membres fixes, ni structure institutionnelle et qui est géré par le Trésor français dans le cadre du traitement des dettes de pays débiteurs. Les négociations au Club de Paris commencent lorsqu'un pays débiteur demande formellement au Trésor français d'organiser une réunion avec ses créanciers officiels dans le but de négocier un accord portant sur l'allègement de sa dette;

**Conditionnalité:** Ensemble des mesures économiques, politiques, financières etc. soumises aux pays débiteurs par une institution financière internationale ou un créancier et qui conditionnent l'obtention d'un prêt ou d'une aide financière auprès de ces institutions, ainsi que le rééchelonnement ou l'annulation de la dette;

**Coût de gestion de la dette:** Montant du service de la dette et/ou des pertes économiques réelles pouvant résulter d'une crise financière si l'Etat est incapable de régler le service de sa dette;

**Dettes:** Montant, à une date donnée, de l'encours des engagements courants effectifs qui comportent l'obligation pour le débiteur de rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs et qui sont dus à des résidents d'une économie par des personnes ou entités de la même économie et/ou d'autres économies;

**Dettes avalisées:** Dette pour laquelle l'Etat ou ses démembrements est constitué aval (garant personnel);

**Dettes bilatérales:** Ensemble des dettes contractées par un État auprès d'un autre État;

**Dettes extérieures:** Ensemble des dettes publiques et privées contractées auprès d'acteurs extérieurs;

**Dettes intérieures (ou domestiques):** Ensemble des dettes contractées auprès d'acteurs résidents dans le pays et exprimées en monnaie locale;

**Dettes intérieures contractuelles:** Appelée « instruments de dette intérieure » par les Institutions de Breton Woods, elle regroupe les dettes obtenues sur la base d'un contrat, d'une convention ou tout autre engagement signé entre l'Etat et les partenaires ou tout autre souscripteur, personne physique ou morale, résidents; Ce sont les conventions d'emprunts passées avec les institutions financières et celles non financières, les obligations du Trésor, les bons du Trésor, les dettes titrées ou consolidées sur les entreprises publiques ou privées et sur la Banque Centrale;

**Dettes intérieures flottantes:** Appelée « autres dettes » par les Institutions de Breton Wood, elle regroupe les engagements financiers à court terme de l'Etat, qui ne nécessitent pas l'établissement d'un contrat en tant que tel; Elle regroupe deux catégories de dépenses à savoir les instances de paiement auprès du Trésor Public et les autres engagements de l'Etat à honorer par le biais du Trésor;

**Dettes multilatérales:** Ensemble des dettes contractées par un État auprès d'un groupe d'États ou d'une Institution financière internationale (Banque mondiale, FMI, banques de développement régionales (comme la Banque Africaine de Développement) et autres institutions multilatérales (comme le Fonds Européen de Développement);

**Dettes publiques:** Dette résultant d'emprunts contractés par l'Etat ou ses démembrements auprès d'entités résidentes et/ou non résidentes;

**Dettes publiques extérieures:** Elle représente l'ensemble des prêts contractés par les pouvoirs publics d'un pays auprès de créanciers (privés ou publics, bilatéraux ou multilatéraux) extérieurs;

**Différé de remboursement:** Il correspond à la période, généralement au début de l'emprunt, pendant laquelle l'emprunteur n'a pas à rembourser de capital; **Éléments don:** Différence entre la valeur nominale (ou valeur actualisée des décaissements) et la valeur actualisée du service de la dette, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt;

**Encours de la dette:** Montant à une date donnée des décaissements de dette non encore remboursés;

**Endettement public:** Action du secteur public (administration centrale, sociétés à capitaux publics, collectivités territoriales, établissements publics de l'Etat) impliquant la création d'une dette ;

**Front office:** Fonction de gestion de la dette qui concourt à la mobilisation (décaissement) des ressources d'emprunt ;

**Garantie:** Accord en vertu duquel le garant s'engage à verser la totalité ou une partie du montant dû au titre d'un instrument d'emprunt en cas de défaut de paiement de l'emprunteur;

**Garantie publique:** Garantie accordée par l'Etat et/ou ses démembrements ;

**IADM:**(Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale):Initiative prise le 11 juin 2005 au Sommet du G8 à Gleanegles en Ecosse annonçant leur décision d'annuler la dette multilatérale de pays, dont la Guinée, qui ont atteint ou vont atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTTE, en vue de participer davantage à la lutte contre la pauvreté, contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les dettes de ces pays envers le FMI, l'AID et la BAD étaient concernées;

**PPTTE** (Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés ):Initiée par les Institutions de Breton Woods en 1996 en vue de ramener à un niveau supportable la charge de la dette extérieure des pays pauvres très endettés; c'est un dispositif global de réduction de la dette des dits pays qui appliquent des programmes d'ajustement et de réformes appuyés par le FMI et la Banque mondiale. Lancée au sommet du G7 à Lyon en 1996 (Initiative PPTTE de base) et révisée lors du sommet de Cologne en 1999 (Initiative PPTTE renforcée); elle implique, pour la première fois, la participation des institutions financières multilatérales. Un certain nombre de modifications ont été approuvées afin d'octroyer un allègement plus substantiel à un plus grand nombre de pays et de renforcer les liens entre l'allègement de la dette, la réduction de la pauvreté et la politique sociale. Dorénavant, il est fait de la poursuite des efforts d'ajustement macroéconomique et de réforme des politiques structurelles et sociales à travers notamment l'augmentation des dépenses des programmes sociaux tels que les soins de santé et l'enseignement primaire, un élément essentiel.

Pour bénéficier d'une assistance au titre de cette initiative, un pays doit:

- (i) faire face à une charge de la dette insupportable hors du champ des mécanismes d'allègement de la dette traditionnellement disponibles;
- (ii) donner la preuve qu'il a engagé des réformes et qu'il a mené une politique économique avisée dans le cadre des programmes appuyés par le FMI et la Banque Mondiale;
- (iii) avoir élaboré un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté sur la base d'un processus participatif.

**Point de décision:** Le point de décision est la date à laquelle le Comité exécutif du FMI et la Banque Mondiale décident formellement de l'admissibilité d'un pays à l'assistance offerte par l'Initiative PPT. Le point d'achèvement est la date dépendant de l'efficacité de la mise en œuvre par le pays des politiques convenues au point de décision et à partir de laquelle un pays doit obtenir la totalité des allègements et aides promis au point de décision ;

**Plafond d'endettement:** Niveau d'endettement annuel fixé par la Loi de finances et au delà duquel aucune décision d'emprunt ou de décaissement ne peut être prise;

**Politique d'endettement et de gestion de la dette:** Ensemble des orientations globales définies par les autorités en matière d'endettement et de gestion de la dette afin d'atteindre les objectifs assignés à la gestion de la dette;

**Prêt concessionnel:** Prêt dont l'élément don est au moins égal à la norme fixée (en 2009, cette norme est de 35%);

**Rééchelonnement de dette:** Modification des termes d'une dette, par exemple en modifiant les échéances ou en reportant les paiements du principal et/ou des intérêts. Le but est en général de donner un peu d'oxygène à un pays en difficultés en allongeant la période des remboursements pour en diminuer le montant ou en accordant une période de grâce où les remboursements n'ont pas lieu;

**Service de la dette:** Principal remboursé ou à rembourser ainsi que les autres charges liées à l'emprunt (intérêts, commissions) payées ou à payer pendant une période donnée;

**Solde budgétaire de base soutenable:** Solde budgétaire de base cohérent avec la préservation de la viabilité de la dette et de la soutenabilité des finances publiques

notamment le maintien durable du ratio «service de la dette sur recettes budgétaires» en deçà du seuil requis (actuellement de 15%);

**Soutenabilité de la dette par rapport aux recettes d'exportation (ratio de):**Rapport entre le service de la dette et le total des recettes d'exportation de biens et services (non facteurs de production).Elle mesure le poids de la charge de la dette par rapport aux exportations de biens et services (non facteurs de production);

**Soutenabilité des finances publiques:** Situation dans laquelle un pays est en mesure de remplir ses obligations actuelles et futures au titre du service de la dette, sans recourir aux financements exceptionnels (accumulation d'arriérés et/ou rééchelonnement) et sans compromettre la stabilité de son économie ;

**Stock de la dette:** Encours de la dette qui prend en compte les intérêts échus ;

**Stratégie d'endettement public:** Ensemble des décisions prises pour mettre en œuvre la politique d'endettement public et de gestion de la dette;

**Viabilité de la dette:** Situation dans laquelle l'évolution du rapport de la valeur actualisée nette (VAN) de la dette sur les exportations de biens et services et sur les recettes budgétaires est en deçà des normes définies;

**Aide Publique au Développement (APD):** Assistance financière fournie par une entité publique (État, organisme public, collectivité territoriale, etc.) à un pays en développement ou à des institutions multilatérales, sous forme de dons ou de prêts à faible taux d'intérêt, dans le but de contribuer au développement du pays concerné.

Les prêts bilatéraux liés (qui obligent le pays bénéficiaire à acheter des produits ou des services au pays prêteur) et les annulations de dette font aussi partie de l'APD. Outre l'aide alimentaire, on peut distinguer trois grands types d'utilisation des fonds ainsi dégagés: le développement rural, les infrastructures, l'aide hors projet (financement des déficits budgétaires ou de la balance des paiements). Cette aide passe par trois canaux : l'aide multilatérale, l'aide bilatérale et les ONG;

**DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté):** Document rédigé par un pays débiteur à la demande du FMI et de la Banque Mondiale, présentant les politiques et les programmes macro-économiques et sociaux qui constitueront sa

stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, ainsi que les besoins et les sources de financements extérieurs. Répondant à la nouvelle approche des pratiques de prêts des deux institutions financières, qui veut favoriser un processus d'appropriation de leur stratégie de réduction de la pauvreté par les pays concernés, le DSRP doit être rédigé après consultation et avec la participation de la société civile. Les documents finaux sont soumis à l'approbation de la Banque Mondiale et du FMI et définissent le cadre dans lequel les nouveaux flux d'APD seront octroyés ;

**Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD):** Lors du Sommet du millénaire organisé par les Nations Unies en septembre 2000, les dirigeants de la planète se sont accordés sur huit objectifs de développement spécifiques et mesurables, appelés aujourd'hui Objectifs du Millénaire pour le Développement, à atteindre d'ici 2015.

Les sept premiers visent à éradiquer l'extrême pauvreté et la faim (assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies et enfin assurer un environnement durable). Le huitième objectif concerne la mise en place d'un partenariat global pour le développement assorti d'objectifs en matière d'aide, de relations commerciales et d'allègements de dettes;

## **M. BALANCE DES PAIEMENTS**

**Balance commerciale:** Compte qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés. Pour calculer la balance commerciale, la comptabilité nationale procède à l'évaluation des importations et des exportations de biens à partir des statistiques douanières de marchandises. Si la valeur des exportations dépasse celle des importations, on dit qu'il y a excédent commercial ou que la balance commerciale est excédentaire; si les importations sont supérieures aux exportations, le pays a un déficit commercial ou sa balance commerciale est déficitaire;

**Balance des biens et services:** Elle regroupe la balance commerciale qui est la différence entre les exportations et les importations de biens et la balance des services qui est la différence entre les exportations et les importations de services;

**Balance des paiements:** Etat statistique qui retrace sous une forme comptable l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires entre les résidents d'une économie et les non-résidents au cours d'une période déterminée.

Les flux économiques et financiers à l'origine de ces opérations sont répartis en distinguant le compte des transactions courantes (échanges de biens, de services, de revenus et de transferts courants), le compte de capital (transferts en capital) et le compte financier (investissements directs ou de portefeuille);

**Balance des revenus:** Différence entre les revenus des travailleurs expatriés et les revenus d'investissements (intérêts et dividendes) ;

**Balance des services:** Différence entre exportations de services et importation de services. Services : transport, communication, assurance, redevance et droits de licences, voyage, etc.

**Balance des transferts courants:** Compte regroupant les dépenses et revenus d'aide publique au développement, les contributions aux organisations internationales, les transferts des émigrés / immigrés. Transferts sans contrepartie. Le solde du compte des transactions courantes est le compte le plus commenté et celui retenu par le FMI;

**Compte de capital:** Il retrace les transferts en capital entre le pays et l'étranger. Il y a transfert en capital lorsque la propriété d'un actif fixe est cédée ou lorsqu'un engagement financier est annulé par accord mutuel entre le débiteur et le créancier sans que ce dernier ne reçoive de contrepartie. Pour l'essentiel, cette rubrique de la balance des paiements prend en compte les remises de dettes, la cession de certains actifs incorporels (brevets, droits d'auteur, franchises, etc.) et les aides à l'investissement;

**Compte de transactions courantes:** Élément de la balance des paiements regroupant la balance des biens et services, la balance des revenus et la balance des transferts courants;

**Compte financier:** Compte retraçant les différents flux financiers entre les résidents d'un pays et les non-résidents. Il prend en compte: les investissements directs étrangers (IDE), les placements (achat ou vente d'actions et d'obligations de l'étranger ou à l'étranger), les autres investissements (financement d'opérations

commerciales et diverses opérations de prêts ou d'emprunts), enfin, les «avoirs de réserve» qui recensent la variation des réserves de change d'un pays;

**Investissement, équipement:** Acquisitions d'immobilisations incorporelles, de terrains, d'immeubles (bureaux, logements, ouvrages et infrastructures), de meubles (matériel et outillage techniques, matériels de transport en commun et de marchandises, stocks stratégiques ou d'urgence, cheptel, etc.), prises de participations, placements et cautionnements;

**Investissements de portefeuille:** Achats de titres de propriété ou de créance émis par des agents non-résidents (c'est -à- dire, schématiquement, à l'étranger) par des épargnants qui ne désirent pas pour autant prendre le contrôle de l'entreprise, mais simplement placer leur argent dans une optique de rentabilité. Conventionnellement, selon le FMI, on considère qu'un achat d'action est un investissement de portefeuille (un placement) tant que le total des actions détenues représente moins de 10 % du capital social de l'entreprise;

**Investissements directs étrangers (IDE):** Achats de titres d'entreprises par des agents non-résidents afin d'obtenir "un intérêt durable et la capacité d'exercer une influence dans la gestion". Ils peuvent prendre la forme d'une création d'entreprise, du rachat d'une entreprise existante, ou encore d'une simple prise de participation dans le capital d'une entreprise, à condition que cela permette d'obtenir un pouvoir de décision effectif dans la gestion. Plus précisément, d'après la définition du FMI, les IDE connaissent quatre formes:

- i. La création d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger;
- ii. L'acquisition d'au moins 10 % du capital social d'une entreprise étrangère déjà existante;
- iii. Le réinvestissement de ses bénéfices par une filiale ou une succursale située à l'étranger;
- iv. Les opérations entre la maison mère d'une firme transnationale et ses filiales (souscription à une augmentation de capital, prêts, avances de fonds, etc.);

## N. PRIX

**Déflation:** Baisse du niveau général des prix au cours d'une période donnée. La déflation est le contraire de l'inflation;

**Indice des prix:** Instrument qui permet de mesurer les variations de prix d'un bien ou d'un panier de biens;

**Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC):** Mesure de l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par les ménages entre deux périodes. Il s'agit d'un indice de type Laspeyres calculé mensuellement. L'indice annuel est une moyenne simple des indices élémentaires mensuels. Il est dit harmonisé car sa méthodologie est commune à tous les pays de l'UEMOA;

**Inflation:** Augmentation du niveau général des prix. Ce qui entraîne une diminution du pouvoir d'achat. L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation permet de mesurer l'inflation dans le pays;

**Inflation (taux):** Variation du niveau de l'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) entre deux périodes consécutives (mois, trimestre, année);

**Pondération (indice des prix):** Importance relative accordée à un bien ou un service dans le calcul de l'indice des prix à la consommation. Elle est évaluée par la part de la consommation du bien ou du service dans la consommation totale des ménages;

**Prix:** Rapport d'échange entre différents biens, mesuré en unités monétaires (cours de change, niveau des prix, intérêt);

**Prix constants:** Prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence;

**Prix courants:** Prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont alors dits en valeur nominale;

**Stabilité des prix:** La stabilité des prix est assurée quand le niveau des prix reste inchangé ou ne varie que faiblement. On admet généralement que la stabilité des prix règne quand l'inflation se situe en dessous de 2% par an;

## O. FINANCES

### Finances Publiques

**Abattement** : Mesure tendant à diminuer la base d'imposition.

**Ajustement sur base caisse**: Poste d'ajustement qui enregistre l'écart entre l'engagement ou l'ordonnancement et les décaissements, notamment les arriérés de paiement ; les dépenses étant enregistrées sur base d'engagement ou ordonnancement alors que le financement se fait sur base caisse.

**Arriérés de paiement intérieurs et extérieurs**: Ensemble des engagements intérieurs et extérieurs de l'état arrivés à échéance depuis 90 jours et non encore payés.

**Assiette**: Elle désigne, d'une part, l'ensemble des règles appliquées ou des opérations effectuées par les services pour déterminer les éléments (bénéfice, chiffre d'affaires, valeur des biens achetés ou reçus en héritage, etc.) qui doivent être soumis à l'impôt, et, d'autre part le résultat de ces opérations auquel est appliqué ensuite le taux ou le barème de l'impôt. Dans ce deuxième cas, il est synonyme de "base" ou, en matière d'impôt sur le revenu, par exemple, de "revenu net imposable".

**Au-dessous de la ligne**: Les dépenses et les recettes situées "au-dessous de la ligne" sont les charges et les ressources afférentes aux prêts et avances de l'Etat et à toutes les autres opérations à caractère temporaire (au niveau du TOFE).

**Au-dessus de la ligne**: Les dépenses et recettes situées "au-dessus de la ligne" sont les dépenses et les recettes à caractère définitif.

**Autorisation de programme**: Limite supérieure du crédit qui peut être engagé, en une ou plusieurs années, pour l'exécution d'un investissement, la réalisation progressive de celui-ci donnant lieu ensuite à l'inscription de crédits de paiement en fonction de l'échéancier des travaux.

**Base d'imposition** : Revenus, biens, droits ou valeurs auxquels est appliqué le taux ou le barème de l'impôt pour obtenir la somme due par la personne imposable (assiette).

**Budget annexe** : Budget retraçant les dépenses et les recettes d'un service de l'Etat dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à rendre des services donnant lieu à paiement ; celui-ci est distinct du budget de l'Etat.

**Budget de l'Etat** : Acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'Etat. Il s'agit aussi de l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile toutes les ressources et toutes les charges de l'Etat, ou encore de l'ensemble des comptes qui décrivent les crédits d'un ministère pour une année civile.

**Budget économique** : Compte prévisionnel présenté en annexe du projet de loi de finances de l'année, retraçant les données prévisibles de l'activité économique au cours de cette même année.

**Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT)** : Ensemble cohérent d'objectifs stratégiques et de programmes de dépenses publiques qui définit le cadre dans lequel les ministères opérationnels peuvent prendre des décisions pour la répartition et l'emploi des ressources mises à leur disposition.

**Ressources** : Il comprend une enveloppe financière globale fixée au sommet par les services centraux, des discussions à la base pour l'estimation des coûts présents et à moyen terme des options de politique publique et, enfin, un processus d'ajustement des coûts et des ressources disponibles. Le CDMT apparaît ainsi comme un processus de décision itératif permettant de fixer la contrainte macroéconomique et de planifier les politiques sectorielles. Il s'inscrit dans une logique de gestion orientée sur les résultats, faisant référence à la planification stratégique, à la notion de programme et à l'autonomie de décision des gestionnaires. L'établissement d'un lien entre les allocations budgétaires, la fixation d'objectifs et le suivi des performances est une dimension essentielle de l'exercice.

**Capacité d'investissement (ratio)**: Rapport entre les dépenses consacrées à l'investissement et les dépenses totales.

**Comptes spéciaux du Trésor:** Comptes distincts du budget général, retraçant les dépenses et les recettes de l'Etat entre lesquelles on veut établir un lien, soit que l'on veuille affecter certaines recettes à la couverture de certaines dépenses (compte d'affectation spéciale), soit que l'on veuille faire apparaître une sorte de bilan entre des opérations qui sont en étroite corrélation (compte de prêts par exemple).

**Contribuable:** Toute personne astreinte au paiement des contributions, impôts, droits ou taxes dont le recouvrement est autorisé par la loi.

**Critère de convergence:** Indicateur macroéconomique défini au sein d'une Union économique sur un horizon fixé que les membres doivent respecter. Au sein de l'UEMOA, il y a deux catégories de critères :

- a. Les critères de premier rang : Solde budgétaire de base positif ou nul ; Taux d'inflation moyen annuel inférieur à 3% ; Taux d'endettement public (encours de la dette/PIB) inférieur à 70% ; Non accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs sur la gestion courante.
- b. Les critères de second rang : Ratio « masse salariale/recettes fiscales » inférieur à 35% ; Ratio « investissements publics financés sur ressources internes/recettes fiscales » supérieur à 20% ; Ratio « déficit extérieur courant hors dons/PIB » inférieur ou égal à 5% ; Taux de pression fiscale supérieur ou égal à 17%.

**Déclaration fiscale:** Acte par lequel le contribuable fait connaître à l'administration fiscale les éléments nécessaires au calcul de l'impôt.

**Décote :** Mécanisme qui permet de réduire, voire d'annuler l'impôt.

**Déficit budgétaire :** Excédent des charges sur les recettes pour l'ensemble des opérations du budget général et des comptes spéciaux du Trésor, soit l'ensemble des opérations à caractère définitif et opérations à caractère temporaire, hors celles des budgets annexes, équilibrées par définition. Dans une loi de finances, l'expression utilisée pour qualifier le déficit est "solde budgétaire".

**Dégrèvement:** Suppression ou atténuation de l'impôt, prononcée ou accordée par la voie contentieuse (décharge ou réduction), par la voie gracieuse (remise ou

modération), ou encore d'office (si la loi l'a prévu, ou pour réparer spontanément une erreur).

**Délai de paiement:** Délai qui s'écoule entre la liquidation des engagements au niveau du contrôle financier et le paiement du mandat par le comptable assignataire de la dépense.

**Délégation de crédits:** Procédure d'exécution des dépenses publiques, dans laquelle la gestion de tout ou partie des crédits budgétaires est confiée à une structure déconcentrée. Elle concerne les dépenses de fonctionnement, à savoir le Titre 3 du budget de l'Etat, qui dans sa présentation répartit les crédits entre les différents services centraux et déconcentrés.

**Dépenses en capital (ou dépenses d'investissement) :** Ce sont les dépenses destinées à l'acquisition de biens de capital fixe, de stocks stratégiques ou d'urgence, de terrains ou d'actifs incorporels, elles concernent aussi les paiements sans contrepartie ayant pour but de permettre aux bénéficiaires d'acquérir des biens de capital. Cependant, l'acquisition par l'Etat de biens de capital pour les entreprises publiques est considérée comme une prise de participation et enregistrée en prêts nets. Les dépenses en capital sont regroupées selon l'origine du financement (ressources propres ou ressources extérieures, ces dernières portant sur l'ensemble du programme d'investissement public). On distingue également les investissements directement exécutés par les administrations publiques et les transferts en capital effectués par elles à d'autres structures publiques.

**Dépenses ordinaires:** Dépenses de fonctionnement et dépenses courantes.

**Dépenses:** Engagements non remboursables des administrations, qu'il s'agisse d'opérations avec ou sans contrepartie. Elles se décomposent en dépenses courantes (salaires et traitements, charges de la dette publique, fonctionnement et transferts courants) et en dépenses en capital.

**Dons:** Concours financiers non remboursables reçus de donateurs nationaux et/ou étrangers. On distingue les dons intérieurs et les dons extérieurs, d'une part et les dons programmes répondant à des objectifs généraux d'aide budgétaire et les dons projets correspondant aux aides aux projets spécifiques d'investissement, d'autre part.

**Exécution des crédits délégués aux structures déconcentrées (taux):** Rapport entre le montant des crédits délégués aux structures déconcentrées effectivement liquidés à celui des crédits délégués à ces structures effectivement engagés. Il indique la capacité de consommation des crédits délégués des structures déconcentrées.

**Exonération:** Dispense d'impôt sous certaines conditions fixées par la loi.

**Financement:** Par définition, le financement total est égal au déficit ou à l'excédent des opérations de l'Etat sur base caisse. Il représente donc les variations des engagements de l'Etat au titre de ses remboursements futurs et celles de ses avoirs liquides, qui lui sont nécessaires pour couvrir les différences entre ses décaissements et ses encaissements. Le financement recouvre les opérations par lesquelles les administrations publiques contractent des emprunts et les remboursent, ou reçoivent des dépôts de tiers pour gérer leurs liquidités. Il comprend aussi la variation nette des avoirs que ces administrations détiennent sous forme de monnaie et de dépôts.

**Fonds de concours:** Fonds versés par des personnes morales ou physiques pour concourir avec ceux de l'Etat à des dépenses d'intérêt public. Il s'agit également du produit de legs ou de dons attribués à l'Etat ou à une administration publique.

**Institutions financières internationales:** Institutions multilatérales auxquelles adhèrent des Etats dans le but d'harmoniser les relations financières internationales. Elles regroupent le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, ainsi que les banques et les fonds régionaux de développement (Banque interaméricaine de développement, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement...). La Banque mondiale et le FMI forment le "noyau dur" des Institutions financières internationales.

**Loi de finances initiale:** Loi prévoyant et autorisant, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat. Cette loi comprend deux parties distinctes :

- dans la première partie, elle autorise la perception des ressources publiques et comporte les voies et moyens qui assurent l'équilibre financier;
- dans la seconde partie, elle fixe pour le budget général le montant global des crédits applicables aux services votés et arrête les autorisations nouvelles par titre

et par ministère ; elle autorise, en distinguant les services votés des opérations nouvelles, les opérations des budgets annexes et les opérations des comptes spéciaux du Trésor.

**Loi de finances rectificative:** Loi modifiant en cours d'année les dispositions de la loi de finances initiale de l'année.

**Loi de règlement:** Loi constatant les résultats financiers de chaque année civile et approuvant les différences entre les résultats et les prévisions de la loi de finances de l'année complète, le cas échéant, par ses lois rectificatives.

**Mise en recouvrement:** Opération par laquelle la créance du Trésor devient certaine à une date déterminée. Cette date fixe le délai dont dispose effectivement le contribuable pour payer l'impôt ou pour réclamer l'impôt mis à sa charge.

**Non-affectation des recettes:** Règle d'application du principe de l'universalité selon lequel, sauf exceptions expressément prévues (budgets annexes, comptes spéciaux du Trésor, rétablissements de crédits et fonds de concours), une recette particulière ne peut être affectée à une dépense particulière mais fait partie de la masse des recettes permettant l'exécution de l'ensemble des dépenses de l'Etat.

**Pénalités:** Sanctions fiscales pécuniaires appliquées par l'Administration en vertu de la loi et sous le contrôle des tribunaux; elles sont principalement constituées par des majorations de droits et des amendes fiscales.

**Ponction fiscale (taux):** Proportion du résultat d'exploitation des entreprises affectée à la couverture des charges fiscales.

**Potentiel financier:** Mesure des ressources stables d'une collectivité, hors ressources provenant de la péréquation.

**Prélèvements obligatoires:** Ensemble des impôts perçus par l'Etat, y compris ceux reversés aux collectivités territoriales ou aux organismes sous-régionaux, et des cotisations sociales effectives versées par les assurés ou leurs employeurs afin d'acquérir ou de maintenir des droits et prestations.

**Prescription:** Délai au terme duquel une imposition ne peut plus être établie, une somme perçue, une restitution de droits accordée, des poursuites ou une instance engagée.

**Prêts nets (ou prêts moins recouvrements/remboursements):** Différence entre les prêts accordés par l'Etat et le recouvrement de ses créances au cours d'une période. Les prêts b de l'administration centrale sont constitués par des prises de participations ainsi que par des versements faits par l'Etat pour des raisons de politique générale (et non pour la gestion des liquidités de l'Etat), assortis d'un engagement de remboursement de leurs bénéficiaires envers l'Etat.

**Prêts rétrocédés:** Emprunts effectués par l'administration centrale auprès de bailleurs de fonds étrangers, dont elle utilise le produit pour effectuer des prêts à certaines entreprises publiques pour des projets d'investissement. Ils font donc, à la fois, partie de la dette extérieure de l'Etat, et de ses créances vis-à-vis du secteur public.

**Ratio d'endettement:** Rapport entre l'encours total de la dette publique (intérieure et extérieure) en fin de période et le PIB nominal. Il permet de mesurer la capacité du pays à générer des richesses nécessaires au remboursement de sa dette.

**Ratio recettes budgétaires par habitant:** Rapport entre les recettes budgétaires d'une collectivité locale et le nombre d'habitants de cette collectivité.

**Recettes:** Tous les paiements reçus par les administrations publiques, non remboursables, avec ou sans contrepartie, à l'exception des versements non obligatoires provenant de donateurs nationaux ou étrangers. Elles sont divisées en recettes courantes (recettes fiscales et recettes non fiscales) et en recettes en capital (hors recettes de privatisations).

**Recettes en capital:** Paiements comportant une contrepartie correspondant à une opération en capital telle que la vente de biens de capital fixe, de stock, de terrains ou d'actifs incorporels. On rajoutera aux recettes en capital les recettes du portefeuille des participations de l'Etat et des transferts en capital (versements sans contrepartie effectués à des fins de formation de capital) provenant de sources autres que les administrations publiques. Elles ne comprennent pas le produit des privatisations, qui doit être classé en financement.

**Recettes fiscales:** Paiements sans contrepartie et non remboursables effectués au profit des administrations publiques. Elles comprennent également la droite et frais perçus par les administrations n'ayant aucune commune mesure avec le coût ou l'ampleur du service fourni au payeur.

**Recettes non fiscales:** Elles comprennent tous les encaissements non remboursables des administrations publiques ayant une contrepartie à l'exception de ceux qui proviennent des ventes de biens en capital, toutes les amendes et pénalités à l'exception de celles relatives aux infractions fiscales et tous les encaissements courants des administrations publiques représentant des versements volontaires, non remboursables et sans contrepartie.

**Recouvrement:** Perception des sommes d'argent dues et par extension, ensemble des opérations tendant à obtenir le paiement d'une dette d'argent, réception d'un paiement volontaire ou forcé.

**Redressement fiscal:** Rectification d'une déclaration fiscale par le service des impôts lorsqu'il constate des insuffisances, omissions ou erreurs dans les éléments déclarés.

**Retenue à la source:** Prélèvement fiscal effectué lors de l'encaissement de certains revenus de capitaux mobiliers et qui ouvre droit à un crédit d'impôt d'égal montant.

**Solde budgétaire de base:** Recettes totales (hors dons) auxquelles on soustrait les dépenses courantes (y compris les prêts nets) et les dépenses d'investissement public financées sur ressources internes.

**Solde courant (épargne budgétaire ou propre):** Différence entre les recettes courantes (fiscales et non fiscales) et les dépenses courantes. Ce concept permet d'analyser la capacité de l'Etat à faire face non seulement à la couverture de ses dépenses courantes mais également de dégager une épargne pour financer les dépenses d'investissement.

**Solde (déficit ou excédent) global:** Différence entre les recettes totales plus dons et les dépenses totales plus prêts nets.

**Solde global de base:** Solde global hors dons et hors investissements financés sur ressources extérieures, cet indicateur permet de mesurer la soutenabilité de la politique budgétaire.

**Solde (déficit ou excédent) global hors don:** Différence entre les recettes totales et les dépenses totales et prêts nets. Il indique véritablement l'ampleur de l'effort budgétaire nécessaire pour équilibrer la situation financière de l'Etat, sans avoir

recours aux dons. De plus, il permet de tenir compte de la nature discrétionnaire et souvent difficilement prévisible des dons.

**Solde primaire:** Solde global hors dons et hors charges de la dette intérieure et extérieure. Il permet de mesurer l'effort d'ajustement à entreprendre, sans que celui-ci ne soit obscurci par le poids de la dette, considéré comme la conséquence de politiques d'endettement passées, et une donnée sur laquelle le pays n'a plus prise à court terme. En outre, le solde primaire est la variable fondamentale qui détermine la variation du ratio d'endettement.

**Solde primaire de base:** Solde primaire hors investissements financés par l'extérieur. Cet indicateur permet de mesurer la capacité du pays à assurer le service de sa dette.

**Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE):** Instrument statistique cohérent qui permet de mesurer d'une part, l'activité des administrations publiques et leur impact sur les autres secteurs de l'économie et, d'autre part, l'interaction entre les finances publiques et les différents agrégats macroéconomiques (balance des paiements, situation monétaire, épargne et investissement). Il est essentiel pour la formulation, le suivi et la coordination des politiques budgétaires.

**Taux d'exécution du budget:** Rapport de l'exécution budgétaire (dépenses) d'une période sur les prévisions.

**Taux de réalisation des recettes:** Rapport entre les recettes recouvrées d'une période et les prévisions.

**Titre:** Division du budget général qui s'applique également aux dotations de chaque ministère et qui permet de désigner principalement les crédits de fonctionnement de l'Etat, les interventions publiques, les investissements effectués par l'Etat et les subventions d'investissement accordées par l'Etat.

## **P. MONNAIE – CREDIT**

**Agios:** Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

**Avoirs en comptes de virement:** Avoirs que les banques détiennent sur leurs comptes de virement à la Banque centrale. Ces avoirs constituent une partie essentielle des liquidités au sein du système bancaire, liquidités qui sont négociées sur le marché monétaire. La Banque centrale influe sur le volume des

avoirs en comptes de virement en modifiant le taux d'intérêt de ses crédits aux banques.

**Banques commerciales:** Etablissements qui acceptent en dépôt les fonds d'épargne du public et accordent des crédits (création de monnaie). En plus de cette fonction d'intermédiaires entre les épargnants et les emprunteurs, les banques jouent un rôle important dans le trafic des paiements sans numéraire. Elles fournissent également des prestations dans les opérations de financement et de placement.

**Billets en circulation:** Somme de tous les billets de banque émis par la Banque centrale et en circulation à un moment donné.

**Carte bancaire:** Moyen de paiement prenant la forme d'une carte émise par un établissement de crédit et permettant à son titulaire, conformément au contrat passé avec sa banque, d'effectuer des paiements et/ou des retraits.

**Chèque sans provision:** Chèque émis sur un compte dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour en régler le montant. L'émetteur se voit interdit d'émettre des chèques jusqu'à ce qu'il régularise sa situation. L'émission d'un chèque sans provision entraîne des frais bancaires.

**Chèque:** Moyen de paiement normalisé avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation.

**Cours de change:** Prix d'une monnaie exprimé en unités d'une autre monnaie. Le cours de change indique le plus souvent la quantité de monnaie nationale qu'il faut donner pour obtenir une certaine quantité de monnaie étrangère.

**Crédits aux entreprises:** Valeur des financements accordés par les institutions de crédit aux entreprises pendant une période donnée.

**Dépôts à terme:** Fonds qui sont déposés pendant une durée déterminée auprès d'une banque. Jusqu'à l'échéance convenue, le déposant ne peut généralement plus en disposer.

**Dépôts à vue:** Avoirs qui peuvent immédiatement et sans limitation être transférés sur un autre compte ou convertis en numéraire.

**Dépôts d'épargne:** Fonds que des particuliers ou des entreprises déposent dans une banque, le plus souvent sur un compte d'épargne, et qui rapportent des intérêts aux épargnants.

**Devises:** Créances sur l'étranger en monnaie étrangère et payables à l'étranger, le plus souvent sous forme d'avoirs dans des banques à l'étranger. Les pièces et les billets de banque en monnaies étrangères ne sont pas des devises;

**Déévaluation:** Modification à la baisse du taux de change d'une monnaie par rapport aux autres.

**Emprunt:** Contrat par lequel une personne obtient, l'usage d'une somme d'argent avec des conditions financières de remboursement.

**Emprunt extérieur:** Emprunt contracté par des résidents d'une économie auprès de non-résidents.

**Emprunt garanti:** Emprunt bénéficiant d'un engagement contractuel d'un tiers de répondre de la défaillance du débiteur.

**Emprunt intérieur:** Emprunt contracté par des résidents d'une économie auprès d'autres résidents de la même économie.

**Emprunt privé:** Emprunt contracté par des entités privées résidentes auprès d'autres entités résidentes et/ou non résidentes.

**Emprunt public:** Emprunt contracté par l'Etat ou ses démembrements auprès d'autres entités résidentes et/ou non résidentes.

**Intérêt:** Prix à payer pour acquérir l'usage d'une somme d'argent pendant une durée déterminée. L'intérêt est versé par le débiteur au créancier. Il est exprimé en pourcentage de la somme prêtée (taux d'intérêt) et se réfère en général à une durée d'une année.

**Liquidités:** Elles sont constituées des réserves minimales des banques (notamment les avoirs en comptes de virement à la Banque centrale) et d'autres actifs disponibles (notamment des titres facilement réalisables).

**Marché des capitaux:** Marché sur lequel sont négociés des capitaux à plus de douze mois. On parle de marché monétaire pour les échéances plus courtes. Le marché

des capitaux sert principalement à placer des fonds et à lever des fonds pour financer des investissements.

**Marché monétaire:** Marché sur lequel des fonds sont placés et empruntés pour de courtes durées (entre un jour et douze mois). Quand les durées sont plus longues, on parle de marché des capitaux. Le marché monétaire sert avant tout à équilibrer l'offre et la demande de liquidités entre banques (liquidités). Les banques centrales et les banques primaires comptent parmi les principaux opérateurs sur le marché monétaire.

**Masse monétaire:** Plusieurs masses monétaires ou agrégats monétaires peuvent être constitués à partir des moyens de paiement disponibles dans une unité monétaire. Selon leur degré de liquidité, la rapidité avec laquelle elles peuvent être mobilisées, les diverses formes de monnaie sont attribuées à l'un ou à l'autre des agrégats (masse monétaire  $M_0$  ou masses monétaires  $M_1$ ,  $M_2$  et  $M_3$ ).

- La masse monétaire  $M_0$  est la monnaie créée par la banque centrale, elle est dite monnaie centrale.

Elle comprend les billets en circulation et les avoirs en comptes de virement, soit les avoirs à vue que les banques détiennent à la Banque centrale. Elle est parfois appelée également «base monétaire».

La Banque centrale a une influence directe sur la masse monétaire  $M_0$ .

- La masse monétaire  $M_1$  englobe la monnaie qui peut être utilisée en tout temps comme moyen de paiement, soit le numéraire en circulation et les dépôts à vue en francs GNF dans les banques.

- La masse monétaire  $M_2$  est formée de  $M_1$  et des dépôts d'épargne en francs GNF: jusqu'à une certaine limite, les dépôts d'épargne peuvent être convertis en numéraire de manière simple et rapide.

- La masse monétaire  $M_3$  est formée quant à elle de  $M_2$  et des dépôts à terme en francs GNF. Contrairement à la monnaie centrale, les agrégats  $M_1$ ,  $M_2$  et  $M_3$  sont constitués essentiellement de monnaie créée par les banques (création de monnaie).

**Monnaie centrale:** Somme des billets en circulation et des avoirs en comptes de virement, soit les avoirs à vue que les banques détiennent à la Banque centrale (masse monétaire M0).

**Monnaie scripturale:** Monnaie détenue sur des comptes et dans les banques et virée d'un compte à un autre par de simples jeux d'écritures.

**Monnaie:** Instrument de paiement et d'échange accepté comme tel par le public. La monnaie sert également de réserve de valeur et d'unité de compte. Elle peut revêtir de nombreuses formes. Elle doit exister en quantités juste suffisantes pour bénéficier de la confiance générale.

**Numéraires :** Pièces et billets de banque.

**Pouvoir d'achat, valeur de la monnaie:** Il indique la quantité de biens qu'il est possible d'acheter avec une certaine somme d'argent. Quand le niveau des prix augmente, le pouvoir d'achat de la monnaie baisse, et la quantité de biens qu'il est possible d'acheter avec une certaine somme d'argent diminue (inflation). Inversement, le pouvoir d'achat de la monnaie s'accroît quand les prix baissent (déflation).

**Réserves de change:** Avoirs en devises étrangères détenues par la Banque centrale. Elles sont généralement sous la forme de bons et obligations du Trésor d'États étrangers, ce qui permet à ces réserves de rapporter un intérêt. Elles sont utilisées par les autorités monétaires pour réguler les taux de change.

**Système bancaire:** Ensemble formé des banques commerciales et de la Banque centrale.

**Taux de Change Effectif Nominal (TCEN):** Moyenne pondérée des taux de change bilatéraux d'une monnaie vis-à-vis de celles des principaux partenaires commerciaux et concurrents .Le TCEN permet d'indiquer dans quelle mesure le taux de change nominal de la monnaie nationale évolue par rapport à ces pays.

**Taux de change effectif réel:** Taux de change effectif nominal d'une monnaie ajusté par un indicateur de prix ou de coûts des principaux partenaires commerciaux et concurrents.

**Taux de change nominal:** Valeur de la monnaie nationale d'un pays par rapport à une autre monnaie.

**Taux de change réel:** Valeur à laquelle un individu peut échanger un bien d'un pays contre un bien d'un autre pays.

**Taux d'intérêt:** Pourcentage de la somme empruntée que l'emprunteur convient de verser au prêteur en tant qu'intérêt à des intervalles donnés. D'une manière générale, le taux d'intérêt, ou loyer de l'argent, rémunère la renonciation à une consommation immédiate.

## **Q. COMPTABILITE NATIONALE**

**Activité principale d'une unité de production:** Activité dont la valeur ajoutée (ou à défaut le chiffre d'affaires) est supérieure à celle de toute autre activité exercée dans l'unité de production.

**Activité secondaire d'une unité de production:** Activité exercée au sein d'une unité de production en plus de l'activité principale et dont la valeur ajoutée (ou à défaut le chiffre d'affaires) est la deuxième plus importante après celle de l'activité principale.

**Administration publique (APU):** Pouvoirs publics d'un pays et organismes connexes, qui sont des entités créées en vertu d'un processus politique et qui exercent les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires sur le territoire du pays.

Les principales fonctions économiques d'une administration publique sont les suivantes (1) assurer la fourniture de biens et de services à la collectivité, selon des modalités non commerciales, pour consommation individuelle ou collective; (2) redistribuer les revenus et la richesse au moyen de paiements de transfert. Autre trait caractéristique des administrations publiques : ces activités doivent être financées principalement au moyen de prélèvements fiscaux et d'autres transferts obligatoires.

**Association de personnes:** Regroupement d'au moins deux personnes qui décident de mettre en commun des moyens pour poursuivre un but commun sans qu'il y ait d'enrichissement personnel ; on parle aussi d'association à but non lucratif. L'absence de but lucratif implique l'absence de profit mais n'implique pas

l'absence de bénéfiques : ces derniers, engendrés par les activités d'une association, doivent être réinvestis pour développer l'activité.

**Biens et services marchands:** Biens et services destinés normalement à être vendus sur le marché à un prix calculé pour couvrir leur coût de production. Sont marchands tous les biens et services produits par les branches d'activité marchande ,tous les biens et services importés à l'exception de ceux qui sont achetés directement à l'extérieur par les administrations publiques dans le cadre de leurs opérations courantes et par les ménages, et la partie de la production des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

**Branche d'activités:** Ensemble d'établissements ou d'unités de production engagés dans le même type d'activités ou dans des types d'activités similaires. C'est un regroupement de toutes les unités de production homogènes fabriquant ou produisant le même produit ou la même catégorie de produits .Au niveau le plus détaillé de la nomenclature, une branche d'activité regroupe tous les établissements rangés dans une Classe de la CITI (Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique).

**Capital social d'une entreprise:** Somme totale des actions détenues par le ou les propriétaires de l'entreprise à la création de celle-ci.

**Chiffre d'affaires:** Montant total des recettes réalisées au cours d'une période donnée (jour, mois, trimestre, semestre, année, etc.).

**Coefficient marginal de capital et de produit ou incrémental capital output ratio (ICOR):** Rapport entre l'accroissement de la part moyenne de l'investissement intérieur brut dans le PIB et le taux décroissance du PIB. Il mesure l'efficacité du capital utilisé dans le processus de production.

**Comptes de la Nation:** Comptes fournissant les données chiffrées de l'activité économique nationale. Ils constituent une vision globale de la situation de l'économie nationale en retraçant l'activité des principaux agents économiques.

**Consommation finale effective des administrations publiques:** Dépenses que les APU consacrent aux services collectifs. Les dépenses de consommation finale des APU étant individuelles ou collectives, la valeur de leur consommation finale

effective est égale à la valeur de leur dépense de consommation finale totale, moins leur dépense de consommation en biens et en services individuels, fournis aux ménages en transferts sociaux en nature.

**Consommation finale effective des ménages:** Biens et services de consommation acquis par les ménages, par leurs dépenses ou grâce aux transferts sociaux en nature reçus des administrations publiques ou des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBL-SM). La valeur de la consommation finale effective des ménages est donnée par la somme de trois composantes :

- (a) la valeur des dépenses des ménages en biens et en services de consommation, y compris des dépenses en biens et en services non marchands vendus à des prix économiquement non significatifs ;
- (b) la valeur des dépenses supportées par les administrations publiques en biens ou en services de consommation individuels, fournis aux ménages en tant que transferts sociaux en nature ;
- (c) la valeur des dépenses supportées par les ISBL-SM en biens ou en services de consommation individuels, fournis aux ménages en tant que transferts sociaux en nature.

**Consommation de capital fixe:** Dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible.

**Consommation intermédiaire:** Valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. L'usure des actifs fixes mis en œuvre n'est pas prise en compte ; elle est enregistrée dans la consommation de capital fixe.

**Dépense de consommation finale des administrations publiques:** Dépense, y compris celle imputée, consacrée par les administrations publiques à la fois à des biens et des services de consommation individuels, et à des services de consommation collectifs.

**Dépense de consommation finale des ménages:** Dépense consacrée par les ménages résidents à l'acquisition de biens ou de services de consommation. Elle exclut la dépense en actifs fixes sous forme de logements et la dépense en objets de valeur.

**Entreprise:** Unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché.

**Entreprise individuelle:** Entreprise qui n'a pas la forme juridique de société. Elle appartient généralement à un individu ou à une famille et ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant. L'entreprise individuelle n'est donc pas dissociée du ménage qui la possède.

**Epargne brute:** Solde du compte d'utilisation du revenu disponible ou du compte d'utilisation du revenu disponible ajusté. Pour les ménages, celui-ci est égal au revenu disponible diminué de la dépense de consommation, ou au revenu disponible ajusté diminué de la consommation finale effective. L'épargne peut être calculée nette, si l'on retranche la consommation du capital fixe.

**Etablissement:** Entreprise ou partie d'entreprise située en un lieu unique et dans laquelle une seule activité de production (non auxiliaire) est exercée, ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale.

**Etablissement public:** Personne morale de droit public financée par des fonds publics et qui doit remplir une mission d'intérêt général. Ils se distinguent des entreprises publiques qui sont des personnes morales de droit privé à capitaux publics qui ne remplissent pas nécessairement une mission d'intérêt général.

**Etablissement public à caractère administratif (EPA):** Personne morale de droit public disposant d'une certaine autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général autre qu'industrielle et commerciale, précisément définie, sous le contrôle de l'État ou d'une collectivité territoriale ;

**Excédent brut d'exploitation:** Solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte. L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

**Formation brute de capital fixe (FBCF):** Elle est constituée par les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs

fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

**Groupement d'intérêt économique (GIE):** Groupement doté de la personnalité morale qui permet à ses membres de mettre en commun certaines de leurs activités afin de faciliter ou développer leur activité, ou d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité et ceci tout en conservant leur individualité.

**Impôts directs:** Impôts payés et supportés par la même personne (physique ou morale). Le "redevable", celui qui verse le montant de l'impôt, est alors également le contribuable, c'est-à-dire celui qui supporte effectivement l'impôt. On a l'exemple de l'impôt sur le revenu ou la taxe d'habitation.

**Impôts indirects:** Impôts pour lesquels le redevable est distinct du contribuable. Les impôts indirects sont versés par les entreprises ou les personnes redevables, mais répercutés sur le prix de vente d'un produit ; ils sont donc supportés par une autre personne, le contribuable. Ainsi, la TVA est versée par les entreprises redevables, mais entièrement payée par les consommateurs finaux.

**Impôts sur la production:** Versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques et qui frappent la production de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ces impôts sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation. Ils comprennent les Impôts sur les produits et les Autres impôts sur la production. Les impôts sur les produits sont des impôts dus par unité de bien ou de service produite ou échangée. Ils comprennent notamment la TVA. Les Autres impôts sur la production sont constitués quant à eux de tous les impôts que les entreprises supportent du fait de leurs activités de production, à l'exclusion des impôts sur les produits. Ils ne comprennent pas les impôts sur les profits ou les autres revenus de l'entreprise, et ils doivent être acquittés quelle que soit la rentabilité des activités de production. Ces impôts peuvent porter sur les terrains, les actifs fixes ou la main-d'œuvre employés dans le processus de production, ou sur certaines activités ou opérations.

**Impôts sur le revenu:** Il s'agit des impôts sur les revenus, les profits et les gains en capital. Ils sont établis sur les revenus effectifs ou présumés des individus, des

ménages, des Institutions sans but lucratif (ISBL) ou des sociétés. Ils comprennent les impôts assis sur la propriété, les terrains ou les biens immobiliers, lorsqu'ils servent de base à l'estimation du revenu de leurs propriétaires.

**Institution financière:** Entreprise engagée principalement dans l'intermédiation financière ou dans des activités d'auxiliaire financier, qui sont étroitement liées à l'intermédiation financière. Elle a pour fonction principale de faciliter l'intermédiation financière, sans nécessairement s'engager elle-même dans l'intermédiation financière.

**Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBL-SM):** Ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété.

**Intensité capitalistique:** Rapport entre l'actif économique (actifs immobilisés et fonds de roulement) et le chiffre d'affaires. Il mesure le montant des capitaux engagés pour un chiffre d'affaires donné.

**Intermédiation financière:** Activité par laquelle une unité institutionnelle acquiert des actifs financiers et, simultanément, contracte des passifs pour son propre compte en effectuant des opérations financières sur le marché. Les actifs des intermédiaires financiers et leurs passifs présentent des caractéristiques différentes, ce qui suppose que, dans le processus d'intermédiation financière, les fonds collectés sont transformés ou regroupés en fonction de leur échéance, leur volume, leur degré de risque.

**Investissement (taux):**Rapport entre la formation brute de capital fixe (FBCF) et la valeur ajoutée. Il mesure l'effort financier que le pays consacre à l'investissement.

**Non-résident:** Une personne ou une entreprise est dite non-résidente d'un pays lorsque son pôle d'intérêt économique se situe à l'extérieur du pays.

**Production:** Activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital, biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, résultant de cette

activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la Production.

**Production marchande:** Production écoulee ou destinée à être écoulee sur le marché. Elle comprend : (i) les produits vendus à un prix économiquement significatif (c'est-à-dire un prix qui a une influence significative sur les quantités que les producteurs sont disposés à offrir et sur les quantités que les acquéreurs sont prêts à acheter) ;(ii) - les produits troqués ; (iii) les produits utilisés pour effectuer des paiements en nature, y compris les rémunérations des salariés en nature ; (iv) les produits livrés par une unité d'activité économique locale à une autre unité d'activité économique locale appartenant à la même unité institutionnelle et destinés à être utilisés par cette dernière pour sa consommation intermédiaire ; (v) les produits ajoutés aux stocks de biens finis et de travaux en cours, destinés à une ou plusieurs des utilisations précédentes.

**Production non marchande:** Elle est constituée de biens et services individuels ou collectifs produits par les administrations publiques ou les institutions privées sans but lucratif au service des ménages (ISBL-SM) et fournis gratuitement, ou à des prix économiquement non significatifs, à d'autres unités institutionnelles ou à la collectivité dans son ensemble.

**Produit Intérieur Brut (PIB):**Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : (i) le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité); (ii) le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations; (iii) le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels: rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

**Produit Intérieur Brut par tête:** Rapport entre le PIB et l'effectif de la population.

**Quasi-société:** Entreprise non constituée en société qui est gérée à la manière d'une société et qui tient un ensemble complet de comptes, y compris un bilan.

**Rémunération des salariés:** Ensemble des rémunérations en espèces et en nature que les employeurs versent à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers : salaires et traitements bruts en espèces et en nature, cotisations sociales effectives et imputées à la charge des employeurs.

**Résident:** Une unité institutionnelle est résidente d'un pays lorsqu'elle a, sur le territoire économique de ce pays, un centre d'intérêt économique. On dit qu'elle a un centre d'intérêt économique s'il existe, dans ce territoire économique, un lieu - qu'il s'agisse d'un logement, d'un lieu de production ou d'autres locaux - sur lequel, ou à partir duquel, elle s'engage, et entend continuer à s'engager, indéfiniment ou pour une période finie (d'au moins six mois), dans des activités et dans des opérations économiques sur une échelle importante.

**Reste du monde:** Ensemble de toutes les unités institutionnelles non résidentes qui effectuent des opérations avec des unités résidentes, ou qui ont d'autres relations économiques avec les unités résidentes. Les comptes du reste du monde retracent les relations économiques entre les unités qui font partie du territoire économique et celles qui n'en font pas partie.

**Revenu de la propriété:** Revenu que reçoit le propriétaire d'un actif financier ou d'un actif corporel non produit en échange de sa mise à la disposition d'une autre unité institutionnelle. Il comprend principalement les dividendes versés par les sociétés, les intérêts et les loyers des terrains (les loyers des logements, actifs corporels produits, sont considérés comme le paiement d'un service).

**Revenu disponible:** Revenu résultant de la répartition de la valeur ajoutée, de la distribution des revenus de la propriété et des opérations de redistribution. Il est le solde du compte de distribution secondaire du revenu et se déduit du solde des revenus primaires d'une unité ou d'un secteur institutionnel :*(a)* en ajoutant tous les transferts courants, à l'exception des transferts sociaux en nature, à recevoir par cette unité ou ce secteur ; et *(b)* en soustrayant tous les transferts courants, à l'exception des transferts sociaux en nature, à payer par cette unité ou ce secteur. Le revenu disponible peut être enregistré brut, ou net de la consommation de capital fixe.

**Revenu disponible ajusté:** Pour les ménages, c'est le revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature, contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des Administrations Publiques et les Institutions sans

but lucratif au service des ménages. Pour les APU ou les ISBL-SM, c'est le revenu disponible diminué des transferts sociaux en nature.

**Revenu intérieur brut (prix constants):** Somme du PIB et du rajustement commercial.

**Revenu mixte:** Solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

**Revenu National Brut (RNB):** PIB moins les revenus primaires à payer à des unités non-résidentes, plus les revenus primaires à recevoir des unités non-résidentes.

**Revenu national brut par habitant:** Rapport entre le Revenu national brut et l'effectif de la population.

**Revenu primaire:** Revenu dont disposent les unités résidentes du fait de leur participation directe à des processus de production et revenus de la propriété. Au niveau des ménages, le revenu primaire est le revenu qu'ils tirent de leur contribution à l'activité économique, soit directement (revenu d'activité salariée ou non salariée), soit indirectement (revenu de placement mobilier ou immobilier).

**Salaire:** Somme d'argent versée par un employeur à un employé (salarié), en échange d'un travail fourni par le salarié.

**Salaire et traitement en nature:** Biens, services ou autres avantages fournis gratuitement ou à prix réduit par les employeurs à leurs employés (salariés) et que ceux-ci peuvent utiliser à leur convenance pour satisfaire leurs besoins ou ceux des autres membres de leur ménage.

**Secteur informel:** Selon le BIT, l'activité informelle : toute activité, non enregistrée (dépourvues de numéro d'Identification Fiscale Unique, numéro IFU) et/ou dépourvue de comptabilité formelle écrite (comptabilité ayant une valeur administrative au sens de la contribution directe) ;, exercée à titre d'emploi principal ou secondaire, par une personne en tant que patron à son propre compte. Cette personne, active occupée, est alors considérée comme "chef d'unité de production informelle". L'enregistrement se réfère à l'inscription prévue par la

réglementation industrielle ou commerciale, les lois fiscales ou de sécurité sociale, la réglementation des groupes professionnels, ou toute autre loi ou règlement national. Parmi les divers registres administratifs en vigueur dans les législations nationales, l'enregistrement administratif auprès de l'institut national de statistique peut, dans certains cas, être considéré comme le plus pertinent, dans la mesure où toute activité économique est légalement tenue de détenir le numéro statistique.

**Secteur primaire:** Secteur d'activité composé des entreprises ou unités dont l'activité principale est l'agriculture, l'élevage, la chasse, la pêche, la sylviculture et l'exploitation minière (sans transformation).

**Secteur secondaire:** Secteur d'activité composé des entreprises ou unités dont l'activité principale relève de l'industrie manufacturière; de l'industrie extractive; de la production et la distribution de l'électricité, de l'eau et du gaz; des bâtiments et travaux publics.

**Secteur tertiaire:** Secteur d'activité composé des entreprises ou unités dont l'activité principale relève du commerce, du transport, des communications, des banques et assurances, des autres services (qu'ils soient marchands ou non marchands) et de l'administration.

**Secteurs d'activité économique:** Ensemble des entreprises ou d'unités de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale au regard de la nomenclature d'activité économique considérée. L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré.

**Secteurs institutionnels:** Regroupement des unités institutionnelles ayant des comportements économiques similaires caractérisés par leur fonction principale et la nature de leur activité. On distingue les cinq secteurs institutionnels résidents suivants : les sociétés non financières, les sociétés financières, les administrations publiques, les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBL-SM). L'ensemble des unités non-résidentes, dans la mesure où elles entretiennent des relations économiques avec des unités résidentes, sont regroupées dans le reste du monde.

**Services marchands:** On considère qu'une unité rend des services marchands lorsqu'elle les vend (en grande partie ou en totalité) à des prix économiquement significatifs. Ces activités de services sont principalement celles de commerce, transports, activités financières, activités immobilières, services aux entreprises, services aux particuliers.

**Services non marchands:** On considère qu'une unité rend des services non marchands lorsqu'elle les fournit gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Ces activités de services se rencontrent dans les secteurs suivants : éducation, santé, action sociale, administration.

**Société:** Entité juridique, créée dans le but de produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires. Elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale. Les sociétés exercent leurs activités sous de nombreuses formes juridiques dont les plus fréquentes sont: société, société par action, société de capitaux, société en commandite simple, société de personnes à responsabilité limitée, entreprises publiques, entreprises privées, etc.

**Société Anonyme (SA):** Société dont le capital est divisé en actions et qui est constituée entre des associés qui tirent les profits ou supportent les pertes à concurrence de leurs apports.

**Société à Responsabilité Limitée (SARL):** Société dont la responsabilité est limitée aux apports et les parts détenues dans le capital ne sont pas librement cessibles. Il faut l'accord de tous les associés.

**Société d'Economie Mixte (SEM):** Société anonyme dont le capital est majoritairement détenu par l'État ou par des collectivités locales telles que la commune, le département, la région, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'établissements publics et pour partie par des partenaires économiques et financiers privés.

**Société financière:** Société ou quasi-société dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (intermédiaires financiers) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires (auxiliaires financiers);

**Société non financière:** Société ou quasi-société dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services marchands non financiers.

**Statut juridique d'une entreprise:** Nature légale qui confère à l'entreprise sa personnalité.

Les statuts les plus couramment rencontrés sont:

- Entreprise individuelle: elle appartient généralement à un individu ou à une famille ;
- Société d'économie mixte (SEM);
- Association de personnes ;
- Société à responsabilité limitée (SARL) ;
- Société d'Etat ;
- Société anonyme (SA);
- Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) ; - Groupement d'intérêt économique (GIE).

**Subventions:** Transferts courants sans contrepartie que les administrations publiques versent à des producteurs résidents dans le but d'influencer leurs niveaux de production, leurs prix ou la rémunération des facteurs de production. On distingue les subventions sur les produits, versées par unité de bien ou de service produite ou importée, et les autres subventions sur la production.

**Taux d'autofinancement:** Rapport entre l'épargne brute et la formation brut de capital fixe (FBCF).

**Taux d'épargne:** Rapport entre l'épargne et le revenu disponible brut.

**Taux d'investissement:** Rapport entre la FBCF et la valeur ajoutée. Il mesure l'effort consacré à l'investissement.

**Taux de croissance du PIB:** Indicateur économique utilisé pour mesurer la croissance de l'économie d'un pays d'une année sur l'autre. Ils s'agit de la variation relative du PIB d'une année sur l'autre. Le PIB est mesuré en volume ou en valeur en prix constants (pour éviter de considérer l'inflation des prix comme de la croissance économique).

**Taux de marge:** Rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée.

**Taxe sur la valeur ajoutée (TVA):** Impôt sur les produits, collecté par les entreprises et intégralement supporté par l'acheteur final en dernier ressort.

**Territoire économique:** Le territoire économique d'un pays comprend : (i) la zone géographique relevant d'une administration centrale et à l'intérieur de laquelle les personnes, les biens et les capitaux circulent librement, l'espace aérien, les eaux territoriales ; (ii) les enclaves territoriales dans le reste du monde (ambassades, consulats, bases militaires, stations scientifiques, etc.); (iii) toutes les zones franches, entrepôts sous douane ou usines exploitées par des entreprises offshore sous contrôle douanier. Le territoire économique d'un pays ne comprend pas les enclaves territoriales utilisées par des gouvernements étrangers ou des organisations internationales qui sont physiquement situés à l'intérieur des frontières géographiques du pays.

**Unité institutionnelle:** Centre élémentaire de décision économique caractérisé par une unicité de comportement et une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale. Une unité résidente est dite institutionnelle lorsqu'elle dispose d'une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale et qu'elle dispose d'une comptabilité complète, ou au moins qu'elle serait en mesure d'en établir une pertinente du point de vue économique ou juridique .Les unités institutionnelles sont regroupées en secteurs institutionnels.

**Valeur ajoutée:** Différence entre la production et les consommations intermédiaires. Il s'agit du solde du compte de production. Elle peut être évaluée nette de la consommation de capital fixe.

**Valeur ajoutée brute (ou totale) au coût des facteurs:** Somme de la valeur ajoutée des secteurs agricole, industriel et des services. Si la valeur ajoutée de ces secteurs est calculée aux prix du marché, la valeur ajoutée totale est obtenue en soustrayant les taxes nettes sur les produits du PIB.

**Variations des stocks:** Valeur des entrées en stocks diminuée de la valeur des sorties de stocks et des pertes courantes sur stocks.

**Volume des investissements privés:** Somme des capitaux apportés par les entreprises privées dans la réalisation d'immobilisations corporelles ou incorporelles au cours d'une période donnée.

## R. AGRICULTURE

**Accroissement de la production agricole (taux):** Ecart entre la production agricole d'une année (ou d'une campagne) donnée et celle de l'année (ou de la campagne) précédente, rapporté à la production agricole de l'année (ou de la campagne) précédente.

**Actif agricole:** Toute personne qui s'exerce dans l'agriculture de façon permanente ou temporaire.

**Agriculteur:** Toute personne qui tire son revenu ou une partie de son revenu de l'agriculture et/ou de l'élevage.

**Agriculture:** Ensemble des activités économiques ayant principalement pour objet la culture des terres, et d'une manière générale «l'ensemble des travaux transformant le milieu naturel pour la production des végétaux utiles à l'homme».

**Agriculture intensive:** Agriculture caractérisée par l'utilisation des moyens modernes (équipement, intrants, aménagements) pour augmenter le rendement.

**Agriculture traditionnelle:** Système de production basé sur l'utilisation des moyens rudimentaires (agriculture de subsistance).

**Agroforesterie:** Pratique culturale utilisant les capacités de certaines espèces d'arbres à contribuer à l'amélioration des productions de cultures temporaires. Il s'agit en général de fonctions de protection des cultures (brise vent, haie), d'amélioration des sols (drainage, défense contre l'érosion) ou d'association permettant d'améliorer la fertilité du sol;

**Association de cultures:** Lorsque deux(2) ou plusieurs cultures occupent la même parcelle.

**Autosuffisance alimentaire:** Capacité d'un pays à satisfaire ses besoins alimentaires sur la base de sa production nationale.

**Autosuffisance alimentaire (taux):**Rapport entre la production alimentaire domestique et la consommation alimentaire domestique. Il est exprimé en termes physiques et peut être calculé par produit ou pour l'ensemble de la production alimentaire.

**Carré de densité:** Un carré de dimension régulière placée aléatoirement dans un champ ou une parcelle qui permet de déterminer le nombre de plants ou de poquets dans ce champ ou parcelle par unité de superficie et qui peut être considéré ou non comme carré de rendement.

**Carré de rendement:** Un carré de dimension régulière placée aléatoirement dans un champ ou une parcelle qui permet de déterminer la production de ce champ ou parcelle par unité de superficie rapporté au poids.

**Champ:** c'est une étendue de terre d'un seul tenant, composé d'une ou de plusieurs parcelles exploitée par un ou plusieurs membres du ménage, dont les limites sont bien déterminées par les bords naturels et physiques toujours visibles (marigot, route, forêt, etc.).

**Culture:** Espèce de plante cultivée par les agriculteurs (herbes pour les vaches, céréales pour l'alimentation animale et humaine, etc).

**Culture attelée:** Utilisation des animaux et de la charrue dans les opérations culturales.

**Cultures céréalières:** Plantes appartenant principalement à la famille des graminées cultivées pour ses graines comestibles (riz, fonio, maïs, blé etc...).

**Cultures de rente:** Culture qui procure des revenus de façon périodique (coton, sésame, soja pomme de terre, cultures maraîchères etc.).

**Culture mécanisée :**Culture réalisée par des moyens modernes (machines) agriculture mécanisée.

**Disponibilités alimentaires:** Possession des aliments à toutes les périodes de l'année (Somme de la quantité totale produite une année donnée avec le volume total des stocks disponibles au début de l'année commerciale et les produits alimentaires qui peuvent être acquis avec les revenus disponibles).

**Équipement agricole:** Ensemble des outils utilisés pour les travaux agricoles (ces outils peuvent être manuels, à traction animale ou mécanisée).

**Exploitation agricole:** est une unité technico-économique de production agricole comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et toute la terre utilisée entièrement

ou en partie pour la production agricole et qui, soumise à une direction unique, est exploitée par une personne seule ou accompagnée d'autres personnes, indépendamment du titre de possession, du mode juridique, de la taille ou de l'emplacement.

**Exploitant:** est la personne responsable de la gestion technique et économique de l'exploitation.

**Élasticité rendements agricoles/investissements:** Mesure de l'effet moyen d'un accroissement des investissements agricoles (acquisitions d'équipements d'attelage ou motorisés) sur les rendements moyens agricoles.

**Élasticité rendements agricoles/utilisation de fertilisants minéraux:** Mesure de l'effet moyen d'un accroissement de la quantité de fertilisants chimiques sur les rendements moyens agricoles.

**Flux:** Mouvement de marchandises qui passent d'un marché à un autre, d'un terroir à un autre ou d'un pays à un autre, pendant les opérations d'échanges qui portent sur le transfert d'une quantité plus ou moins importante de produit.

**Flux externe:** Mouvement des produits (agricole ou non) d'une région ou d'un pays à une autre région ou un autre pays.

**Flux interne:** Mouvement des produits (agricoles ou non) d'une zone à une autre dans un même pays ou région.

**Flux transfrontalier:** Mouvement des produits (agricoles ou non) s'effectuant d'un pays à un autre pays.

**Fosse compostière:** Fosse contenant un mélange composé de résidus végétaux et minéraux avec très peu de déjections. Le produit final obtenu est bien décomposé et est appelé compost.

**Fosse fumière :** Fosse contenant un mélange composé de paille, de déjection solide et liquide d'animaux et auquel il est conseillé d'ajouter du phosphate. Le produit final obtenu est appelé fumure organique.

**Incidence de la pauvreté énergétique:** Proportion des individus qui ne peuvent pas satisfaire leurs besoins caloriques journalier.

**Investissement agricole par unité de superficie:** Rapport entre l'investissement (acquisition du matériel d'attelage, de tracteurs, d'animaux de trait, de traitement, de transport etc.) en valeur réelle et la superficie totale emblavée.

**Irrigation (taux):**Rapport entre l'ensemble des terres irriguées et la superficie totale irrigable.

**Légume:** Plante cultivée destinée à la consommation humaine, en frais, surgelé ou en conserve.

**Marché de collecte:** Marché où les commerçants achètent les produits dans les mains des producteurs.

**Marché de détail ou de consommation:** Marché animé par des grossistes et/ou des collecteurs, des détaillants et des consommateurs,

**Marché frontalier:** Marché situé à la frontière de deux pays.

**Marché régional:** Marché animé par la présence d'acteurs étrangers.

**Matériels agricoles:** Ensemble des outils et machines utilisés pour l'implantation et l'entretien des cultures.

**Matrice d'allocation des superficies:** Table d'allocation de la superficie entre les différentes cultures. Chaque élément donne la proportion de superficie occupée par une culture selon le type d'association et le mode de faire valoir (typologie d'exploitation) dans la région. C'est donc une table d'assolement des cultures sur un hectare type. La matrice est conjoncturelle dès lors que la stratégie d'assolement varie d'une campagne à l'autre.

**Ménage agricole:** Ménage où un ou plusieurs membres pratiquent l'agriculture.

**Métayage:** Forme de location de terre (champ ou parcelle) pour laquelle le bénéficiaire doit attribuer un pourcentage de la production obtenue de la terre louée au propriétaire. Ce pourcentage est fixé à l'avance au moment de la transaction.

**Mode de faire valoir direct avec titre de propriété:** Allocation de terre faisant suite à un achat et qui a fait l'objet d'une transaction enregistrée.

**Mode de faire valoir direct sans titre de propriété:** Allocation de terre faisant suite à une transaction non enregistrée (prêt à titre gratuit, attribution coutumière, etc).

**Parcelle:** c'est une étendue de terre d'un seul tenant pouvant correspondre à un champ ou une partie de champ portant une culture ou une association de cultures.

**Période de consommation céréalière:** Période allant du 1er octobre d'une année au 30 septembre de l'année suivante.

**Population agricole:** Ensemble des membres des ménages agricoles.

**Prix au consommateur:** Prix relevant d'une transaction entre un détaillant et/ou un demi-grossiste, et un consommateur sur un marché de détail.

**Prix au producteur:** Prix relevant de la transaction entre producteurs et/ou collecteurs, et commerçants sur un marché de collecte ou bord champ.

**Prix au regroupement:** Prix de gros ou demi-gros relevé sur un marché de regroupement.

**Probabilité de crise Alimentaire:** Estimation du risque de survenue d'une crise d'alimentation compte tenu de l'issue de la campagne agricole et de la capacité qu'ont les populations à faire face à un déficit de la production agricole.

**Production céréalière disponible:** Production nette céréalière (mil, sorgho, maïs, fonio, riz) de la campagne agricole précédente.

**Redevance:** Montant en espèces versé par un exploitant agricole pour l'utilisation d'infrastructures ou de services communs mis à disposition par une structure d'aménagement sans distinction de statut : groupement, Coopérative, union, société.

**Rendement en principale :** Rendement moyen de la culture dominante pour des parcelles comportant au moins deux cultures.

**Rendement en pure:** Rendement moyen de la culture pour des parcelles qui n'ont qu'une seule culture.

**Rendement en secondaire:** Rendement moyen de la culture moins dominante pour des parcelles comportant au moins deux cultures.

**Rendement moyen à l'hectare:** Poids moyen récolté sur un hectare.

**Responsable de parcelle:** Personne qui décide des semis sur la parcelle et de l'utilisation des récoltes.

**Revenus agricoles :** Revenus tirés de l'exercice de l'activité agricole.

**Produit phytosanitaire:** Produit utilisé dans le traitement des maladies et la défense des végétaux.

**Revenus non agricoles :** Revenu net tiré de toutes les activités pratiquées par les membres du ménage en dehors de celui issu des activités agricoles présentes sur l'exploitation agricole.

**Sécurisation foncière (taux) :** Rapport entre la superficie des terres avec un titre de jouissance et la superficie totale emblavée .Il exprime le degré de pérennisation du mode d'accès à la terre.

**Sécurité alimentaire :** Le concept de sécurité alimentaire fait référence à la disponibilité ainsi qu'à l'accès de nourriture en quantité et qualité suffisante. La sécurité alimentaire comporte quatre dimensions: (1) Disponibilité (production intérieure, capacité d'importation, de stockage et aide alimentaire) ; (2) Accès (dépend du pouvoir d'achat et de l'infrastructure disponible); (3) Utilisation (capacité des ménages à utiliser les aliments); (4) Stabilité (possibilité de maintenir durablement le stock alimentaire). La sécurité alimentaire dépasse la notion d'autosuffisance alimentaire. La notion de sécurité alimentaire est toutefois à distinguer de celle de sécurité sanitaire des aliments, qui a trait à l'hygiène, la salubrité etc.

**Semences sélectionnées :** Semences améliorées et certifiées importées ou produites par des maisons spécialisées ou par des producteurs semenciers et vendues par les maisons de commerce ou fournies par les structures techniques (Centre semencier, producteurs semenciers) et ONG.

**Superficie de la parcelle :** Superficie physique de la parcelle occupée par les cultures sans distinction de densité de culture.

**Superficie en principale:** Superficie physique de la culture dominante sur une parcelle.

**Superficie en pure** : Superficie physique de la ou des parcelle (s) où il n'existe qu'une seule culture.

**Superficie en secondaire** : Superficie physique de La culture moins dominante sur une parcelle.

**Superficie totale exploitée ou emblavée** : Somme des superficies physiques des parcelles mises en valeur par les membres du ménage agricole.

**Autonomie céréalière (Taux)**: Rapport entre les besoins de consommation des populations et la production céréalière disponible.

**Terres agricoles** : ce sont les terres cultivées plus les terres en jachère.

**Terre arable** (terres labourables) : Est une terre possédant des propriétés chimiques et physiques capable de porter une culture.

**Terres irriguées** : Est une terre aménagée capable de retenir ou d'évacuer l'eau dans les casiers.

**Couverture Céréalière Apparent (Taux) TCCA** : Ecart entre la consommation céréalière apparente et les besoins de la période écoulée (1er octobre année n- 1 au 30 septembre année n) rapporté à ces mêmes besoins de la période écoulée.

**Zone à risques (ZAR)**: Zone dans laquelle les disponibilités alimentaires ou les conditions d'accès à ces disponibilités sont à un niveau susceptible de conduire à une crise alimentaire.

## S. ÉLEVAGE

**Abattage contrôlé**: Ensemble des animaux de toutes espèces qui sont abattus dans les abattoirs et aires d'abattages et dont les carcasses sont présentées aux agents inspecteurs du Ministère en charge de l'élevage.

**Abattoir (ou abattoir de brousse)**: Etablissement spécial réservé à l'abattage des animaux destinés à la consommation humaine locale. Un abattoir de brousse est couvert et est pourvu de portiques munis de crochets où sont suspendues les Carcasses d'animaux destinées à l'inspection post- mortem. Un abattoir de brousse comporte au moins un séchoir et un hall d'abattage.

**Abattoir moderne (ou frigorifique):** Etablissement spécialisé réservé à l'abattage des animaux destinés à la consommation humaine locale et à l'exportation. Un abattoir moderne ou frigorifique est équipé d'une chaîne mécanique d'abattage et est pourvu au moins d'un parc d'attente des animaux à abattre, d'un hall d'abattage, d'une chambre frigorifique, d'une salle d'éviscération, de ressuage, de découpe, etc.

**Agneau :** Ovin mâle âgé de 15 mois au plus et n'ayant que des dents de lait.

**Agnelle :** Ovin femelle âgé de 15 mois au plus et n'ayant que des dents de lait.

**Aire d'abattage :** Espace aménagé dans une localité où il n'existe pas d'abattoir pour assurer l'abattage des animaux dans des conditions d'hygiène acceptables. Elle comporte une surface aménagée, habituellement cimentée et pourvue de commodités requises pour recevoir les carcasses d'animaux abattus en vue de l'inspection sanitaire post mortem.

**Aire de pâture:** Espace habituellement fréquenté par les animaux à la recherche de pâturage.

**Animaux exotiques :** Animaux de races étrangères à la zone CEDEAO.

**Apiculteur:** Personne qui produit du miel. C'est elle qui récolte le miel brut à l'aide d'équipement traditionnel ou moderne.

**Asens:** Ensemble des animaux communément appelés "ânes".

**Bélier:** Ovin mâle entier de plus de 15 mois ayant au moins 2 dents adultes.

**Bétail sur pied:** Bétail vivant.

**Bœuf:** Bovin mâle âgé de plus de 3 ans (36 mois).

**Bœufs de trait:** Ensemble des animaux communément appelés "bœufs" et utilisés pour la traction (labour).

**Bouc :** Caprin mâle entier de plus de 15 mois ayant au moins deux dents adultes.

**Boucherie :** Espace aménagé destiné à la vente de la viande.

**Bouvillon :** Bovin mâle castré âgé de 1 an (12 mois) à 3 ans (36 mois).

**Bovin:** Ruminant de grande taille appelé communément "bœuf".

**Brebis :** Ovin femelle de plus de 15 mois ayant au moins deux dents adultes.

**Cabri / chevreau :** Caprin mâle ou femelle âgé de 15 mois au plus et n'ayant que des dents de lait.

**Canins :** Ensemble des animaux communément appelés "chiens". **Caprins**

: Ensemble des animaux communément appelés "chèvres".

**Carcasse :** Animal abattu, dépouillé et éviscéré.

**Castration:** Opération zootechnique qui consiste à extraire ou à écraser les testicules d'un animal mâle. Elle vise à favoriser chez l'animal un meilleur état d'embonpoint.

**Centre apicole:** Lieu où le miel brut est collecté auprès des différents producteurs pour être transformé :

**Certificat de conformité:** Document réglementaire délivré par la Direction générale des services vétérinaires;

**Certificat de salubrité:** Document réglementaire délivré par la Direction générale des services vétérinaires et par les postes vétérinaires frontaliers aux détenteurs de produits animaux.

**Certificat sanitaire:** Document réglementaire délivré par la Direction générale des services vétérinaires et par les postes vétérinaires frontaliers aux détenteurs d'animaux vivants.

**Charcuterie:** Infrastructure marchande destinée à l'abattage et/ou à la vente de la viande.

**Chèvre:** Caprin femelle de plus de 15 mois. C'est une femelle ayant commencé sa carrière de reproductrice.

**Cuir:** Peau obtenue à l'état brut après abattage des grands animaux tels les bovins, camelins, équins, asins.

**Embouche:** Opération zootechnique qui consiste à engraisser les animaux pendant un certain temps pour améliorer leur embonpoint, ce qui permet de relever leur valeur à la vente.

**Espèce:** En biologie, groupe naturel d'individus qui présentent des caractères morphologiques, physiologiques et chromosomiques assez semblables et qui peuvent pratiquement (ou théoriquement) se croiser.

**Ferme apicole:** Exploitation traditionnelle ou moderne qui a vocation de produire du miel.

**Ferme avicole:** Exploitation qui élève de la volaille.

**Foin:** Matière végétale coupée et séchée pour assurer l'alimentation des animaux.

**Génisse:** Bovin de sexe femelle âgé de 1 an (12 mois) à 4 ans (48 mois) et qui n'a pas encore mis bas.

**Lait frais ou brut:** Produit intégral de la traite totale et ininterrompue d'une femelle laitière bien portante, bien nourrie et non surmenée. Il doit être recueilli proprement et ne doit pas contenir de colostrum.

**Lait pasteurisé :** Lait frais qui a été chauffé à haute température dans les unités laitières spécialisées puis refroidi.

**Lisier :** fumier sous forme liquide, c'est-à-dire mélange d'excréments et d'urines d'animaux domestiques, comprenant éventuellement de l'eau et/ou une faible part de litière.

**Marché à bétail:** Espace aménagé ou non destiné à favoriser et à sécuriser les transactions commerciales du bétail.

**Marché à bétail aménagé:** Un marché à bétail est dit aménagé, lorsqu'il comporte un minimum d'infrastructures comme une clôture, des boxes, un quai d'embarquement équipé de balance, une salle de réunion (ou hangar) pour le bureau local, une adduction d'eau potable (ou un forage).

**Miel brut:** Miel tel qu'il est récolté à l'état naturel.

**Miel raffiné:** Miel brut traité chimiquement dans les centres apicoles pour être débarrassé de toutes les impuretés.

**Mouton:** Ovin mâle de plus de 15 mois ayant au moins deux dents adultes.

**Opération d'insémination:** Acte technique par lequel le sperme est introduit dans l'utérus d'une femelle dans le cadre d'une insémination artificielle.

**Ovins:** Ensemble des animaux communément appelés "moutons".

**Parc à vaccinations:** Espace aménagé en courette et en couloir à ciel ouvert, construit en matériaux locaux (banco, bois) ou en matériaux définitifs (béton, fer) et destiné à contenir les animaux pendant les opérations de vaccinations.

**Pâturage naturel :** Ensemble des végétaux herbacés et ligneux existant dans la nature sauvage et où l'on fait brouter l'herbe aux animaux domestiques.

**Peau:** Peau des ovins et caprins de toutes catégories à l'état brut, obtenue après abattage.

**Petits ruminants :** Ovins et caprins.

**Pistes de transhumance :** Pistes rurales tracées en obéissant à des normes techniques et qui sont ouvertes spécifiquement pour laisser passer les animaux transhumants. Ces pistes sont délimitées ou balisées.

**Porcins :** Ensemble des animaux communément appelés "cochons".

**Purin:** urine d'animaux domestiques comprenant éventuellement une faible part d'excréments et/ou d'eau.

**Production laitière par vache et par lactation :** Quantité de lait produite par une vache durant sa période de lactation qui dure environ 5 mois ou 150 jours.

**Race animale :** Communauté d'animaux ayant des caractéristiques morphologiques et génétiques très voisines.

**Saisies d'inspection :** Soustraction hors de la consommation humaine par les services d'inspection dans les abattoirs et aires d'abattage, d'une carcasse entière ou d'un organe animal ou d'une partie du corps d'un animal jugés impropres à

cause d'une altération par des maladies animales. On parle de saisie totale quand c'est toute la carcasse entière et les différents abats qui sont soustraits. On parle de saisie partielle quand la soustraction concerne une partie du corps de l'animal ou simplement un ou plusieurs organes.

**Systèmes d'élevage extensifs:** Systèmes d'élevage caractérisés par un très faible niveau d'investissement et d'utilisation d'intrants alimentaires et vétérinaires. L'alimentation des animaux dépend presque exclusivement des ressources naturelles.

**Systèmes d'élevage intensifs :** Systèmes d'élevage caractérisés par un haut niveau d'investissement en infrastructures d'élevage, une utilisation importante d'intrants alimentaires et vétérinaires. Les animaux sont maintenus en permanence à l'intérieur du bâtiment d'élevage et ne dépendent que peu des ressources naturelles. L'élevage est conduit comme une véritable entreprise.

**Systèmes d'élevage semi-intensifs :** Systèmes d'élevage marqués par un niveau d'investissement souvent assez faible en bâtiments et équipements d'élevage et par un recours plus important à des intrants alimentaires et vétérinaires que dans le cas des systèmes extensifs. Les animaux, dépendants moins des ressources naturelles et de l'espace que ceux qui sont élevés dans un système extensif, ne s'éloignent pas du lieu de production.

**Taureau:** Bovin mâle de plus de 3 ans (36 mois);

**Taurillon:** Bovin mâle âgé de 1 an (12 mois) à 3 ans (36 mois);

**Transhumance:** Mouvement saisonnier des animaux accompagnés par des bergers à la recherche de pâturages et/ou d'eau. La transhumance est caractérisée par une période de départ et une période de retour. On distingue la transhumance intérieure qui s'effectue entre les préfectures de la Guinée et la transhumance transfrontalière qui se réalise au-delà des frontières de la Guinée ;

**Truie:** Femelle de porc ayant atteint l'âge de reproduction :

**Unités laitières spécialisées:** Centres de collecte et de transformation du lait destiné à la vente. Il comprend les mini- laiteries et les petites unités individuelles et collectives ayant cette vocation de transformation;

**Vache:** Bovin femelle adulte qui a déjà mis bas;

**Veau:** Bovin mâle âgé d'un an (12 mois) au plus;

**Vêla:** Bovin femelle âgé d'un an (12 mois) au plus;

**Volaille:** Ensemble des oiseaux de la basse-cour;

**Yaourt ou lait caillé:** Produit obtenu après la fermentation du lait. Dans les unités laitières spécialisées, cette fermentation est provoquée chimiquement et le yaourt obtenu est parfois enrichi de certains produits (sucre) ;

**Zone pastorale:** Zone regorgeant de ressources naturelles et identifiée comme espace particulièrement favorable à l'élevage. Une zone pastorale jouit d'une reconnaissance officielle et est classée comme telle. Son accès est régi par une réglementation spéciale.

## T. CULTURE

**Centre culturel:** Lieu aménagé servant à la lecture et aux animations culturelles.

**Bibliothèque:** Lieu aménagé pour la conservation des livres destinés à la consultation afin d'approfondir la connaissance.

**Site historique:** Partie du territoire qui a un caractère particulier du point de vue historique.

**Site naturel:** Partie du territoire qui a un caractère particulier du point de vue de l'environnement.

**Musée:** Lieu aménagé où sont conservées et exposées des collections à valeur artistique, abondant en vestiges du passé.

**Ballet:** Troupe de danseurs réunis autour d'une composition chorégraphique

## U. CLIMATOLOGIE

**Station d'observation synoptique:** Lieu où se font les relevés météorologiques quotidiens.

**Hauteur d'eau d'un (1) mm** : c'est l'équivalent d'un (1) litre par m<sup>2</sup> ou 10 m<sup>3</sup> à l'hectare.

**Jour de précipitations** : c'est le jour où la quantité d'eau dans le pluviomètre correspond à une hauteur d'au moins 0,1 mm.

**Température maximale** : c'est la température la plus élevée de la journée ; elle s'observe aux environs de 15 heures.

**Température minimale**: c'est la température la plus basse de la journée ; elle s'observe aux environs de 4 heures du matin.

## II. LES GRANDES ENQUÊTES RÉALISÉES PAR L'INS

Les principales sources de statistiques sociales en Guinée sont constituées par les systèmes d'enquête auprès des ménages. À côté du recensement de la population de 1996 (RGPH2), et de l'Enquête Intégrale sur les conditions de vie des ménages (Avec module Budget et Consommation) (1994-1995), deux systèmes d'enquêtes auprès des ménages ont été mis en place sur une base permanente ou du moins régulière:

- L'enquête QUIBB (2002), Questionnaire sur les indicateurs de base de bien-être qui est devenue l'Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté (2007 et 2012);
- Les Enquêtes Démographique et de Santé en Guinée (EDS). D'autres enquêtes ont été menées de manière ponctuelle :
  - Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire en zone rurale, (2009)
  - Enquête Nationale sur l'État Nutritionnel et le Suivi des Principaux Indicateurs de Survie de l'Enfant (2007-2008);
  - Enquête sur l'Exclusion Sociale en Milieu Urbain (2000);
  - Enquête sur le travail des enfants

## II. LES ENQUETES MISES EN PLACE SUR UNE BASE PERMANENTE OU DU MOINS REGULIERE

### II.1.1 Les Recensements Généraux de la Population (RGPH)

La Guinée a réalisé deux Recensements Généraux de la Population et de l'Habitation, le premier en mars 1983 (RGPH1), le second en 1996 (RGPH2). Le pays est actuellement à son troisième recensement (RGPH3), soit plus de 16 ans après le deuxième recensement contrairement aux recommandations des Nations Unies de procéder au recensement de la population tous les 10 ans. Tous les travaux préparatoires sont actuellement terminés (acquisition de la logistique, l'achat d'équipements, la formation en système d'information géographique des cadres impliqués dans les travaux cartographiques et l'exécution des travaux de la Cartographie du RGPH III qui se sont achevé en juin 2011, le questionnaire), le recensement est prévu en décembre 2013 et les résultats seront disponibles en 2014.

Le recensement a pour objectifs :

- Améliorer la connaissance de la situation sociodémographique, du pays;
- Permettre la mise en place d'une base de sondage fiable et récente pour les futures enquêtes statistiques ;
- Permettre la mise en œuvre de l'élaboration du fichier national des villages;
- Fournir des données nécessaires à l'élaboration des projections démographiques et des programmes de population.  
Outre les indicateurs démographiques, les principaux indicateurs de développement suivis à partir du RGPH portent sur:
  - La dynamique de la population: fécondité, mortalité des enfants, nuptialité ;
  - L'alphabétisation et l'éducation: taux d'alphabétisation, taux net de scolarisation ;
  - Les caractéristiques économiques: taux d'activité, taux de chômage ;
  - Les caractéristiques de l'habitation: nature des murs, nature des toits, nature du sol ;

- Les conditions de vie des ménages: mode d'éclairage, moyen de cuisson le plus élevé, évacuation des eaux usées, la proportion de ménages ayant accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Plus spécifiquement, le RGP 3 a introduit un module sur la migration de la population afin de suivre le mouvement de la population.

Les données du RGPH permettent aussi de suivre les indicateurs selon le genre. Ainsi, en dehors du suivi de la SRP, il est aussi important pour le calcul de l'indice de développement humain.

Il permet de plus de faire les projections de population pour les années qui suivent le recensement. Les projections de population fondées sur les résultats du recensement sont d'une importance capitale puisque ce sont elles qui permettent de déterminer les populations-cibles servant au calcul des indicateurs sociaux tels que les taux de scolarisation ou les taux d'utilisation des services de santé par exemple.

### **II.1.2 L'Enquête Intégrale sur les conditions de vie des ménages (Avec module Budget et Consommation).**

La Guinée a réalisé la toute première enquête de type prioritaire en 1991, l'Enquête sur les Informations Prioritaires (ESIP 1991) réalisée sur un échantillon de 9.600 ménages. Elle rentre dans le cadre du Système Permanent d'Enquêtes auprès des Ménages (EPM) qui a été mis en place en Octobre 1989 dans le cadre du Projet d'Appui au Développement Socio-économique (PADSE). L'objectif primordial de l'ESIP était de mettre sur pied l'ensemble des indicateurs socioéconomiques sur les conditions de vie des ménages en Guinée.

La première Enquête Intégrale Budget Consommation (EIBC) qui était la première du genre réalisée en Guinée a été réalisée en 1994-1995. Elle fournit l'ensemble des indicateurs socio-économiques pour le suivi des conditions de vie des ménages. Elle a été exécutée sur une période de douze mois (Janvier 1994-Février 1995) et portant sur un échantillon national de 4.416 ménages fait partie des séries d'enquêtes programmées dans le cadre du projet «Dimensions Sociales de l'Ajustement Structurel».

Les objectifs assignés à l'EIBC visent non seulement à mettre à jour ces indicateurs mais aussi à expliquer le comportement des ménages face aux différentes mesures macro-économiques prises dans le cadre des programmes d'ajustement structurel mis en place depuis 1986. Une Enquête Communautaire (EC) couplée avec l'EIBC a été exécutée au niveau de toutes les zones rurales enquêtées et visait à collecter les informations sur les collectivités locales, les infrastructures économiques et sociales et sur les prix. Ces dernières informations permettent d'intégrer les variables méso-économiques (prix, infrastructures sociales et moyens de communications) dans l'analyse micro-économique.

L'EIBC à l'instar de l'ESIP est une enquête à objectifs multiples. Elle couvre tous les aspects de niveau de vie des ménages: caractéristiques démographiques, éducation et alphabétisation, santé et nutrition, emploi et travaux domestiques, migration, logement, dépenses et revenus, activités agricoles, activités non agricoles et entreprises familiales gérées par les ménages. Le rapport d'analyse des résultats de l'enquête comprends dix chapitres: les six premiers sont relatifs à l'ensemble des indicateurs démographiques et sociaux (caractéristiques démographiques de la population des ménages, éducation et alphabétisation, santé et nutrition, emploi et travaux domestiques, migration et logement) et les quatre derniers chapitres du rapport sont consacrés aux indicateurs économiques (activités indépendantes agricoles, dépenses, revenus, activités indépendantes non agricoles du secteur informel).

En plus du rapport principal, une série d'études a été réalisées dans le cadre de l'analyse des données de l'EIBC: profil de la pauvreté en Guinée, estimation des apports énergétiques et nutritionnels de la ration alimentaire et estimation des coefficients d'élasticité de la demande par rapport au revenu.

La deuxième enquête intégrée Budget-Consommation pour l'évaluation de la pauvreté après celle de 1994 EIBC est l'Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté (EIBEP) 2002 – 2003. Elle fournit un ensemble d'indicateurs socio-économiques. L'enquête a été exécutée sur une période de 12 mois (23 octobre 2002-22 octobre 2003) et portant un échantillon national de 7.612 ménages fait partie d'une série d'enquêtes programmées dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

L'objectif de ces enquêtes est de suivre la mise en œuvre de ces initiatives et d'évaluer leur impact sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté.

L'EIBEP est une enquête à objectifs multiples. Elle couvre tous les aspects de niveau de vie des ménages: caractéristiques démographiques, éducation et alphabétisation, santé, emploi et travaux domestiques, migration, logement, dépenses et revenus, activités agricoles, activités non agricoles. L'EIBEP comporte aussi un volet alimentaire qui fournit des détails sur la typologie des aliments consommés en Guinée, la composition des mets et leur apport calorique et protéinique. Contrairement à l'EIBC durant laquelle les ménages avaient été interrogés en un passage unique (un tiers de l'échantillon a été couvert tous les 4 mois), chaque ménage avait fait l'objet de trois passages durant l'EIBEP. Ainsi l'EIBEP présente l'avantage d'être plus précis au niveau de l'estimation des consommations des ménages car elle tient compte des effets saisonniers du fait qu'un ménage est interviewé plusieurs fois à différents moments de l'année. Pour des raisons de comparabilité avec l'EIBC, les travaux sur la pauvreté sont basés sur le premier passage (qui s'était déroulé d'octobre 2002 à février 2003).

Le rapport de synthèse de l'EIBEP fournit de façon détaillée, l'ensemble des indicateurs socio-économiques sur les conditions de vie des ménages en Guinée au cours de l'année 2002 considérée comme année de démarrage de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Il dresse également les tendances de ces indicateurs sur la période 1994-1995. Le rapport national est complété par une publication de la Banque Mondiale portant sur le diagnostic de la pauvreté en Guinée pour la période 1994-2002, les sources de revenus, les politiques tarifaires et les bénéficiaires de subvention en matière d'eau et d'électricité. Une cartographie de la pauvreté à l'échelle des CRD a été élaborée par la Direction Nationale de la Statistique (DNS) en collaboration avec la Banque Mondiale en utilisant les données de l'EIBEP et du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 1996.

	<b>ESIP 1991</b>	<b>EIBC 1994-1995</b>	<b>EIBEP 2002 - 2003</b>
Type d'enquête	Prioritaires	Intégrale	Intégrale

Objectif	Enquête à objectifs multiples :	Mettre à jour les indicateurs socio-économiques de l'ESIP 1991 et expliquer le comportement des ménages face aux différentes mesures macroéconomiques prises dans le cadre des programmes d'ajustement structurel mis en place depuis 1986	Suivre la mise en œuvre de la SRP et des OMD et d'évaluer leur impact sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté.  Mettre à jour les indicateurs socio-économiques de l'EIBC 1994-1995.
Taille de l'échantillon	9.600 ménages	4.416 ménages	7.612 ménages dont 7611 ont répondu. Par défaut de données sur le volet budgétaire, 7095 ménages ont été finalement retenus pour l'analyse
Échantillonnage	<p>Pour les villes et les ZD, la base de sondage est le RGPH 1983.</p> <p>L'échantillon est stratifié au 1er degré : 4 grandes régions agroéconomiques du pays, chacune divisée en deux secteurs : rural et urbain. La ville de Conakry constitue une strate à part.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tirage de ses ZD au premier degré par sondage systématique avec probabilités proportionnelles au nombre de ménages recensés en 1983.</li> <li>• Dans chaque ZD échantillon : on sélectionne par tirage systématique 20 ménages (plus 6 réserves) en milieu rural et 10 ménages (plus 4 réserves) en milieu urbain.</li> </ul>	<p>La base de sondage de l'EIBC est constituée des mêmes grappes ou zones de dénombrement (ZD) de l'ESIP de 1991. Cette base de sondage provient elle-même du listing des ZD du Recensement Général de la Population et de l'habitat (RGPH) de 1996.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 312 ZD (228 en milieu urbain et 84 en milieu rural) ont été sélectionnées au premier degré.</li> <li>• Dans chaque ZD tiré au premier degré, 12 ménages ont été sélectionnés en milieu urbain et 20 ménages en milieu rural. Les résultats sont représentatifs de chaque GSE au niveau des ménages.</li> </ul>	<p>Stratifié et représentatif tant au niveau national, qu'au niveau des régions administratives et des milieux de résidence. Le tirage est à 2 degrés en milieu rural et 3 degrés en milieu urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En milieu rural au 1er degré la ZD et au 2ème degré le ménage</li> <li>• En milieu urbain au 1er degré la ville, au 2ème degré la ZD et au 3ème degré le ménage.</li> </ul> <p>La base de sondage utilisée est le fichier des ZD du RGPH 1996.</p> <p>Au total 515 ZD ont été sélectionnées (336 en milieu urbain et 179 en milieu rural). En milieu rural, Pour chaque ZD tirée au premier degré, des ménages ont été sélectionnés 20 ménages ont été sélectionnés. En milieu urbain, le nombre de ménages sélectionnés est de 12 par grappe tirée.</p>

### II.1.3 Questionnaire sur les Indicateurs de base de bien-être (QUIBB)

Le QUIBB a été conçu pour permettre le suivi des indicateurs de pauvreté et des effets des politiques, programmes et projets de développement sur les niveaux de vie des ménages. Elle a été réalisée en même temps que l'Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté (EIBEP) 2002 – 2003 et sur le même échantillon. Ainsi le questionnaire des indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB) a deux objectifs principaux :

- Fournir des informations utiles sur les ménages permettant de formuler et d'évaluer les politiques de développement socio-économique ;
- Fournir un mécanisme permettant de suivre facilement et de façon régulière au cours du temps des variables socio-économiques essentielles pour les différents groupes socioéconomiques.

Le QUIBB permet de collecter la quantité d'informations minimum nécessaire à l'identification et à la classification de groupes cibles, et pour fournir les indicateurs de base de bien-être permettant de faire le suivi des programmes de lutte contre la pauvreté. A l'instar des autres pays, la Guinée a réalisée l'enquête en 2002.

Le QUIBB fournit les informations sur les caractéristiques démographiques, les caractéristiques de l'habitat, l'accès à l'éducation et à la santé, l'emploi, la nutrition, la pauvreté et l'indice de satisfaction de la population par rapport aux services sociaux de base. Les thèmes suivants ont été traités par cette enquête:

Au niveau des ménages :

- Les actifs possédés par le ménage et la perception du ménage sur sa situation économique actuelle;
- Les caractéristiques du logement;

Au niveau des individus :

- Les caractéristiques sociodémographiques;
- L'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) et la scolarité des enfants;
- La situation sanitaire (morbidity, consultation, accès et satisfaction);
- L'activité économique des membres du ménage âgés de 6 ans et plus;

Au niveau des enfants de moins de 5 ans :

- La situation nutritionnelle des enfants de 3 à 59 mois et les renseignements sur les conditions de l'accouchement ;

Les indicateurs disponibles à partir du QUIBB sont de deux types :

- Les indicateurs de niveau de vie du ménage et des membres du ménage, et
- Les indicateurs d'accès, utilisation, et satisfaction par rapport à la communauté et autres services de base (infrastructures, éducation, santé, etc.).

Au niveau des ménages, la base des données du QUIBB permet de calculer les indicateurs sur les dépenses alimentaires, des rations alimentaires, le profil de pauvreté.

#### II.1.4 L'Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté (ELEP 2007 et 2012)

L'Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté est une enquête de type QUIBB. Après l'enquête QUIBB 2003, l'Institut National de la Statistique de Guinée a réalisée deux enquêtes ELEP en 2007 et en 2012. Contrairement à sa version de 2003, l'ELEP 2007 comporte un questionnaire Dépenses-Revenus. La réalisation de l'ELEP 2012 a permis de réactualiser l'état des connaissances sur la pauvreté depuis la réalisation de l'ELEP 2007, soit plus de 5 ans après.

Contrairement aux enquêtes budget consommation, la technique de relevé de la consommation est celle des moyennes mensuelles (consommation habituelle et non la consommation effective pour l'EIBC et l'EIBEP) pour la consommation alimentaire et des relevés effectifs en rétrospectifs pour la consommation non alimentaire. Durant l'ELEP, chaque ménage est enquêté en un seul passage et une seule visite.

	QUIBB 2002-2003	ELEP 2007	ELEP 2012
Type d'enquête	QUIBB	QUIBB	QUIBB
Objectif	Suivi SRP	Suivi SRP	Suivi SRP
Taille de l'échantillon	7612 ménages sélectionnés dont 7048 ont été enquêtés	7612 ménages sélectionnés dont 5816 ont été enquêtés	7.612 ménages dont 7611 ont été enquêtés.

Échantillonnage	<p>Couvre l'ensemble du territoire national. Les domaines d'analyse retenus sont la région administrative et le milieu de résidence (urbain et rural). Au total 15 strates dont 8 pour le milieu urbain et 7 pour le milieu rural ont été constituées. L'échantillon a été tiré à 3 degrés en milieu urbain et 2 degrés en milieu rural En milieu urbain:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1er degré : ville</li> <li>• 2ème degré: Zone de Dénombrement (ZD)</li> <li>• 3ème degré: ménage En milieu rural:</li> <li>• 1er degré : ZD</li> <li>• 2ème degré: ménage</li> </ul> <p>La base de sondage issue du RGPH de 1996 a servi pour le tirage des villes et des ZD. L'échantillon couvre 515 ZD réparties en 179 ZD rurales et 336 ZD urbaines. En milieu urbain 12 ménages ont été sélectionnés tandis qu'en milieu rural, 20 ménages ont été tirés par ZD.</p>
-----------------	---

### II.1.5 Les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) et les MICS

Les Enquêtes Démographique et Sanitaire (EDS 1992, 1999, 2005 et 2012) appartiennent à la famille des enquêtes DHS (Démographique and Health Survey) qui ont été réalisées dans de nombreux pays (en Afrique notamment). Leur financement est apporté par l'USAID. Leur objectif étant de mesurer la fécondité et d'identifier les moyens de sa maîtrise, les principaux indicateurs fournis par ces enquêtes concernent la santé et la mortalité des femmes et des enfants, l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, les naissances assistées, la prévalence de la contraception, l'accès aux services de santé. Outre ces indicateurs classiques, l'enquête EDS fournit également des informations sur les préférences en matière de fécondité (hommes et femmes), le comportement en matière de MST/Sida et condom, la disponibilité des infrastructures socio sanitaires et l'offre de services de santé, les conflits domestiques et l'opinion sur les migrations. Elle permet également d'estimer le taux de prévalence du VIH/sida chez la population adulte.

Les enquêtes EDS sont des sources de données complémentaires fortes utiles aux analyses de l'activité féminine. De plus, étant donné qu'elles sont réalisées selon des méthodologies et des questionnaires largement similaires d'un pays à l'autre, leur degré de comparabilité internationale est élevé.

La Guinée a réalisé sa quatrième EDS en septembre 2012 et a produit le rapport d'analyse déjà disponible. La troisième enquête démographique et de santé en

Guinée (EDS-IV) fait suite à celles réalisées en 1996 et 2001. Elle vise un échantillon national d'environ 18.000 ménages. Il s'agit d'une enquête rétrospective au cours de laquelle 17 511 ménages, 17 794 femmes de 15-49 ans et 5321 hommes de 15-64 ans ont été enquêtés. La méthode de sélection des individus est donc étroitement dépendante des objectifs de l'enquête (étude de la vie féconde, de la mortalité infanto-juvénile, connaissance et utilisation des contraceptions).

	EDS-I	EDS-II	EDS-III	EDS-IV
Année de réalisation	1992	1999	Février à juin 2005	Juin-Octobre 2012
Taille de l'échantillon	7 154	5 465	6 480	7200
Nombre de ménages enquêtés avec succès	6 899	5 090	6282	
Nombre de femmes éligibles identifiées	6 165	7 117	8 183	8000
Nombre de femmes 15-49 ans enquêtées	6 065	6 753	7 954	
Nombre d'hommes de 15-59 ans enquêtés	1 549	1980	3126	4000

Les informations recueillies sont représentatives au niveau national, au niveau du milieu de résidence (urbain et rural) et au niveau des 8 domaines d'étude que sont la ville de Conakry et les sept Régions du pays : Boké, Faranah, Kankan, Kindia, Labé, Mamou et N'Zérékoré. Les résultats de l'EDSG-III sont aussi représentatifs au niveau des régions naturelles.

	MICS-I	MICS-II	MICS-III
Année de réalisation	1996	2003	2012
Taille de l'échantillon			
Nombre de ménages enquêtés avec succès			
Nombre de femmes éligibles identifiées			

Nombre de femmes 15-49 ans enquêtées			
Nombre d'hommes de 15-59 ans enquêtés			

## II.2 LES ENQUÊTES MISES EN PLACE DE MANIÈRE PONCTUELLE

### II.2.1 Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire en zone rurale, (ENSA 2009)

Tenant compte du difficile contexte sociopolitique et économique que traverse la Guinée, cette Enquête Nationale de la Sécurité Alimentaire (ENSA) vise à fournir, aux intervenants du secteur de la sécurité alimentaire et des domaines qui y sont liés, des informations actualisées de qualité qui constitueront la nouvelle référence pour une meilleure compréhension des problèmes de sécurité alimentaire dans le pays, cela afin de guider l'élaboration des projets/programmes d'aide (alimentaire ou non) pour la Guinée : ce qui constitue un outil clé pour le plaidoyer à la fois pour le Gouvernement, le PAM et pour d'autres partenaires.

Plus spécifiquement, cette étude a pour but de :

- Établir le profil des ménages en insécurité alimentaire ou qui risquent de l'être (vulnérabilité);
- Déterminer les prévalences de l'insécurité alimentaire selon le degré de gravité (sévère, modérée);
- Estimer le nombre de personnes en insécurité alimentaire ou vulnérables ;
- Localiser géographiquement les ménages en insécurité alimentaires ou vulnérables vers lesquelles une assistance alimentaire et/ou nonalimentaire future pourrait être dirigée ;

- Analyser les stratégies de survie adoptées par les ménages face aux chocs/difficultés éventuellement subis/rencontrés ainsi que les conséquences qui peuvent en découler ;
- Apprécier l'évolution de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité des ménages en se référant à l'analyse de la sécurité alimentaire effectuée en 2005 par le PAM en Guinée ;
- Appréhender les risques à venir pour la sécurité alimentaire (chocs socioéconomiques ou politiques, catastrophes naturelles ou autres) afin qu'ils soient pris en compte dans les plans d'intervention d'urgence ;
- Étudier le fonctionnement des marchés et l'évolution des prix des produits (alimentaires et non-alimentaires) ainsi que leur influence sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité des ménages ;
- Identifier les causes et les facteurs de risque d'insécurité alimentaire ;
- Proposer des interventions et stratégies d'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages, de renforcement/pérennisation de leurs moyens de subsistance, de soutien aux objectifs de réduction de la pauvreté et de développement à long terme.

L'ENSA est une enquête nationale avec une taille de 3.000 ménages ruraux. La base de sondage est constituée des 4941 zones de dénombrement (ZD) du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1996. Les résultats de l'étude sont représentatif du milieu rural à l'échelle national, de toutes les régions administratives du pays (exclue celle entièrement urbaine de Conakry) ainsi que des 11 zones homogènes définies par le PAM en 2003 et reconduite lors de la dernière évaluation de sécurité alimentaire de 2005.

L'échantillon en grappes de l'ENSA est stratifié et tiré à 2 degré avec, au premier degré, les 250 ZD sélectionnés proportionnellement à la taille (nombre de ménages), et, au second degré, les 12 ménages choisis aléatoirement dans chaque ZD à l'issue d'un dénombrement visant à actualiser les données de population et affiner la précision des principaux indicateurs. Une pondération des données a été appliquée durant la phase d'analyse dans le but de pouvoir extrapoler les résultats à l'ensemble du milieu rural du pays.

La phase de collecte des données, qui s'est déroulée du 25 février au 31 mars 2009, a été précédée par une formation des agents de terrain que sont les enquêteurs, les chefs d'équipe et les superviseurs. Deux questionnaires structurés ont été utilisés pour la collecte des données auprès des ménages et des communautés. Les sujets abordés dans l'enquête sont :

- Démographie
- Éducation
- Santé
- Conditions de vie et habitat
- Biens du ménage
- Possession et utilisation des terres
- Production agricole
- Élevage
- Dettes du ménage
- Migration
- Sources de revenus
- Dépenses du ménage
- Conditions alimentaires
- Chocs et stratégies de gestion des chocs

### **II.2.2 Enquête Sécurité Alimentaire Conakry (ESAC 2009)**

Cette enquête sur la sécurité alimentaire à Conakry (ESAC) a pour objectif de déterminer l'état de la sécurité alimentaire des ménages habitant dans la ville de Conakry, capitale de la République de Guinée. Spécifiquement elle vise à répondre aux questions suivantes :

1. Qui sont les personnes vulnérables ou en insécurité alimentaire ?
2. Combien sont ces personnes ?
3. Où vivent-elles ?
4. Pourquoi sont-elles vulnérables ou en insécurité alimentaire ?
5. Quelles sont les actions, opportunités et risques potentiels qui existent ?

6. Quel genre d'intervention permettrait de protéger les moyens de subsistance et d'améliorer leurs conditions de vie ainsi que leur sécurité alimentaire et nutritionnelle ?

Selon les résultats de l'enquête, les caractéristiques des ménages en insécurité alimentaire sont:

- Avoir une petite famille et un homme comme chef ;
  - Avoir un chef célibataire et/ou jeune;
  - Être locataire et avec faible accès à l'eau potable ;
  - Avoir comme activité principale le travail journalier, le petit commerce ou artisanat et pratiquer moins l'agriculture, l'élevage et jamais la pêche ; -
- Avoir recours à de nombreuses stratégies de survie.

Les déterminants les plus probables de la vulnérabilité des ménages à Conakry sont:

- pauvreté des ménages : Plus les ménages sont pauvres et les dépenses faibles, plus ils sont en insécurité alimentaire; Ils ont une seule source de revenu et empruntent beaucoup sans pouvoir rembourser
- le niveau d'éducation : Le plus souvent, le chef de ménage n'a aucun niveau d'instruction avec en plus une proportion élevée d'enfants jamais scolarisés - le niveau de santé des ménages : Plus il y a de personnes malades, plus il y a de l'insécurité alimentaire. En cas de maladies, la plupart ne reçoit aucun soin.

Les délimitations administratives à Conakry comprennent cinq (5) communes divisées en 545 secteurs et 98 quartiers. L'échantillon de la présente enquête visait une représentativité statistique au niveau de :

- Conakry dans son ensemble ;
- de chacune des cinq (5) communes de Conakry (Dixinn, Kaloum, Matam, Matoto et Ratoma);
- des quatre groupes de quartiers de Conakry (très pauvre, pauvre, moyen, aisé).

Chacune des cinq communes de Conakry et chaque groupe de quartiers de Conakry constituait une strate dans laquelle on a tiré les secteurs proportionnellement à la taille (nombre de ménages), et à la fin, aléatoirement, les ménages dans chaque secteur. L'échantillonnage était donc basé sur un sondage par grappe, stratifié à deux degrés.

Au premier degré 100 grappes seront tirées avec une probabilité proportionnelle à la taille, la taille étant le nombre de ménages dans le secteur. Un dénombrement

des ménages dans chaque entité sélectionnée permettra d'obtenir une liste des ménages qui servira de base pour tirer au deuxième degré le nombre de ménages désiré. Les secteurs de très grande taille seront segmentés et un seul de ces segments sera dénombré et enquêté. Dans chaque grappe (secteur), 18 ménages seront sélectionnés de façon systématique. Dans le calcul de la taille minimale de l'échantillon :

- 50% a été la valeur utilisée pour la prévalence estimée de l'insécurité alimentaire p car c'est ce pourcentage qui conduit à la plus grande taille pour une précision donnée;
- l'effet de grappe a été estimé à 2 (les indicateurs de sécurité alimentaire typiquement utilisés dans d'autres enquêtes de sécurité alimentaire similaires ont habituellement un effet de grappe compris entre 1 et 4) ;
- 95% est le niveau de confiance généralement utilisé (dans ce cas,  $z = 1.96$ );
- la marge d'erreur étant fixée à 10%.

Ainsi on a abouti à un échantillon de 1.536 ménages et 128 secteurs proportionnellement à la taille (nombre de ménages), soit 12 ménages choisis aléatoirement dans chaque secteur.

Taux de réponse

Le taux de réponse est de 100%.

### **II.2.3 Enquête Nationale sur l'État Nutritionnel et le Suivi des Principaux Indicateurs de Survie de l'Enfant (2007-2008);**

L'Enquête Nationale sur l'État Nutritionnel et le Suivi des Principaux Indicateurs de Survie de l'Enfant (ENENSE) a été réalisée par l'Institut National de la Statistique, à la demande du Gouvernement et, sur financement de l'Unicef et du PAM.

L'Enquête ENENSE embrasse tous les domaines de la santé maternelle et infantile à savoir : le suivi de la grossesse et de l'accouchement, la santé de l'enfant, la possession et utilisation des moustiquaires, l'allaitement, les aliments de compléments et état nutritionnel, la protection et le développement de l'enfant, l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

Objectifs de l'enquête: ENENSE vise à mettre en place un dispositif d'informations statistiques pour le suivi et l'évaluation du Programme de Coopération

GUINEEUNICEF couvrant la période 2007-2011. Les principaux objectifs assignés à l'Enquête sont les suivants:

- évaluer l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans,
- mettre à jour l'ensemble des indicateurs sur la santé maternelle et infantile, l'allaitement, les aliments de compléments, la possession et l'utilisation des moustiquaires, la protection et développement de l'enfant, l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement ;
- évaluer les effets induits par les programmes et projets en cours d'exécution ;
- identifier les groupes à risque et vulnérables en vue de mieux cibler les interventions futures;
- renseigner les bases de données Dev Info dans le cadre du suivi et de l'évaluation des Stratégies de Réduction de la Pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- Couverture géographique
- L'enquête est représentative de l'ensemble du pays, du milieu de résidence (urbain et rural), des 8 régions administratives, des 33 préfectures et des 5 communes de Conakry.

L'ENENSE couvre l'ensemble du territoire national. Elle a été réalisée sur un échantillon de 8.320 ménages dont 5.720 ménages en milieu rural. La base de sondage du recensement général de la population et de l'habitat de 1996 a servi de base pour le tirage des zones de dénombrement (grappes). L'échantillon a été stratifié de façon à assurer une représentativité des milieux urbain et rural, des régions administratives, des 33 Préfectures et des 5 Communes de Conakry. Il faut préciser que l'échantillon est représentatif aussi pour les 4 régions naturelles.

L'échantillon de l'enquête a été tiré à deux degrés :

- Au premier degré, 10 grappes ont été tirées dans chacune de 33 préfectures et 12 grappes dans chacune des 5 Communes de Conakry. Ainsi au total, ce sont 390 grappes qui ont été sélectionnées au premier degré ;
- Au deuxième degré, 22 ménages ont été tirés dans chaque grappe rurale et 20 ménages dans chaque grappe urbaine. Le tirage des ménages a été effectué à partir de la liste des ménages établie lors du dénombrement des ménages qui a

précédé la collecte des données. Toutes les femmes âgées de 15 à 49 ans mères ou gardiennes d'enfants, vivant habituellement dans le ménage ou visiteuses ont été interrogées à travers le questionnaire femme dans chaque ménage sélectionné.

Les collectes des données se sont déroulées entre 28 novembre 2007 et le 28 janvier 2008.

Les principaux sujets abordés sont relatifs aux:

- Caractéristiques sociodémographiques de la population des ménages et des femmes enquêtées d'une part, et les
- Caractéristiques des logements et les biens possédés par les ménages ;
- Suivi de la grossesse et de l'accouchement (soins prénatals, lieu et assistance à l'accouchement et soins post-natals);
- Vaccination et maladies des enfants notamment les infections respiratoires aiguës et la toux, la diarrhée, la fièvre, le paludisme et les parasitoses;
- Possession et l'utilisation de moustiquaires;
- Allaitement, la consommation de micronutriment et de l'état nutritionnel des enfants ;
- Protection et développement de l'enfant (enregistrement des naissances, consommation de stupéfiants, le travail et la gestion du temps de l'enfant) et;
- Eau, la pratique de l'hygiène et l'assainissement

L'enquête couvre les ménages, les femmes âgées de 15 - 49 ans et des enfants de moins de 5 ans.

### **Équipe de Rédaction:**

1. Fatoumata Danfaca, Directrice de la Coordination/Programmation Statistique (DCPS)
2. Mamadou Alpha Diallo, Sous-Directeur de la Coordination
3. Aboubacar Maiga Diakité, Sous-Directeur de la Programmation
4. Sékou Djibril Bangoura, Chargé d'Études (DCPS)

5. Kaltou Bozain Camara, Chargé d'Études (DCPS)
6. Ahmadou Issayah Bah, Chargé d'Études (DCPS)
7. Simon Pierre Maomou, Chargé d'Études (DCPS)
8. Francis Andrianarison, Assistant technique du PARCS

### Équipe de Supervision:

1. Fatoumata Danfaca, Directrice de la Coordination/Programmation Statistique
2. Mamadou Alpha Diallo, Sous-Directeur de la Coordination
3. Aboubacar Maiga Diakité, Sous-Directeur de la Programmation

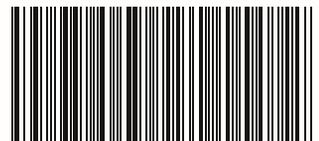
### Équipe de Lecture et validation

No	Prénoms et Nom	Département/ Institution	Fonction	Tél	Email
1	Mamadou Alpha DIALLO	M. Plan- INS	S- Directeur	622400411	alphadialbah@yahoo.fr
2	Aboubacar Maïga DIAKITE	M. Plan- INS	S- Directeur	628840302	
3	Abdoulaye KEITA	MHTA	Chef Service	622400995	abdoumanea@gmail.com
4	Fabété CAMARA	MEPU-EC	Chef Section	657540188	camarafabt@yahoo.com
5	Alpha Oumar DIALLO	MSHP-BSD	Chargé d'Études	622236845	alphaod77@yahoo.com
6	Idrissa TALL	M.Agri-ANASA	Chargé d'Études	657584830	
7	Ahmadou Issayah BAH	M. Plan- INS M.	Chargé d'Études	628366606	
8	Sékou Djibril BANGOURA	Plan- INS	Chargé d'Études	622304559	
9	Simon Pierre MAOMOU	M. Plan- INS	Chargé d'Études	622471062	
10	Francis Andrianarison	M. Plan-PARCS	A. Technique	657280241	fandrianarson@gmail.com



**Les Editions  
GUIPRECOM**

**N° ISBN : 9791092480016**



9791092480016